

Appel à l'unité devant 5,000 partisans de l'UN

Johnson annonce "des heures cruciales" dans sa lutte pour l'autonomie fiscale

par Michel ROY

Starr sera aussi candidat à la direction du parti tory

OTTAWA — M. Diefenbaker a causé toute une surprise en faisant un saut de dernière heure au congrès de la Fédération des étudiants conservateurs, hier soir à Ottawa. Il devait adresser la parole samedi soir au congrès, mais il s'est excusé trois heures avant. Il a été remplacé au pied levé par M. Alvin Hamilton, supporter enthousiaste de M. Diefenbaker, qui sera probablement candidat à la direction du parti si le chef actuel se retire.

M. Hamilton a parlé deux fois au cours du congrès, contrairement à MM. George Hees et Davie Fulton, qui, eux, ont officiellement posé leur candidature au congrès de nomination de septembre. Tous trois ont cependant été ovationnés par les jeunes délégués.

Un étudiant ayant demandé carrément à M. Hamilton s'il sera candidat à la direction du parti, ce dernier répondit: "Je ne suis pas candidat." Et après une longue pause: "Pour l'instant du moins. Si le chef décide de se retirer, alors j'aviserais. Mais je rappelle au parti que M. Diefenbaker a amené dans nos rangs quelques centaines de milliers de membres qui ne le seraient jamais devenus autrement, et des membres qui viennent non seulement de l'ouest du Canada, mais aussi des grandes villes de Toronto, Vancouver et Montréal. Je rappelle à tous que tout ce qui contribue à dénigrer ce que M. Diefenbaker a fait aura pour effet de nous faire perdre tous ces membres."

M. Hamilton a dit la semaine dernière qu'il serait candidat seulement si M. Diefenbaker abandonnait la direction du parti.

M. Michael Starr, ancien ministre du travail dans le gouvernement de M. Diefenbaker, a annoncé hier qu'il serait lui aussi candidat. J'annonce ma candidature dans l'espoir que M. Diefenbaker ne sera pas candidat, a-t-il dit.

Voir page 6: Starr

Une première inquiétude que suscite le rapport Carter: la pleine imposition des gains de capital

De tout le rapport Carter sur la fiscalité au Canada ce sont les recommandations touchant la pleine imposition des gains de capital qui ont provoqué les plus vives réactions.

Le gouvernement Pearson est demeuré lui-même silencieux sur l'ensemble des recommandations contenues dans le mémoire de 2.600 pages, rendu public vendredi.

Le ministre des finances M. Sharp a déclaré que le gouvernement ne fera aucun commentaire "durant les quelques prochains mois" et ne fera aucune déclaration quant à l'application de l'une ou l'autre des recommandations du rapport Carter.

Toute déclaration de la part du gouvernement serait prématurée, a-t-il dit, et "pourrait avoir des effets sensibles sur les marchés et sur les décisions que les hommes d'affaires sont appelés à prendre".

M. Sharp a cependant reconnu que le rapport suscite une certaine inquiétude sur nos marchés financiers et dans les milieux d'affaires.

De son côté, le leader de l'opposition aux Communes, M. Diefenbaker, a accueilli favorablement le projet de taxer les profits sur les capitaux. M. Georges Hees, qui a déjà annoncé son intention de briguer les suffrages au congrès de nomination du chef du parti conservateur, a cependant dénoncé cette partie du rapport Carter.

Dans une déclaration remise à la presse, l'ancien ministre conservateur qui fut par la suite président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne, souligne que l'impôt sur les gains de capital est peut-être un honnête moyen de garnir le trésor de l'État mais qu'il est susceptible de décourager les Canadiens à investir leurs épargnes dans le développement de leur propre pays.

M. Hees a sommé le gouvernement libéral de faire connaître immédiatement son intention de ne pas appliquer cette partie du rapport Carter afin d'accélérer le processus

de mainmise progressive des Canadiens sur leur économie.

M. Diefenbaker n'est pas d'accord sur toute la ligne avec le rapport Carter. Se trouvant à Prince Albert, en Saskatchewan, le leader conservateur a souhaité que plusieurs des recommandations soient appliquées sans retard. Il croit que le gouvernement fédéral, au lieu de se cantonner dans le silence, devrait tout de suite faire connaître la politique qu'il adoptera au regard du rapport. Enfin, M. Diefenbaker a affirmé son opposition aux suggestions Carter touchant l'imposition des bénéfices marginaux des travailleurs, des allocations familiales et des bénéficiaires d'assurance-chômage.

Parlant à Saskatoon, M. Douglas, au nom du Nouveau Parti démocratique, a déclaré que la commission Carter a tenté de mieux distribuer parmi les citoyens le fardeau des taxes.

Voir page 6: Une première

ROBERT BOURASSA:

Les recommandations sur le partage fiscal sont inacceptables pour le Québec

(page 9)

FONCTIONNAIRES

Les négociations se poursuivent

Les négociations se sont poursuivies durant tout le week-end entre la Ville de Montréal et le Syndicat national des fonctionnaires municipaux. Les deux parties respectent toutefois une consigne du silence très stricte et il n'est pas possible d'évaluer avec certitude les chances d'un règlement prochain. Néanmoins, divers indices portent à croire qu'on pourrait s'attendre à des "développements majeurs" à brève échéance, peut-être aujourd'hui même. C'est ce qui expliquerait, croit-on, le mystère complet qui régnait hier autour des négociations.

Les porte-parole de la Ville et du syndicat se sont rencontrés à Québec samedi, mais ont quitté la vieille capitale en soirée.

Les négociations se sont poursuivies hier toute la journée et même tard dans la nuit, probablement à Montréal. Un porte-parole de la CSN a refusé de préciser le lieu des pourparlers. Il a refusé également d'indiquer les résultats partiels qui auraient été atteints au cours des récentes séances de négociations.

D'autre part, il nous a été impossible de communiquer avec M. Lucien Saulnier dans la journée d'hier.

Voir page 6: Les fonctionnaires

droits de succession; dans ce dernier cas, la commission Carter propose de les abolir lorsque les bénéficiaires font partie de la famille de la personne décédée.

Le ministre fédéral des finances, M. Sharp, a déjà fait savoir que le gouvernement central ne commenterait pas les recommandations avant "quelques mois" pour ne pas influencer indûment les marchés et les hommes d'affaires. D'autre part, on prévoit qu'il peut s'écouler au moins deux ans avant que ce rapport, si toutefois le gouvernement en retient les conclusions, ne soit traduit en mesures législatives. Au surplus, toutes les recommandations relatives au partage des impôts feront certainement l'objet de nombreuses consultations entre les deux ordres de gouvernement. Il est clair qu'elles sont, dans leur forme actuelle, inacceptables et pour le gouvernement de l'Union nationale et pour l'opposition libérale (ainsi qu'en témoignent les propos tenus à cet égard par M. Robert Bourassa, député libéral de Mercier, dont on trouvera une interview à la page 9.)

Jamais n'avait-on vu autant de convives pour un même repas au Reine-Elizabeth. Les responsables du service croient savoir que l'hôtel n'avait jamais servi autant de personnes à la fois. Le plupart arrivent vers 550 pour leur place et l'on estime à quelque 200.000 la somme recueillie par le parti.

Organisé par M. Marc Fabreault, président du Club Renaissance, qui était entouré d'une centaine de volontaires, cette manifestation réunissait 1,700 convives dans le Grand

tableau et pour le gouvernement de l'Union nationale et pour l'opposition libérale (ainsi qu'en témoignent les propos tenus à cet égard par M. Robert Bourassa, député libéral de Mercier, dont on trouvera une interview à la page 9.)

Jamais n'avait-on vu autant de convives pour un même repas au Reine-Elizabeth. Les responsables du service croient savoir que l'hôtel n'avait jamais servi autant de personnes à la fois. Le plupart arrivent vers 550 pour leur place et l'on estime à quelque 200.000 la somme recueillie par le parti.

Organisé par M. Marc Fabreault, président du Club Renaissance, qui était entouré d'une centaine de volontaires, cette manifestation réunissait 1,700 convives dans le Grand

Voir page 8: Johnson

M. Lesage croit de plus en plus en l'imminence d'une élection générale

RIVIERE-DU-LOUP — Si le chef du gouvernement québécois, M. Daniel Johnson, a

déclaré plusieurs fois déjà qu'il n'entendait pas déclencher une élection générale

Le parti du Congrès se maintient de justesse au pouvoir à New-Delhi

NEW-DELHI — En perdant aux élections le quart de ses effectifs au Lok Sabha (assemblée nationale indienne), le parti national du Congrès se maintient finalement de justesse au pouvoir à New-Delhi.

Mme Gandhi, ou son successeur si elle n'est pas réélue le mois prochain comme chef du parti, ne disposera que d'une vingtaine de voix de majorité à la Chambre — qui comprend 520 membres — pour gouverner un pays de 500 millions d'habitants dont la structure fédérale sort très ébranlée des élections.

L'ampleur inattendue du recul du parti gouvernemental profite à tous les partis d'opposition qui vont prendre le pouvoir dans six ou sept des 17 États de l'Union indienne. Cette situation sans précédent résulte à la fois des alliances électorales conclues entre les partis anticongressistes et des dissensions internes qui ont divisé le parti gouvernemental dans plusieurs États. Un pays politiquement fragmenté sort aujourd'hui légèrement ébahi d'élections qui n'ont pas apporté une majorité de renouveau cohérent.

Deux États (Bengale et Kerala) auront un gouvernement dominé par les communistes de tendance pro-chinoise. Deux autres (Orissa et Uttar Pradesh) auront un gouvernement dominé par la droite: Swatantra (conservateur) en Orissa et parti traditionaliste hindou Jan Sangh en Uttar Pradesh.

L'État de Madras sera gouverné par le parti sudiste DMK dont le programme repose sur un intégrisme Tamoul contre la domination nordiste Au Rajasthan ou aucun parti n'a eu la majorité absolue, le Congrès et une coalition de partis de droite prétendent chacun former le nouveau gouvernement. Par contre, au Bihar, État du nord-est menacé par la famine, personne n'est désireux de prendre le pouvoir et on fera sans doute jouer une clause de la constitution qui permet de placer l'État sous l'administration directe du président de la République sans gouvernement local. Le parti du Congrès reste au pouvoir dans les huit autres États. La répartition définitive des sièges à l'Assemblée nationale ne sera pas connue avant le mois prochain lorsque la dizaine de circonscriptions isolées auront voté.

Chine Brusque freinage de la révolution culturelle

La dissolution de plusieurs organisations "révolutionnaires", et la formation à Pékin d'un "comité pour les affaires importantes et secrètes", annoncées officiellement en fin de semaine dans la capitale chinoise, sont les premières mesures concrètes de la mise en application de la "politique de rectification" préconisée depuis le 1er février dernier.

Le "Drapeau Rouge", revue théorique du parti communiste chinois, avait publié jeudi un éditorial pour recommander la "réintégration des cadres", y compris de ceux ayant commis des "erreurs graves". Cet éditorial disait même: "Les gardes rouges ayant commis des erreurs, ce sont les cadres qui doivent à présent les réduire". Le "Quotidien du Peuple", journal officiel de Pékin, exprime son approbation totale pour ce tournant capital dans la révolution culturelle.

Un avis officiel affiché à Pékin et signé par la Commission des affaires militaires du bureau de la sécurité, a annoncé la création d'un "comité pour les affaires importantes et secrètes" qui a pour principal conseiller le premier ministre Chou En-lai et pour directeur, Kang Sheng, l'un des principaux membres du groupe de la révolution culturelle du Comité central. Ce comité aura sans doute pour tâche principale de mettre en action la politique de "traitement correct des cadres".

Le même avis prononçait la dissolution de neuf organisations d'ouvriers et d'étudiants, les accusant en premier lieu d'avoir entravé la production et de s'être opposé à la reprise du travail des jeunes gens. Il leur reproche également des méthodes répressives brutales auxquelles ont été soumis plusieurs hauts fonctionnaires.

M. Chven Po-ta, principal idéologue de la révolution culturelle, se serait également, selon d'autres affiches, élevé contre les brimades physiques, les fustigations et le port du bonnet de papier infantant, imposés à des vétérans du parti, sans même que le président Mao Tse-toung, selon lui, en ait eu connaissance. Pour approuver la dissolution des organisations considérées comme "anti-révolutionnaires", des meetings se sont déroulés pendant plusieurs heures hier sur la grande place de la Paix Céleste de Pékin. Les manifestants ont également approuvé la mise en état d'arrestation de leurs chefs. Quant aux simples adhérents, ils ne seront pas poursuivis, selon la déclaration officielle, s'ils regagnent leurs lieux de travail pour y reprendre la production, et s'ils font publiquement leur autocritique.

Voir page 6: Chine

À UNE SEMAINE DU SCRUTIN

Le parti gaulliste semble assuré d'une majorité absolue

PARIS. — A huit jours des élections législatives, le plus grand spécialiste français de sondage, l'Institut français d'opinion publique, estime que dans l'état actuel des choses, les Gaullistes gardent la majorité absolue des sièges à la prochaine assemblée nationale, en obtenant approximativement le même nombre de voix qu'en 1952.

Mais il indique en même temps que cette majorité pourrait être légèrement réduite — 27% le 23 février contre 43% le 25 janvier — la cote des Gaullistes étant en baisse progressive bien que modérée depuis le début de la campagne électorale. L'ultime effort des candidats, durant les prochains jours, peut donc être décisif. Les autres résultats de ce sondage que publie le journal "France-Soir", semblent témoigner d'une grande stabilité du corps électoral, les pourcentages de la gauche et du centre variant peu.

A ce stade de la campagne, les observateurs remarquent qu'elle a permis à M. Pierre Mendès-France, ancien président du Conseil qui en 1954 mit fin à la guerre d'Indochine et qui est candidat d'un petit parti de gauche à Grenoble, de faire un retour très remarqué sur la scène politique française. Dans ses interviews à la radio et à la télévision, il est apparu à beaucoup de Français comme un leader possible de la gauche, celle-ci remportant les élections.

Pour la seconde fois en quatre semaines, le général de Gaulle s'adressera au pays dans une allocution radiodiffusée le samedi 4 mars. La seconde allocution du général de Gaulle sera prononcée 24 heures après les derniers discours radiotélévisés des leaders des formations politiques dans le cadre de la campagne électorale.

Des l'annonce de cette seconde intervention du président de la République, les partis d'opposition ont protesté comme d'ailleurs ils avaient protesté contre sa première allocution, estimant que le chef de l'État ne jouait plus en l'occurrence son rôle d'arbitre.

François Aquin préconise l'adoption par le Québec d'un régime présidentiel

Me François Aquin, député libéral de Dorion, a déclaré en fin de semaine que le régime présidentiel pourrait constituer "l'approche d'une solution" aux carences de notre système parlementaire actuel.

Il estime pour sa part que l'instauration d'un tel régime serait "un pas en avant incontestable" et souhaite que le comité de la constitution, formé par l'assemblée législative, devrait se pencher sur ce problème.

Me Aquin prenait la parole samedi au diner de clôture du congrès des affaires juridiques de la Fédération des étudiants en droit du Québec.

A son avis, il ne s'agit pas de copier le système américain, mais d'adapter le régime présidentiel aussi bien aux besoins du Québec qu'à ceux de notre époque scientifique.

De ce régime, le député de Dorion a esquissé les traits fondamentaux suivants:

• un président, détenant le pouvoir exécutif, élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans et renouvelable qu'une fois;

• des ministres peu nombreux, cinq ou six peut-être, choisis par le président et responsables devant lui chacun d'un super-ministère (dont les ministères actuels deviendraient autant de divisions);

• un sénat de vingt membres élus par le peuple sur la base des régions économiques créées en vue de l'élaborer et l'application du plan québécois; son conseil aurait de vastes pouvoirs d'enquête administrative et détiendrait l'initiative de la législation;

• Une chambre basse constituée du nombre actuel des députés.

Me Aquin estime qu'il ne suffit plus pour remédier aux lacunes de notre parlementarisme de manipuler "périodiquement le tiroir aux réfor-

Voir page 6: Aquin

Le RN se lance à la conquête d'indépendantistes et de dollars

par Réal PELLETIER



Des histoires invraisemblables...

La chose apparaît proprement invraisemblable. Mais un militant du Ralliement national prétend que le RN, le Ralliement des créditistes et le Parti de l'unité nationale travailleraient dans une parfaite harmonie, sous le couvert de la division. Ils fonctionneraient sous l'autorité absolue d'un grand conseil comprenant les cinq personnages suivants: Louis Even, le Dr René Jutras, Jacques Lanctôt, Laurent Legault et Adrien Arcand.

Louis Even, c'est l'animateur du journal Vers-Demain, des "Bérets-Blancs" Jutras est lié au RN; Legault, au RN et au RC; Lanctôt et Arcand sont respectivement président provincial et président national du Parti de l'unité nationale.

Contre toute vraisemblance, notre informateur, qui était délégué officiel d'un comté de la région de Montréal aux assemblées du RN en fin de semaine, affirme que ces trois partis politiques formeraient la section P.O. (Partis officiels) à côté des sections S.A. (services d'action) et S.S. (services de sécurité), sous l'autorité du grand conseil. Dans la division S.A., on retrouverait les "Bérets-Blancs" (troupes de choc), et divers services sociaux bénévoles comme des services de "baby-sitting", des services d'aide aux familles pauvres, etc. Dans la division S.S. en fin, — ce qui apparaît de plus en plus incroyablement — il y aurait l'administration générale de l'ensemble;

il y aurait aussi les services de "sécurité" comme tels, (ils existent effectivement et se manifestent, brasseurs au bras, dans les réunions du Parti de l'unité nationale... mais quand même); il y aurait enfin un certain nombre d'organisations marginales, paramilitaires: colonies de vacances, camps de jeunes, et même certaines troupes acrobatiques ou l'on s'adonnerait à "la formation", à "l'éducation physique"... (La police de Montréal

Voir page 6: Des histoires

Le chef du Ralliement national, M. Gilles Grégoire, a animé une nouvelle phase de l'organisation du parti en fin de semaine à Montréal et a lancé un nouvel appel à "tous les indépendantistes de bonne volonté" pour qu'ils se joignent aux rangs du RN. Le député de Lapointe aux Communes a réitéré son appel au cours d'une réunion de deux jours du conseil national du parti indépendantiste, qui a profité de ces assises pour lancer "l'opération-paroisses" et mettre au point la campagne de financement qui permettra de multiplier les émissions du parti dans diverses régions du Québec.

Devant des partisans composés en grande majorité de militants créditistes de vieille date, mais aussi de quelques éléments de droite qui se retirèrent du RN il y a une couple d'années, M. Grégoire a prédit que les prochaines élections à la législature se produiraient probablement au printemps de 1970, peut-être même, a-t-il dit, à l'automne de 1969. Si des élections devaient survenir d'ici la date du prochain congrès, soit octobre, le RN s'abstient de présenter des candidats, réservant ses énergies pour les suivantes. Personnellement, M. Grégoire ne s'est pas montré antipathique toutefois à la suggestion d'un partisan qui lui proposait de se présenter dans sa propre circonscription de la région Saguenay, advenant une élection dans un avenir prochain.

Au niveau des alliances possibles, M. Grégoire parle volontiers de la fusion de "tous les indépendantistes de bonne volonté". Quant aux créditistes du Ralliement, ça ne semble pas poser de problème. A un journaliste qui lui demandait en effet s'il comptait faire campagne en faveur de M. Casquette au prochain scrutin fédéral, le député indépendantiste a répondu: "Il n'y a rien de décidé..."

Du côté des indépendantistes, M. Grégoire a admis que son appel officiel lancé au Rassemblement pour l'indépendance nationale au congrès de Victoriaville du RN, l'autonome depuis plusieurs années, n'a pas été très favorablement accueilli. M. Grégoire a dit qu'il serait favorable à la fusion. Dans son allocution d'ouverture devant les quelque 125 délégués officiels de 65 comtés présents au "Centre civique" de Montréal-Est en fin de semaine, le député de Lapointe a invité ses partisans à se montrer "sympathiques" aux autres indépendantistes de leurs comtés. "Les indépendantistes, a-t-il dit, ne sont pas tous des barbus révolutionnaires."

Monsieur Grégoire a-t-il rencontré Pierre Bourgault récemment, ont demandé plus tard les journalistes en conférence de presse? Le député de Lapointe ne nie pas, se contente de sourire sans rien dire.

Voir page 6: Le RN

MÉTÉOROLOGIE

Ensoleillé. Beaucoup moins froid. Minimum la nuit dernière: 0 — Max. aujourd'hui: 30

Gracieuseté de SHEARER LUMBER CO. LTD. MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR

S. GABRIEL DE L'ADDOLORATA

F. PILON INC. Fournitures de bureau



Lundi: dans le cadre de la semaine d'anthropologie à l'université de Montréal...

Mardi: l'abbé Marcel Lefebvre, assistant à la direction de l'Institut supérieur des sciences religieuses...

Le journal de plus fort tirage de la presse française "France-Soir" a consacré hier toute une page publicitaire au Canada...

M. Louis-Martin Tard a été élu président de la section La Patrie du Syndicat des journalistes de Montréal...

Les tarifs aériens omnibus pour les vols postaux à destination et en provenance des Territoires du Nord-Ouest...

Le pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine, reliant l'île de Montréal à la rive-sud...

Le British Railways a légué au Musée du chemin de fer canadien l'une des locomotives à vapeur les plus renommées du monde...

Le ministre de la famille et du bien-être social annonce la nomination de M. Pierre-Paul Archambault au poste de directeur adjoint à la direction générale des personnes âgées et autres adultes en remplacement de M. Gérard Noyau...

Philippe Garigue met dramatiquement en lumière les conséquences que peut avoir la limitation des naissances sur l'avenir du Québec

par Jean FRANCOEUR

M. Philippe Garigue, doyen de la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal, a brandi en fin de semaine le spectre d'une "population québécoise prématurément vieillie" et dénoncé une nouvelle fois la "tragédie indigence gouvernementale" en matière de politique familiale.

"Dans dix ans, a-t-il dit, la population canadienne française sera à son maximum, puis elle commencera à fléchir. La limitation des naissances, que beaucoup croyaient être une sagesse nécessaire à l'amélioration des conditions de vie, porte maintenant le Québec au bord de la plus gigantesque erreur collective: celle du refus de son existence."

M. Garigue, qui prenait la parole, dimanche, à l'occasion du Rallye 67 de la Fédération des oeuvres de charité canadienne-française, a fait état du déclin global de la natalité au Québec au cours des six dernières années. Si cette tendance devait se poursuivre pendant dix ans, l'accroissement naturel de la population atteindrait un point nul, a-t-il appelé en s'appuyant sur un rapport récent du ministère de la santé.

Il a dit qu'il existait un "paradoxe fondamental" dans les aspirations des Québécois d'aujourd'hui. "Au moment même d'une poussée nationaliste, d'une prise de conscience collective de ce que pourrait être l'avenir, ces mêmes aspirations portent les Canadiens français dans leur totalité à dévaluer le rôle de la famille dans la société", a souligné le conférencier.

M. Garigue a particulièrement mis en lumière la responsabilité de ce qu'il a appelé "les nouvelles familles". "Pour la vaste majorité des foyers créés depuis 1960, a-t-il dit, par des jeunes souvent en révolte contre les conceptions traditionnelles, la famille est apparue comme une institution primordiale et avoir des enfants comme une charge psychologiquement trop lourde."

Ce sont ces mêmes "nouvelles familles" qui, dans quelques décennies, auront à faire face au manque de dynamisme d'une population québécoise vieillie prématurément, avec toutes les conséquences économiques de la perte de vitalité collective.

La crise actuelle de la famille, pense M. Garigue, est accentuée par une "indigence gouvernementale tragique" ou toute action en faveur de la famille est fragmentée et purement opportuniste.

Tous les gouvernements qui se sont succédés au Québec ont pratiqué une politique de yeux fermés, a ajouté le président

du Conseil supérieur de la famille. "Malgré les discours et les déclarations de principe, et malgré les recommandations de personnes des plus qualifiées, il n'existe aucune législation québécoise en faveur de la famille, soit sur les prestations à la naissance d'un enfant, soit sur les allocations familiales, soit sur les prêts aux jeunes ménages, ou encore sur les habitations familiales, ou autres mesures."

"Au contraire, la législation qui existe est souvent anti-familiale, comme par exemple, lorsque l'allocation payée pour le placement d'enfants est supérieure à celle payée à la mère qui s'occupe de ses enfants; ou encore lorsque les propriétaires de logements sont en droit de refuser de louer à des personnes ayant des enfants. A ce moment, la législation appuie la discrimination anti-familiale qui existe au Québec."

Le conférencier a cependant ajouté que les attitudes du gouvernement reflètent les attitudes générales de la population. De là l'importance de mener le combat sur les deux fronts à la fois: celui du gouvernement, et celui du comportement des personnes.

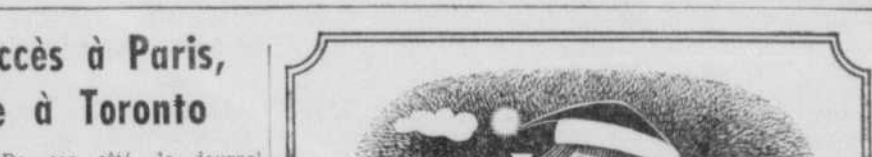
Mais en fait, a dit M. Garigue, les activités dirigées vers les changements des attitudes sont prioritaires, car, si l'on doit faire pression pour la mise en marche d'une politique

familiale québécoise, il est indispensable de comprendre que le gouvernement ne donnera la priorité à de telles lois qu'au moment où il aura le soutien actif de l'opinion publique. Le gouvernement n'agira que si les questions familiales deviennent des "problèmes politiques fondamentaux aux élections", pense-t-il.

C'est en ce sens qu'il a loué les programmes d'activités présentés hier, dans le cadre du Rallye 67, par quatre groupements familiaux: la Fédération des services sociaux à la famille, la Fédération des unions de familles, les Foyers Notre-

Dame et le Conseil d'administration des associations parents-mères du diocèse de Montréal. "Je considère les activités que veulent mettre en route ces associations comme des tâches prioritaires en vue d'un redressement de la famille au Québec", a conclu M. Garigue.

Le Rallye 67 de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises a été ouvert vendredi, dans le hall d'honneur de l'université de Montréal. De gauche à droite, MM. Carl Moisan, président de la campagne de souscription, Jules Tourillon, président du Rallye 67, et Jean-Paul Beaudry, député de Lafontaine.



La politique canadienne d'immigration défavorise-t-elle les "non-Blancs"?

Trois groupes représentant les "non blancs" de la région de Montréal ont exprimé l'avis selon lequel le Canada sert de principe de l'immigration sélective, qui donne priorité à l'entrée des travailleurs spécialisés, pour pratiquer la discrimination raciale.

"A cause de leur développement social et économique particulier, les pays non-blancs à travers le monde ne sont pas prêts de pouvoir rencontrer les conditions posées par les services d'immigration du Canada", ont déclaré les organisateurs devant un comité parlementaire spécial.

Il s'ensuit qu'une telle politique en immigration continuera de restreindre le nombre d'immigrants venant de ces pays et que, sous prétexte d'un besoin d'immigrants spécialisés, le Canada poursuit de fait "une politique de discrimination raciale en immigration", soutiennent-ils.

Les organismes, représentés par deux Noirs, ont apporté leur point de vue sous forme d'un mémoire, au cours de la dernière de trois journées d'audiences du comité du Sénat et des Communes qui recueille les réactions du public à la suite du livre blanc sur la future politique d'immigration présenté en octobre 1966 par le gouvernement fédéral.

Sur plus de trois millions d'immigrants admis au Canada entre 1924 et 1964, seulement 17,206 étaient des Noirs, disent l'Association pour la citoyenneté des Noirs, l'Association des Jamaïcains de Montréal et l'Association de Trinidad et Tobago de Montréal.

des Indes occidentales qu'envers ceux de l'Europe". D'autre part, le Dr Martin Puhvel, professeur d'université à Montréal, a pressé le comité d'obtenir que les autorités de l'immigration canadienne manifestent une attitude plus indulgente envers les gens qui s'enfuyaient de bateaux battant pavillons de pays derrière le Rideau de fer.

Parlant au nom du Conseil central des Estoniens du Canada, le Dr Puhvel a affirmé que le temps "des réfugiés politiques n'est pas terminé". Il a ajouté que ceux qui viennent au Canada en s'enfuyant de bateaux risquent l'emprisonnement et même la mort pour cet acte et que ceci devrait mériter indulgence.

Quant à M. Giuseppe Turri, autre professeur d'université de Montréal, il s'est dit d'avis que les Italiens immigrés au Québec désirent fortement faire partie de la société à prédominance francophone, mais qu'ils choisissent de parler anglais plutôt que français parce que la langue anglaise est celle "dont l'importance pratique est la plus grande".

Le Conseil uni des droits de l'homme a par ailleurs étonné le comité parlementaire en déclarant que les hôpitaux pour malades mentaux et les pénitenciers comptent parmi les endroits désignés par le gouvernement comme centres officiels d'immigration.

M. A.J. Zaitlin, directeur du conseil, a révélé que les immigrants dont les papiers ne sont pas en règle doivent demeurer dans ces endroits en attendant de rencontrer les officiels du ministère de l'Immigration.

Le porte-parole du conseil n'a pu préciser si des immigrants avaient été retenus dans ces endroits mais la question sera posée aux Communes. Il a ajouté que les lois sur l'immigration sont civiles et non criminelles de nature et que le fait de placer des immigrants dans des cellules de prisons ou dans des hôpitaux de malades mentaux est une forme de punition qui doit être bannie à l'avenir.

Le Comité mixte a aussi entendu les propos d'un immigrant français qui a déclaré que plusieurs de ses compatriotes sont retournés en France parce qu'ils ne pouvaient pas s'adapter aux conditions de vie canadiennes.

Mare Abelby, originaire d'Algérie est débarqué au Canada en 1965 après être demeuré quatre ans à Nice. Il a révélé au comité que les informations sur notre pays fournies en France par les hauts-fonctionnaires de l'immigration canadienne ne donnent pas une image claire et précise de ce qu'est le Canada.

Entre autres, il a découvert à ses dépens que la connais-

sance de l'anglais était nécessaire sinon vitale et cette précision n'avait pas été fournie dans les brochures sur le Canada qu'il avait reçues.

Deux interprètes québécois de la chanson, Jean-Pierre Ferland et Monique Leyrac, ont connu le succès en fin de semaine, le premier à Paris, Mme Leyrac au Massey Hall de Toronto.

Paris. — La chanson canadienne prend pied en France: c'est ce que constate Paul Carrière, dans "Le Figaro" (livraison de samedi) à l'occasion du tour de chant que présente au Théâtre populaire de la chanson, Jean-Pierre Ferland.

"La chanson canadienne, écrit-il, est décidément bien sortie de son provincialisme et de son folklore. En un an, et tout juste avant le retour du patriarche Félix Leclerc, nous aurons vu ses trois jeunes têtes: Léveline qui nous a déçus par un certain désordre présumé, Vigneault qui nous a ravivés par sa fougue folle, sa poésie et sa musicalité. Et voici J.-P. Ferland, à peine entrevu à Bobino en 63. Tout le contraire du trappeur, Grand, mince presque filuet dans son costume étroit. Mais un visage vigoureux et mobile, un oeil malin et souriant. C'est un excellent interprète: belle voix chaude et de la présence. Il joue ses chansons et crée vite une ambiance. Il laisse une image très nette. C'est aussi un auteur de race, peu original parolier, cependant, que mélodiste. Il peut se permettre de dire ses couplets sans musique ou greffés sur une musique de racroc. Et là, il fait preuve d'une verve irrésistible (l'assassin mondaïn, un cauchemar effroyable). Pour le reste, Ferland est un sensible avec quelque sensualité ou quelque véhémence à la Brel, mais toujours tempérée de tendresse. En bref, un talent évident et qui n'aurait pas de peine à s'imposer en France."

Ferland a du succès à Paris, Leyrac triomphe à Toronto

De son côté, le journal "Combat", sous la signature de Pierre-Davis, observe à ce propos: "Jean-Pierre Ferland est plein de cet humour qui fait actuellement défaut dans la chanson française parce qu'il ne tombe pas dans ce qu'on a la détestable habitude d'appeler l'Intellectualisme et qui souvent n'est rien d'autre qu'une idée, plus ou moins banale, jetée entre deux vers et parce qu'étant Canadien il est encore capable de rester Primaire. Primaire, non au sens péjoratif du terme, mais avec tout ce qu'il contient de joies simples d'attaques directes et de pureté."

Monique Leyrac Samedi soir, à Toronto, Monique Leyrac a reçu ce que Donald Phillipson de la Canadian Presse appelle la plus impressionnante ovation de sa carrière. C'est debout que les amateurs de chansons ont applaudi l'interprète du Québec. Plus tard, elle devait expliquer son acceptation de se produire à Massey Hall: "J'ai voulu d'abord attendre le moment où les Canadiens anglais allaient être disposés à m'accepter, à-t-elle dit. Contrairement aux Canadiens français qui ont la maturité voulue pour juger des mérites de leurs compatriotes interprètes, les Canadiens anglais enregistrent maintenant le reconnaître le talent de quelqu'un que dans la mesure où celui-ci aura triomphé à l'étranger, particulièrement aux Etats-Unis."

André Gagnon, le pianiste de Mme Leyrac, a pour sa part, avoué n'avoir jamais entendu un tel tonnerre d'applaudissements, pas même à Moscou. Il y avait, bien sûr, des Canadiens français dans l'auditoire, mais Kenneth Winters, du "Toronto Telegram", avouera qu'il s'agissait là de "l'auditoire le plus hétérogène qu'il m'ait jamais été donné de contempler." Le "Toronto Star" a été plus modéré, sous la signature d'Anthony Ferry, mais le "Globe and Mail", par la plume de John MacFarlen, qualifiera Mme Leyrac de "l'interprète canadien de l'année."

"Quel dommage qu'il n'y ait pas eu plus de Canadiens à Massey Hall, écrit-il, comparant Mme Leyrac à Barbara Streisand."

Le programme de Monique Leyrac comprenait des chansons en français et en anglais.

COURS DE PERFECTIONNEMENT EN CONFIANCE EN SOI!

- CE COURS VA VOUS AIDER A CULTIVER LA VRAIE CONFIANCE EN SOI (Pour mieux réaliser toutes vos ambitions) L'ENTHOUSIASME (Pour vivre pleinement votre vie) L'ESPRIT DE DECISION (Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef) L'ART DES RELATIONS HUMAINES (Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux) L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE (Pour mieux vendre vos idées et vos produits, dans une discussion, une vente et même devant un public)

QUELS QUE SOIENT VOTRE AGE, VOTRE OCCUPATION OU VOTRE DEGRE D'INSTRUCTION, VOUS POUVEZ EN TIRER PROFIT. Ce n'est pas un cours théorique; mais un cours pratique de 15 semaines UN SEUL SOIR PAR SEMAINE

VENEZ ASSISTER A UNE DEMONSTRATION GRATUITE Rendez-vous au PALAIS DU COMMERCE, salle 217, ou entrez par le 1400 rue Berri 40 prenez l'ascenseur. (Venez en METRO, descendez à la station Berri-Demontigny et prenez la sortie Centre) mardi le 28 février ou jeudi le 2 mars à 8 heures P.M. Pour être sûr d'avoir une place, téléphonez à 842-8186

Jean-Guy LEBOEUF, B.A., L.S.C., président "Auteur du volume "Arrêter, avoir ses idées et croquer au succès!" L'INSTITUT DE PERSONNALITE Pour devenir plus dynamique en pensée, en paroles et en action

PROPRIETE A VENDRE BOUCHERVILLE — lotissement La Seigneurie, bungalow, 7 pièces, 4 chambres à coucher, salle de jeux avec foyer, garage chauffé, grand terrain, clôture. 655-8684

Le printemps s'en vient l'eau dégouttera Faites installer les GOUTTIERS "PRIMEAU" Galvanisé • Cuivre • Aluminium Estimation gratuite * MONTREAL — 322-4160 * QUEBEC — 872-9244 PRIMEAU METAL INC.

VIENT DE PARAITRE... CENT ANS D'INJUSTICE? UN BEAU RÊVE: LE CANADA UN LIVRE-CHOC DE FRANÇOIS HERTEL ...AUX ÉDITIONS DU JOUR En vente partout à \$1.00 — Distributeur: La Cie de Distribution de La Patrie, 397, Place de Louvain, Montréal 11 — Tél: 874-7394

Aussi ravigotante que Célestins Aidez votre digestion en buvant quotidiennement VICHY CÉLESTINS l'eau minérale alcaline naturelle qui apporte à l'organisme des sels minéraux et des oligo-éléments qui contribuent aux digestions faciles. IMPORTÉ DE FRANCE, CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada. Méfiez-vous des imitations, exigez toujours VICHY CÉLESTINS l'eau qui fait... du bien! 32 OZ. 50¢ — 16 OZ. 39¢ — 8 OZ. 2 pour 49¢

En vedette... La clef de notre succès mon cher? Mais c'est à nos vêtements étincelants de fraîcheur que nous le devons et grâce à Jolicoeur évidemment. Succursale au centre d'achats Rockland 100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir Depuis 1907 I.A. 1-2161

Le rapport Carter: souci de l'efficacité et de la justice mais trop peu du fédéralisme

Il faudra quelque temps avant de pouvoir apprécier la portée exacte des recommandations qui viennent de formuler la commission d'enquête sur la fiscalité. Ce recul sera d'autant plus nécessaire que la commission insiste sur le fait que ses propositions forment un tout cohérent dont les pièces ne sauraient être traitées séparément les unes des autres.

Ce qu'on doit souligner dès maintenant, c'est le caractère sainement novateur de la philosophie qui sous-tend le rapport Carter. Cette philosophie est d'autant plus intéressante qu'elle est le fruit d'un long cheminement. Les commissaires ont entrepris leur travail — ils le confessent en toute candeur — avec la conviction que le régime fiscal canadien était l'un des meilleurs du monde. Ils traversaient leur période, quatre ans et demi plus tard, en se ralliant à des idées qui les étonnaient au départ.

Le système fiscal canadien a toutes les apparences d'un système rigoureux et impeccable. Il est, en réalité, une passoire. Le fisc va chercher beaucoup d'argent dans la poche des contribuables. Il rejoint avec une rigueur spéciale les petits et les moyens contribuables qui n'ont d'autre revenu qu'un salaire régulier. Mais il accorde un statut spécial à des milliers d'individus possédant, comme on dit, plusieurs cordes à leur arc. Pendant que des milliers de citoyens versent leur plein écot à César, d'autres font bombance dans les hôtels de luxe en se servant de comptes de dépenses qui échappent à l'œil du fisc; d'autres se spécialisent dans divers types de transactions qui ne tombent pas sous le coup de la loi actuelle.

La seule façon de modifier ce régime, c'est de changer l'esprit qui l'anime. La législation fiscale canadienne fut le fruit d'un développement empirique. La commission Carter n'hésite pas à soutenir qu'il faut la repenser à partir d'un principe clair: le principe de l'imposition de l'impôt sur le revenu. (1)

Suivant ce principe, le fisc n'aurait plus à s'inquiéter de savoir si tel revenu a été gagné sous forme de salaire, d'honoraire, de commission, de profit, de cadeau, de vente ou de transfert d'objets non immédiatement monnayés. Son seul souci serait de mesurer avec précision tout ce que chaque Canadien a gagné au cours d'une année, sous quelque forme que ce soit, et de le taxer en conséquence. Qu'il ait reçu des allocations du gouvernement ou fait des gains à la Bourse, le contribuable devrait rendre compte de tous ses revenus. Il n'y aurait que très peu d'exceptions à la règle.

Dans plusieurs milieux, on a déjà commencé à grincer des dents. Les parasites qui s'enrichissent à spéculer, les "exécuteurs" qui voient fondre les plantureux comptes de voyage et de représentation, soupirent d'inquiétude, au nom naturellement de la santé de l'économie. À l'autre extrémité, on voit aussi s'agiter les défenseurs professionnels des petits: certains, sans même s'être pénétrés de l'esprit du rapport Carter, protestent déjà contre certaines recommandations qui sont pourtant la suite logique de la philosophie du rapport. Si un principe est bon, il doit l'être pour tous, pas seulement pour ceux qu'on aime ou qu'on n'aime pas.

Par-delà ces réactions intéressées, il faut souscrire avec force à l'idéal de justice à la fois horizontale et verticale que met de l'avant le rapport Carter. Le document veut que tous les citoyens placés dans des situations identiques aient des devoirs égaux devant le fisc. Il veut également que les obligations de chacun s'alourdissent à mesure qu'il monte dans l'échelle des revenus. C'est un idéal sainement démocratique. C'est une vision qui procède d'une conception exigeante de la justice.

Le rapport Carter n'avait pas à s'occuper de mettre seulement tous les contribuables sur un pied d'égalité devant le fisc. Il avait aussi à se préoccuper des répercussions du régime fiscal sur la croissance de l'économie.

Réconcilier l'objectif de l'égalité des chances et des devoirs et l'objectif de l'encouragement à l'initiative créatrice n'était pas une tâche facile. La commission Carter a néanmoins réussi à formuler, à ce sujet, des propositions originales et en général fort saines.

La commission a constaté, par exemple, que les dividendes présentement touchés par des Canadiens sont imposés à deux reprises, soit au stade de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et ensuite au stade de l'impôt sur le revenu personnel. Pareil régime est injuste et irréaliste. Il encourage, chez plusieurs sociétés, la malhonnêteté ou l'exploitation du consommateur. Afin d'y remédier, la commission n'hésite pas à proposer un régime de déduction qui favoriserait le contribuable individuel qui possède des titres de sociétés. Cette proposition surprendra, scandalisera peut-être. Elle est pourtant logique. Elle devrait aussi favoriser l'orientation vers le secteur industriel d'une plus grande partie des épargnes des Canadiens.

De même, la commission s'est rendu compte que toutes les entreprises ne sont pas exactement égales aux yeux du fisc. Plusieurs catégories de sociétés jouissent, en fait, d'exemptions totales ou partielles fort intéressantes. À ces cas d'exception, la commission applique les mêmes principes qu'aux individus. Elle entend mettre toutes les entreprises sur le même pied, sauf cas tout à fait exceptionnels. Nous avons personnellement des doutes quant à l'opportunité de mettre toutes les coopératives, sans distinction aucune, sur le même pied que les sociétés à but lucratif, aux yeux du fisc: c'est une question sur laquelle nous reviendrons ces jours prochains. Quant au reste, nous trouvons que la commission fait preuve de réalisme et de vigueur. Il est temps, notamment, que certaines sociétés financières comme les banques et les compagnies d'assurance (même mutualistes) cessent de jouir d'avantages qui ne sont absolument plus requis pour leur plein développement.

En ce qui touche le taux de l'imposition des sociétés, celui-ci ne variera guère. Le taux de base resterait le même qu'actuellement, ce qui est pratiquement inévitable vu la parité que nous devons maintenir autant que possible avec notre puissant voisin. La seule variation de taille serait l'abolition du taux actuel de 28% sur les bénéfices inférieurs à \$25,000, en faveur d'un taux uniforme pour toutes les entreprises. Comme ce changement serait compensé, en retour, par l'instauration de nouveaux stimulants conçus surtout en vue d'aider la petite et la moyenne entreprise, il n'y a pas lieu de conclure avant examen sérieux à l'étouffement immanent de la petite entreprise.

En somme, le rapport Carter fera mal à plusieurs secteurs qui jouissaient de privilèges dénués. Au fond, il tend à favoriser une liberté tempérée des entreprises, une liberté qui soit compatible avec les responsabilités accrues que tous, individus et organisations commerciales, doivent désormais assumer pour la bonne marche de la société. Si certaines entre-

prises doivent fermer leurs portes d'ici quelques années, elles devront chercher ailleurs que dans le rapport Carter des alibis pour leur échec.

Un troisième objectif du régime fiscal, selon la commission Carter, c'est le "renforcement de la fédération". Nous n'avons pas encore lu les importants développements que les auteurs consacrent sans doute, dans le corps du rapport, à ce thème capital. Nous n'avons lu, à vrai dire, que le volume des conclusions. Notre jugement sera donc sujet à révision.

Mais pour l'instant, cette partie du rapport semble devoir être la plus controversée et la plus difficile d'application. La commission Carter — c'est du moins ce que laissent croire ses conclusions — identifie peut-être trop sommairement le "bien de la fédération" au "bien du gouvernement central". Renforcer la fédération, c'est surtout, pour la commission, renforcer le gouvernement central. D'où le rôle prépondérant que la commission voudrait accorder à Ottawa dans la fiscalité de l'avenir.

Il faudra examiner avec soin les arguments que la commission invoque à l'appui de ses recommandations. A priori, il semble, toutefois, que les commissaires se soient laissés guider par une philosophie un peu courte du fédéralisme. Une chose est d'ores et déjà certaine: cette partie du rapport Carter qui traite de partage des impôts entre Ottawa et les provinces n'a aucune chance de faire l'unanimité entre les Canadiens. Comme le fiscal est au service du politique — et que cette proposition ne saurait pour aucune considération être inversée — il faudra chercher ici des accommodements majeurs.

Souhaitons seulement que la raideur du rapport Carter ne serve pas de prétexte à l'érection d'une nouvelle muraille de Chine entre Ottawa et les provinces. Il y a, dans le rapport Carter, des propositions fondamentales qui intéressent tout autant les provinces qu'Ottawa et qui devraient de toute façon, pour être appliquées, faire l'objet d'accords et de négociations. Nous estimons que ces questions fondamentales devraient être examinées même avant les questions relatives au partage des impôts. Espérons que des affrontements politiques ne viendront pas étouffer dans l'œuf la chance que le rapport Carter nous offre d'une révision en profondeur qu'exige, par-delà les particularismes, la justice tout court.

La commission Carter a mis beaucoup de temps à accomplir son mandat, mais elle a bien travaillé. Elle a produit un rapport dont les grandes lignes révèlent déjà la très haute qualité. Le document repose, de toute évidence, sur une étude approfondie de l'expérience passée et présente non seulement du Canada mais aussi d'un grand nombre d'autres pays. C'est peut-être pourquoi il voit aussi très loin dans l'avenir, sans jamais cependant perdre contact avec le réel.

L'adoption du rapport Carter — pourvu qu'on en puisse concluer les recommandations principales avec une conception du fédéralisme acceptable au Québec et au reste du pays — pourrait être une étape majeure dans la recherche, au Canada, d'un ordre social juste, dynamique et réaliste.

Claude RYAN

(1) La police faite à l'unité familiale d'imposition constitue l'un des éléments les plus originaux du rapport Carter. Ce thème fera l'objet d'un article distinct de Paul Sauvé dans le Devoir de demain.

Lettre au "Devoir" Pauvreté du service d'autobus

Les commentaires de M. Guy Lefebvre dans Le Devoir du 10 janvier au sujet de la MTC (vision autobus), sont d'une précision et d'un propos "exquis". Je remercie M. Lefebvre d'avoir su exprimer si éloquemment les sentiments d'une bonne partie de notre population qui, comme lui, est forcée de se servir de cette prétendue commodité qu'on appelle autobus.

Je n'ai aucune idée dans quel secteur de la ville ce monsieur partage les "places de voyage" afférentes au service de la MTC, mais je suis convaincu que ses remarques ont été appréciées tout particulièrement par les "enfants non choisés de la société" qui se trouvent sur le circuit Côte-des-Neiges, entre Jean-Talon et Queen-Mary.

Pour ajouter à ces commentaires je me permets de mentionner que ce service le matin est absolument infect. On en est à se demander dans le quartier si la MTC ne serait pas en train de se payer le luxe d'une vendetta personnelle contre un citoyen quelconque qui habiterait sur ce parcours.

Comme on vient tout juste de nous avertir — bien gentiment — que nos porte-monnaies seront bientôt saoulés d'une somme additionnelle pour le privilège de voyager tous ensemble, au chaud, bien blottis les uns contre les autres, (les plus grands peuvent respirer un peu et les plus courts devant s'arranger du mieux qu'ils peuvent) il me semble qu'il est grandement temps que quelqu'un dans la hiérarchie administrative de la MTC se dévoue et fasse usage d'un tout petit peu de matière grise pour régler les malheurs de la population cablée trop loin des lignes de Métro.

Question Métro, je suis d'avis, comme M. Lefebvre que c'est une petite merveille de service, tant et si bien que l'on pourrait facilement croire que les talents (parce qu'il doit y en avoir tout de même), de la MTC ont tous été mobilisés du côté Métro laissant le côté autobus à la disposition fortuite de la foule. Les "places de nos arrières" ont de nos jours, calé dans main et crayons "arabesques", qu'on appelle Inspecteurs.

Si on pouvait convaincre un des directeurs proposé au fonctionnement d'autobus, de se rendre un de ces matins, entre 8h et 9h, 30 au coin de Côte-des-Neiges et Maplewood par exemple, (incognito et sans avis aux subalternes bien entendu), il fortifierait l'impression qu'il serait tout simplement déconcerté de constater la pénurie d'autobus allant vers le sud, de l'espace de temps qui s'écoule entre chacun, du nombre de véhicules qui doivent passer tout droit parce qu'ils sont "archibombés", et très fréquemment de la foule qui, au lieu de nous arrêter 3 ou 4 minutes, après une attente de 15 à 20 minutes tout ceci 4 minutes sur 5 — il faut réellement le voir pour le croire.

(Mme) Pauline SIMPSON, Montréal.

rant, joint d'un grand prestige dans le monde entier.

On peut aussi reconnaître, avec l'ancien gouverneur, que la monarchie constitue, pour nous, face aux États-Unis, une sorte de trait distinctif qui peut contribuer à maintenir notre identité. Quoique le Mexique, un autre voisin du géant américain, réussit à faire valoir son originalité propre sans un tel précedent.

Mais il ou nous avocés de la difficulté à suivre M. Massey, c'est l'ancien gouverneur, qui le prétend que la monarchie, chez nous, contribue à unifier le pays. Vraiment, nous ne le croyons pas. Pour nous, la monarchie n'est pas plus un ciment d'unité que l'omilinguisme anglais, par exemple. Tout ce qui irrite une partie considérable de la population ne saurait devenir instrument d'unité.

Pour un non-Britannique, la Couronne, même si une fiction juridique la rend "canadienne", rappelle toujours le colonialisme d'antan, le vieil impérialisme anglais. Les Canadiens français, par respect pour les sentiments de leurs compatriotes canadiens-anglais, hésitent à partir en guerre contre une telle institution. Mais ils sont convaincus qu'un canadienisme véritable n'est possible tant que le plus haut représentant de l'autorité, chez eux, sera un personnage vivant au Royaume-Uni. Tout le système illustre le caractère britannique et non canadien du pays.

D'ailleurs, M. Massey admet lui-même que la monarchie ne dit à peu près rien aux Québécois également. Dans les circonstances, c'est une autre raison de briser avec cette tradition, si respectable fil-elle. En y restant fidèle plus longtemps, on fait fuir du sentiment d'une très forte partie de la population. Quand trop de citoyens se sentent brimés, le système qui en est la cause ne saurait être considéré comme un instrument d'unité, mais de division.

Encore une fois, les Canadiens français sont bien prêts à tolérer encore un certain temps cette forme de gouvernement chère au cœur de bon nombre de leurs compatriotes, mais, de grâce, qu'on ne croie pas favoriser l'unité du pays en perpétuant le système. Il faudrait plutôt se demander combien de temps l'unité du pays pourra être maintenue si l'on persiste à s'agripper à cette formule dépassée.

V. P.

À la recherche du français

par Jacques POISSON

Legalité

Une jeune fille offre ses services à une agence de traduction.

— Avez-vous une spécialité? — Oui, la traduction légale (sic).

Sur ce, l'interview prend fin. Il eût fallu dire: juridique. Pour qui ne distingue par legal et juridique, il serait illégitime, sinon illégal, de faire de la traduction. Malheureusement, on ne connaît encore aucun moyen judiciaire de sévir contre le charlatanisme en traduction.

Et le droit au français?

Les lecteurs du Devoir ont appris que le droit à l'éducation repose désormais sur des "actions" de "bill".

Il aurait été remarquable sans doute que la première "section de bill" comprenne des définitions (sic) idiotes et tautologiques empruntées à ce qu'il y a de plus biais dans le jargon juridique anglo-saxon.

Dans la présente loi, les expressions (sic) suivantes signifient:

b) "grève": une grève au sens du Code du travail. — Primo, grève n'est pas une "expression", mais un terme.

Secundo, "grève" signifie une (sic) grève... dénote une grande maladresse dans l'emploi de l'article, une gaucherie d'étranger apprenant le français.

Tertio, faire commencer une loi par des définitions — et de fausses définitions — trahit l'ignorance du style juridique français.

Les années se suivent et se ressemblent.

La loi créant le ministère de l'Éducation était déjà un affreux calque de l'anglo-américain, sur les plans lexicologique, grammatical, stylistique.

On dirait que le Québec est condamné à la déséducation par un ministère.

Concurrence déloyale

Seul le Quartier latin du 14 février, les étudiants auraient du mal à suivre les cours de thermodynamique. Et pour cause: il leur serait donné en anglais, à l'Université de Montréal, par un dénommé Pearson.

Concurrence déloyale envers McGill!

Les manuels de la nouvelle vague

Est-il possible pour nos élèves de 11e d'apprendre la chimie sans désapprendre le français?

Cette question paraîtrait saugrenue n'importe où hors du Québec, sauf peut-être à l'Université d'Ottawa. Or, le ministère de la Déséducation ne se la pose pas moins en l'an 10 de l'ère spatiale.

Expliquons tout de suite, pour les lecteurs du Devoir nouvellement établis parmi nous, que la conduite de nos pédagogues-fonctionnaires accusés depuis longtemps un complexe aigu de demi-assimilé. En d'autres termes, ils tendent de toutes leurs tripes à se faire foncièrement semblables à leur modèle, image autoprojetée de l'assimilateur, tout en persévérant à rendre le culte à la première divinité de la tribu, notre patois national.

Ces pulsions contradictoires ont trouvé un terrain de synthèse dans l'enseignement en traduction, où la pensée identifiée ces pédagogues au prototype américain, où les mots symbolisent la fidélité aux dieux du terroir.

À quoi ces convergences quasi mythologiques ont-elles abouti sur le plan concret? Entre autres, à contraindre de jeunes Québécois à utiliser, pour l'étude de la chimie, la traduction d'un manuel rédigé par Bruce H. Mahan, A. L. McClellan, Keith MacNab et Margaret Nicholson. Cette traduction est l'oeuvre de quatre praticiens d'un métier des plus difficiles qui soient: celui de traducteur... praticiens improvisés, praticiens marions.

Du point de vue langue et pensée, le résultat (1) est désastreux, comme on pouvait s'y attendre, les mêmes causes persistant à produire les mêmes effets dans les mêmes circonstances et le même lieu: le laboratoire de médiocrité qu'est le Québec officiel.

Page ix de la préface: "Les extraits cités dans les pages suivantes, le sont (sic) avec la permission des auteurs."

Construction imitée du bas américain, et partant peu conforme aux exigences du français, comme le feront ressortir quelques variations s'apparentant davantage au français parlé:

— Votre manuel traduit l'a été avec une rare inconscience.

— Les dollars dépensés l'ont été dans un grand magasin pour des chapeaux.

La pomme mangée l'a été hier soir avec appétit par Paul.

Voilà l'indigence intellectuelle et le charabia auxquels un ministère de l'Éducation complètement désaxé condamne, avec une folle allégresse, toute une génération de Québécois.

Pour ce qui est des exemples ci-dessus, un lecteur peu sensible aux considérations "langagières" pourrait objecter que de telles gaucheries ne compromettent en aucune façon la valeur "technique" d'un manuel. Point de vue borné et naïf!

Acceptons-le un instant néanmoins pour lire le début de la préface traduite.

"La chimie s'étend (sic) à toutes les substances (sic) qui nous entourent ainsi (?) qu'aux transformations qui s'accomplissent en elles."

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une chimie qui s'étend et d'où partelle pour le faire? On ne sait trop, dans cet univers qui a le "nous" pour centre, mais je parierais, pour ma part, que "s'étend" est une extension de "étends".

À titre de comparaison et par hygiène mentale, consultons le Grand Larousse à l'article chimie:

Science qui a pour objet l'étude des transformations des corps en d'autres corps différents par la nature et l'arrangement des atomes.

Au lieu de "substances", on a des corps. Si les deux termes ne sont pas interchangeables, le départ est mauvais pour les élèves de 11e, car la science exige une nomenclature exacte. Là-dessus nous citerons Lavoisier, fondateur de la chimie moderne.

"L'impossibilité d'isoler la nomenclature de la science et la science de la nomenclature tient à ce que toute science physique est nécessairement formée de trois choses, la série des faits qui constituent la science, les idées qui les rappellent; les mots qui les expriment. Le mot doit faire naître l'idée; l'idée doit peindre le fait; ce sont trois empreintes d'un même cachet; et, comme ce sont les mots qui conservent les idées et qui les transmettent, il en résulte qu'on ne peut perfectionner le langage sans perfectionner la science, ni la science sans le langage, et que, quelque certains que fussent les faits, quelque justes que fussent les idées qu'ils auraient fait naître, ils ne transmettraient encore que des impressions faussées, si nous n'avions pas des expressions exactes pour les rendre."

Lavoisier a vécu de 1743 à 1794. Toutefois, ses conceptions lumineuses sur les rapports entre la science et le langage n'auraient pas encore atteint les astres de notre ministère de la Déséducation.

Entre-temps, abordons le deuxième alinéa de la préface et demandons-nous si le cours de chimie en traduction peut favoriser l'habitude de la rigueur dans le choix des termes, condition sine qua non de la pensée scientifique selon le grand Lavoisier lui-même. Mais, nos dérangés soupçonnent-ils seulement l'existence d'un chimiste non américain?

Qu'est-ce que la chimie?

"La chimie est une partie (sic) de ce que (sic) l'on appelle (sic) couramment (sic) sciences."

Est-ce que pareille façon de guimauve éveillera beaucoup de vocations scientifiques?

Ici, sautons le troisième alinéa, outrageusement publicitaire, et considérons la première phrase du quatrième, sous l'angle de l'exactitude dans le choix des mots.

"À la fin de ce cours vous ne maîtriserez (sic) pas toute (?) la chimie."

"Maîtriser" (to master) ou connaître à fond?

Ce qu'il faudrait maîtriser, ce n'est pas la chimie, mais les imposteurs qui, sous le couvert de la science, trompent toute une génération de jeunes Québécois, les vouant à une situation impossible entre deux langues et deux nomenclatures (2).

Voilà pour la tenue de la préface traduite. Mais ce n'est pas tout: les traducteurs ont commis un avant-propos de leur cru tout aussi édifiant.

"La réforme des programmes scolaires est à l'ordre du jour. Face aux difficultés rencontrées (sic) par nos élèves..."

Ces "difficultés rencontrées par" sont des difficultés "met by". Faute grossière qui ferait reculer un élève à des épreuves élémentaires de traduction. Or, elle s'étale dans la prose de nos traducteurs improvisés, des la deuxième ligne Louvage, dont le reste est à l'avenant, à quand même reçu l'approbation officielle de Québec le 26 février 1964.

Le ministère aurait-il accepté que la langue de notre noble enseignement en traduction constitue un ghetto pour nos jeunes, qu'elle les isole à la fois de la science française et de la science anglo-américaine?

Et "ca" se pensait d'avant-garde!

1) La Chimie, science expérimentale.

2) La plus complète anarchie terminologique est une des conséquences de notre enseignement en traduction. Les pauvres élèves n'ont aucune chance de s'y retrouver d'un manuel à l'autre, voire d'un chapitre à l'autre. Et cela se passe au Québec, à l'âge des ordinateurs.

Le recours au référendum doit être assorti de conditions rigoureuses

D'ici peu, l'Assemblée législative sera saisie d'un projet de loi instituant le recours au référendum. On sait que le référendum a de nombreux adversaires qui estiment la formule inutile ou dangereuse. Nous persistons cependant à croire qu'il s'agirait là d'une heureuse innovation, à la condition que sa mise en oeuvre s'accompagne de toutes les garanties nécessaires de sérieux et d'objectivité.

Par une démarche intellectuelle qui nous demeure incompréhensible, certains arrivent à présenter comme un instrument "antidémocratique" le référendum et à accepter l'expression de la volonté populaire que par l'intermédiaire de l'Assemblée législative jusqu'à conteste le caractère démocratique de la Suisse, dont l'on sait l'usage qu'elle fait du référendum. Ils rejoignent une certaine gauche française, la plus classique, qui pendant longtemps s'est opposée à la fois à l'institution du référendum et même à l'élection du chef de l'État au suffrage universel, sous prétexte que cela ouvrirait la voie à la démocratie. C'est une vue singulièrement étroite du fonctionnement de la démocratie que de le recevoir uniquement par le recours aux élections générales et le lieu des partis.

Qu'ici ou là, dans l'histoire ancienne ou récente, on ait abusé du référendum et que celui-ci ait été transformé en plébiscite ne saurait mettre en cause la valeur de la formule pas plus que la fraude électorale généralisée dans certains pays à certaines époques, n'autorisent la suppression du système électoral.

Les avantages

Le recours au référendum présente de nombreux avantages, dont, au premier chef, ceux de la simplicité et de la clarté, en même temps qu'une garantie démocratique supplémentaire. Lorsque se pose une

BLOCS NOTES

question importante dont la solution peut engager pour longtemps l'avenir de la communauté dans un domaine vital, constitution, enseignement, statut de la langue, politique économique, politique étrangère, etc.), n'est-il pas souhaitable, voire moral, de disposer d'une mine autorisée à se comporter pendant le référendum sur l'objet du référendum mais que l'opposition se manifeste hors des partis ou dans des formations non représentées au parlement. L'égalité doit jouer de toute façon. Sinon, on aboutit à l'imposture de 1942 où Radio-Canada avait persisté à se comporter pendant le référendum sur la conscription comme en temps d'élections et, des lors, n'accordait l'usage gratuit de l'antenne qu'aux partis politiques fédéraux ou tous recommandés aux citoyens de voter "oui", avec le résultat que le puissant (majoritaire) mouvement du "non" dans le Québec fut écarté parce qu'il ne constituait pas un parti politique reconnu.

En vérité, pour assurer le sérieux et la validité morale des référendums, il faudrait un organe impartial, non politique, quelque chose comme un tribunal constitutionnel du Québec. L'une de ses tâches pourrait précisément consister — une fois décidée la tenue d'un référendum — à choisir la forme de la question posée au pays ou à en caoutchouer la rédaction et ensuite à assurer le bon déroulement de l'opération, particulièrement sous l'aspect de l'égalité des chances des tenants et des adversaires du projet, enfin à surveiller le dépouillement du scrutin.

Les risques

En revanche, pour que le référendum soit véritablement démocratique et concluant, il importe d'en assortir l'usage de conditions qu'il n'est pas aisé de remplir. On ne doit y recourir que pour des problèmes extrêmement importants, lesquels ne se posent pas tous

les ans, il s'en faut, dans la vie d'un peuple, sauf peut-être en période de bouleversements ou de profonde transformation. On ne doit ensuite poser que des questions claires et précises, sur un objet unique. Enfin, l'État doit assurer une égalité totale de chances et de moyens d'expression aux tenants du "non" comme à ceux du "oui".

Cette dernière condition suppose qu'il soit tenu compte non pas d'abord des partis politiques mais des deux grands courants partisanes et adversaires de l'innovation ou de la réforme envisagée. Il peut arriver en effet que les partis politiques représentés au parlement soient d'accord sur l'objet du référendum mais que l'opposition se manifeste hors des partis ou dans des formations non représentées au parlement. L'égalité doit jouer de toute façon. Sinon, on aboutit à l'imposture de 1942 où Radio-Canada avait persisté à se comporter pendant le référendum sur la conscription comme en temps d'élections et, des lors, n'accordait l'usage gratuit de l'antenne qu'aux partis politiques fédéraux ou tous recommandés aux citoyens de voter "oui", avec le résultat que le puissant (majoritaire) mouvement du "non" dans le Québec fut écarté parce qu'il ne constituait pas un parti politique reconnu.

En vérité, pour assurer le sérieux et la validité morale des référendums, il faudrait un organe impartial, non politique, quelque chose comme un tribunal constitutionnel du Québec. L'une de ses tâches pourrait précisément consister — une fois décidée la tenue d'un référendum — à choisir la forme de la question posée au pays ou à en caoutchouer la rédaction et ensuite à assurer le bon déroulement de l'opération, particulièrement sous l'aspect de l'égalité des chances des tenants et des adversaires du projet, enfin à surveiller le dépouillement du scrutin.

En revanche, pour que le référendum soit véritablement démocratique et concluant, il importe d'en assortir l'usage de conditions qu'il n'est pas aisé de remplir. On ne doit y recourir que pour des problèmes extrêmement importants, lesquels ne se posent pas tous

MONTREAL, LUNDI, 27 FEVRIER 1967

LE DEVOIR

FONDEUR: HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1844

Claude RYAN Directeur Claude LAURENDEAU Rédacteur en chef Paul SACHRIEL Directeur de l'Indiquation Mario CARDINAL Trésorier Arthur LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 454 est, rue Notre-Dame à Montréal par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui est en édition depuis la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et Verdun: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$30.00, 6 mois \$16.00, 3 mois \$8.00. Le numéro de vente au détail est de 15c. Les abonnements en numéros et en fascicules sont offerts de la classe de la présente publication.

TELEPHONE 344 3361

lettres au DEVOIR

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Les "lettres au Devoir"

Nous répétons que les "lettres au Devoir" doivent être signées du nom réel de leur auteur et comporter son adresse complète. Ceux qui désirent que leur nom soit remplacé par un pseudonyme dans le journal doivent non seulement en faire la demande mais la justifier. Si l'on ne motive pas le recours à un pseudonyme, la lettre ne sera tout simplement pas publiée. Rappelons également que les textes en question ne doivent pas dépasser 400 mots. S'ils outrepassent cette limite, la direction les abrégera ou les mettra de côté. Enfin, faute d'espace, nous avons dû mettre fin, dans cette rubrique, au débat sur les grèves d'enseignants. Il avait tout de même duré pendant plusieurs semaines.

A propos de Bourassa

Monsieur le directeur, Si je me permets de vous adresser une seconde lettre, veuillez croire que ce n'est pas pour le plaisir de prolonger la discussion avec M. Ethier-Blais, ni même pour le plaisir d'avoir le dernier mot.

Je veux tout d'abord remercier M. Ethier-Blais pour la parfaite courtoisie de sa réponse. Je suis heureux de pouvoir me trouver d'accord avec lui sur plusieurs points, par exemple, quand il déplore que nous n'admettions pas "qu'un homme puisse être grand s'il n'est pas parfait". Et quand il ajoute si justement: "Et quel homme est parfait? Quel milieu humain est parfait?" Je reconnais très volontiers — je l'ai d'ailleurs toujours admis — que les gens de l'époque actuelle puissent porter sur Henri Bourassa un jugement autre que celui de ses vieux amis, de ses fidèles disciples, ou de ses enfants. A condition toutefois que ce jugement soit basé sur la vérité. Et c'est ici que l'amitié, ou la piété filiale, peut et doit même, à l'occasion, apporter un témoignage, une rectification. C'est ce que j'ai fait. Et M. Ethier-Blais a accueilli mes observations avec une bonne grâce qui l'honore.

Mais quand il écrit que, ce que dans son article, je "qualifie d' "inexactitudes" se situe plutôt au niveau de l'interprétation", je regrette de devoir souligner que c'est une nouvelle inexactitude.

Je concède à M. Ethier-Blais qu'il n'était pas obligé, pour apprécier un livre sur Henri Bourassa, de connaître l'histoire des Papineau et l'oeuvre artistique de Napoléon Bourassa; mais, alors, mieux vaudrait peut-être ne pas parler et encore moins de ce qu'on ne connaît guère. En l'occurrence, je devais à des cousins inconnus, tout autant qu'à la mémoire de mon grand-père, de leur rendre témoignage. Que ces passages de ma lettre constituent des hors-d'oeuvre, je l'admets; j'étais, vous le savez, Monsieur le Directeur, disposé à les réduire à leur plus simple expression: je vous salue gré de les avoir laissés intacts, pour le

plaisir de ceux qui ont pu les goûter. Au niveau de l'interprétation, s'il s'agit seulement des "naiseries" que "les valeurs dynamiques de notre temps" peuvent reprocher au fondateur du DEVOIR et à ses contemporains, je n'aurais pas pris la plume; je me serais contentée de hausser les épaules.

Mais je conçois, jusqu'à un certain point, que nos historiens modernes et leurs disciples répètent qu'Henri Bourassa "a partagé avec sa classe, avec une bonne part de notre nation, des rêves que notre histoire n'a pas retenus tout entiers". Je persiste néanmoins à croire que l'analyse rigoureuse et objective de la plupart de ses discours et de ses écrits ne permet pas d'en extraire beaucoup de matière à "rêves" ou à rêveries. Et je pense que les prochaines générations auront peut-être quelques cauchemars à reprocher, ou à attribuer, à leurs devanciers.

Quant à la pièce de résistance de ma lettre, j'espère que j'ai parlé de hors-d'oeuvre — celle qui a trait au discours de Notre-Dame, je n'en aurais rien retiré. Et, malgré toute sa courtoisie, je ne peux m'empêcher de dire à M. Ethier-Blais que, même en se situant "au niveau de l'interprétation", il ne pouvait se permettre de dénaturer, de défigurer la pensée fondamentale de Henri Bourassa dans un texte aussi connu de son oeuvre, dans un épisode aussi marquant de sa carrière.

Quelle que soit l'époque ou l'on vive, quel que soit le niveau où l'on se situe, la vérité n'a-t-elle pas des droits imprescriptibles? Ne doit-elle pas être la règle de tout écrivain qui se respecte — et qui respecte ses lecteurs — qu'il soit historien, critique, journaliste, ou simple témoin?

Je demande pardon à M. Ethier-Blais de ce que ma franchise peut avoir de blessant.

Et je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Anne BOURASSA

Le système bancaire

M. Claude Ryan,

Dans l'un de vos éditoriaux paru récemment, vous vous êtes porté à la défense de notre système bancaire et vous avez tenté de nous convaincre que ce système est sain et solide. A vous lire, on aurait dit que c'était un directeur de banque qui écrivait. A vrai dire, il n'aurait pas fait mieux. Habituellement, vous avez un bon jugement lorsque vous traitez des sujets autres que le système monétaire, mais, sur ce dernier, on ne vous reconnaît plus. Vous y perdez votre latin et vos bonnes notes. Ce qui est pire, c'est que vous essayez de nous entraîner avec vous dans l'erreur car, dans ce domaine, vous semblez préférer les ténèbres à la lumière, surtout lorsque vous écrivez: "Malgré toutes les critiques dont il est l'objet, le système bancaire canadien est sain et solide — il n'a pas connu de banqueroute depuis un demi-siècle".

Je le crois bien, il est plus que solide, il est menaçant et dangereux pour le pays. C'est un état dans l'état qui a volé le droit de souveraineté du peuple en matière de création de crédit et d'argent. Ces banques ne font pas seulement le commerce de l'argent, comme les Caisses populaires, la nous aurions pu le dire, mais elles créent l'argent et le crédit suivant le progrès du pays et en retirent les intérêts. C'est toute une différence, il est impossible pour elles de faire banqueroute, même si elles le voulaient. Nous leur appartenons financièrement. Par contre, nous ne comptons plus les victimes qu'elles ont accumulées à la banqueroute, il est donc absurde de juger une institution saine, surtout une institution privilégiée comme les banques, simplement parce qu'elles n'ont pas fait banqueroute. Et, quand vous écrivez que "Notre système bancaire repose sur des postulats universellement reconnus dans la plupart des pays et tirés de l'expérience de plusieurs siècles", vous concluez que le simple fait que ces institutions ont résisté pendant des siècles, sans subir de transformations, cela est suffisant pour accepter leur système

comme étant bon et sain. C'est justement parce qu'elles n'ont pas changé et n'ont pas évolué qu'elles sont mauvaises. C'est toujours la vieille "slot machine", voleuse et sournoise, qui rafle l'économie des peuples. La seule transformation qu'elle a subie est qu'elle est devenue automatique. Ce système bancaire universellement reconnu qui a mis au monde les banques à charte a vécu des siècles en pressurant les peuples, en volant leur droit de souveraineté, en retirant des intérêts injustement gagnés. Il s'est créé un empire financier mondial difficile à détrôner.

"Nul ne peut respirer sans leur permission", disait le pape Pie XI. Ce système est la cause de l'endettement des peuples, de la mentalité détestable qui existe aujourd'hui, l'égoïsme, la méfiance, les grèves, la perte de la dignité, système idéal pour faire des "croches", et Dieu sait si nous en avons de nos jours.

"Si le peuple connaissait le système monétaire actuel, ce serait la révolution du jour au lendemain", disait Henri Ford. Seules les banques à charte peuvent acheter des obligations du gouvernement, sans qu'il leur en coûte un sou, et ceci par le jeu de "mirroirs" qu'en retirent les banques, en ouvrant un compte de crédit au gouvernement. Elles accumulent ces obligations et c'est cela qui est leur réserve secrète et qu'elles ne veulent pas dévoiler. Quelle belle démocratie de chérubins n'est-ce pas?"

Aucun homme honnête et sain d'esprit ne peut admettre et ne pas combattre un système aussi vicieux que néfaste et qui nous tient en quarantaine continue et ne nous permet de vivre qu'en nous endettant. Et dire que c'est un directeur de journal, qui s'applique de bien renseigner ses lecteurs, qui essaie de nous faire avaler de telles couleuvres. Peut-on avoir confiance maintenant à nos dirigeants qui pactisent avec les puissants pour nous faire accepter une telle escroquerie...?"

Gaston BÉGIN, Sherbrooke

Traduction et bilinguisme

M. André Major a relevé avec indignation une remarque faite par M. Jean-Charles Bonenfant, selon laquelle la connaissance de l'anglais permet d'éviter l'anglicisme. Cette déclaration n'était pas dirigée, que je sache, à l'endroit du grand public. A ce dernier, on impose en effet, dans les domaines les plus divers, l'usage de nombreuses expressions étrangères à l'esprit de la langue française. Il incombe à ceux qui s'adressent à ce grand public, et qui sont donc responsables de la langue usuelle, de savoir écarter les anglicismes qui corrompent la langue. Ils ne peuvent les dépister que s'ils connaissent les deux langues.

Dans un article de "Mieux Dire", le bulletin de l'Office de la Langue française, M. André Joly, de l'université Laval, déclarait lui aussi, en avril 1965: "Pour éviter l'anglicisme, il faut bien connaître l'anglais". Il précisait ensuite que les remarques qu'il faisait là-dessus "ne s'appliquent qu'à une élite qui, en raison des moyens dont elle dispose (presse, radio, télévision, enseignement, etc.) est appelée à jouer un rôle déterminant dans la défense contre l'anglicisme".

Faisant partie de cette élite, ceux qui ont choisi la traduction comme profession ont à

ce titre un rôle primordial à jouer dans la lutte contre la prolifération des anglicismes. A ce sujet, M. Jacques Poisson, sous la rubrique *A la recherche du français*, nous a parlé récemment de la "traductomanie" qui est, d'après lui, un moyen d'assimilation de la pensée française. Etant traducteur moi-même, j'ai souvent pensé à la responsabilité qui incombe à la profession. Mais il ne faut pas oublier les difficultés que doivent affronter les traducteurs en raison de la "quasi-impossibilité" ou de la difficulté de faire passer les idées d'une langue à l'autre, à cause des deux milieux si différents où elles évoluent. S'ils s'écartent du texte original, ils sont susceptibles de trahir la pensée de l'auteur; s'ils choisissent de traduire littéralement, ils ne respectent pas la langue dans laquelle ils écrivent. Les traducteurs sont des traitres: disent les Italiens. Un humoriste anglais n'a-t-il pas dit aussi que les traductions étaient comme les femmes, les plus belles ont grand-peine à être fidèles et celles qui sont fidèles sont souvent les plus laides.

Louis-Paul BÉGUIN, Député pour l'Ontario du Syndicat des journalistes et écrivains.

Un comité Robarts

A l'approche de la convention du parti conservateur pour le choix d'un chef national, nous, un groupe de citoyens du comté de London-Nord, la circonscription électorale du premier ministre Robarts, avons décidé de former un "Comité des Citoyens indépendants pour Robarts", non pas pour favoriser la candidature de M. Robarts à la chefferie, mais pour essayer

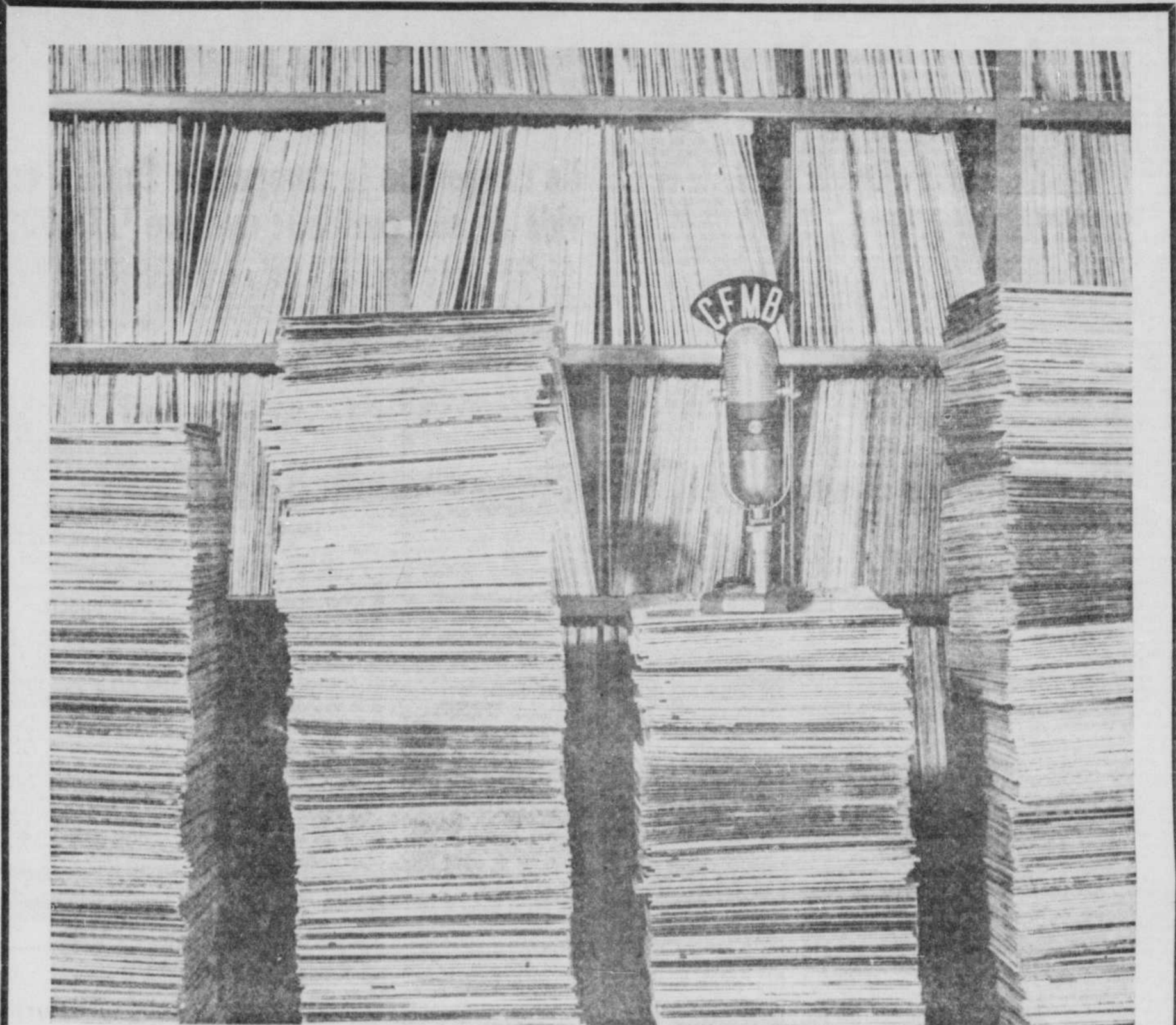
de le persuader de poser sa candidature à ce poste en septembre prochain. M. Robarts est un administrateur juste et honnête, un homme au jugement très solide et un politicien bien préparé pour ce genre de travail. Nous, qui vivons à quelques rues seulement de lui, savons que, malgré sa position élevée, il est resté très près du peuple.

Mais malheureusement, il n'est pas trop bien connu en dehors de l'Ontario et spécialement dans les régions francophones du pays. Notre comité, qui comprend des membres de langue française et de langue anglaise, veut faire sa part pour mieux faire connaître cet homme compétent, spécialement au Québec.

Nous ne sommes aucunement associés au parti conservateur, ni directement ni indirectement.

Personne ne nous a suggéré de former ce comité ou d'écrire cette lettre. Nous croyons simplement que M. Robarts ferait un excellent chef conservateur, et éventuellement un bon premier ministre, parce que nous le connaissons en tant que bon voisin, député dévoué et premier ministre compétent.

Claude-P. VIGEANT, London, Ontario, pour le Comité des Citoyens indépendants pour Robarts.



Le coin sud-ouest de la discothèque de CFMB.

\$52,100 DE BELLE MUSIQUE POUR VOUS!

VOUS appréciez la belle musique! En voici pour \$52,100. Plus de 144,000 enregistrements par 10,000 artistes que vous aimez. Et cela ne comprend pas notre collection de disques rares.

Quelle est votre préférence? Orchestres à cuivre, musique continentale, musique sud-américaine? Des chœurs, des instruments ou grands classiques? Vous pouvez vraiment y entendre tous les genres de mélodies depuis le Boléro de Ravel jusqu'à Hello Dolly, ainsi que des milliers d'autres.

Cette perspective vous plait! Nous l'espérons... mais constatez le vous-même en syntonisant CFMB - 1410, à droite de votre cadran. CFMB, le choix des connaisseurs de belle musique.



Voici les discothécaires de CFMB...

Alita Emanuele (à droite) et Jennifer Kimber choisissent, pour votre plaisir, plus de 100 sélections par jour. Si vous désirez exprimer une demande spéciale, appelez nos discothécaires à 845-8144, ou écrivez à CFMB, 2015, rue Drummond, Montréal 25.

Voire Guide pour une meilleure détente.

- Continental Breakfast Club — Musique légère et entraînante, et principales informations pour commencer votre journée. De 6.00 à 9.00 a.m. avec Ralph Kirchen.
La Boîte à Musique — Douces mélodies de 9.00 à midi, incluant le Coin des Classiques de 10.35 à 11.00.
Le Meilleur de Deux Mondes en Musique — De midi à 2.00 musique divertissante avec une saveur exotique, agréable pour tous les âges.
Dites-le en Musique — Accompagnement mélodieux pour votre détente de l'après-midi, tous les jours de 2.00 à 4.00 p.m.
Vol 1410 — Musique vivante pour vous guider à travers les heures de pointe de 4.00 à 6.00, incluant bulletins de nouvelles, bulletins météorologiques, sports, commentaires et rapports sur la bourse.
Programmes Continentaux — Programmes spéciaux en allemand, arabe, espagnol, grec, hébreu, hollandais, hongrois, italien, lithuanien, polonais, portugais, ukrainien, yiddish... de 6.00 à 11.00 p.m. tous les jours, et fins de semaines, exclusif à CFMB.
Leçon de Français — Leçon quotidienne de Français à titre de service public aux auditeurs de langue anglaise... exclusif à CFMB à 11.05 p.m.
Soirée Musicale — de 11.20 à minuit, un choix des meilleurs classiques au monde.
Vol de Nuit — Musique entraînante pour vous tenir compagnie quelle que soit le moment, de minuit jusqu'au matin.

Voire poste délégué exp067



SELON LE PROCUREUR GARRISON

Le meurtre de JFK n'est pas rattaché au problème racial

MEXICO. — Le procureur Jim Garrison a affirmé à un journaliste mexicain que le problème racial américain n'était pour rien dans le complot qui a coûté la vie au président Kennedy et dont il assure avoir découvert toute la trame. Le journal "Novedades" publie une interview accordée par M. Garrison à son envoyé spécial Daniel Ramos Nava, et au cours de laquelle celui-ci a demandé pourquoi le complot avait été ourdi précisément à la Nouvelle-Orléans et si le problème racial, plus aigu dans le Sud, avait constitué un élément déterminant.

Le procureur a répondu catégoriquement que non, et a ajouté qu'il ne pouvait pas encore dire pourquoi les conjurés en voulaient à la vie du président.

Des histoires

(Suite de la première page) réel à démembrer effectivement ces jours derniers un gang de jeunes qui disposaient d'un curieux arsenal de croix gammées et autres objets du genre... mais quand même ! Côté intellectuel, il existerait un comité de dix-sept penseurs qui s'emploient présentement à écrire un livre-mémoire, teste portant le nom de "Mon combat"... un titre qui, en allemand par exemple, signifie quelque chose comme Mein Kampf, ou quelque chose du genre. Notre informateur nous montre quelques chapitres manuscrits en préparation : y est question par exemple de la "lutte de l'injustice" faite à l'Allemagne durant la dernière guerre, du combat à finir "Christ-Antichrist"...

Ce dernier épisode de la conversation paraît inévitablement dans l'incroyable par exemple de la "lutte de l'injustice" faite à l'Allemagne durant la dernière guerre, du combat à finir "Christ-Antichrist"...

Et notre informateur fait observer dans cette perspective que MM. Casquette et Grégoire ne se querellent plus; que les "nouveaux" militants communistes militent indifféremment aux côtés de M. Casquette ou de M. Grégoire, sans se soucier de la ligne de partage nationale... mais quand même !

Au paroxysme de l'incroyable, il affirme que le mouvement compte des sympathisants chez "des ministres de l'Union nationale", qu'il refuse d'identifier. Au sujet de l'UN — et sans donner l'ombre d'une preuve — il déclare que le parti ministériel a conclu une entente dans la dernière semaine qui a précédé l'élection, avec le Ralliement national. Il affirme en effet que le RN a senti, aux derniers milles de la campagne du 5 juin, le poids de son manque de préparation et que l'Union nationale de son côté a senti qu'il lui manquait quelques notes pour remporter la victoire.

Chine

(Suite de la première page) Répondant à l'appel du président Mao Tse-tung, les soldats de l'armée de libération, dans toute la Chine, se sont répandus dans les campagnes pour aider les paysans aux semences de printemps, a annoncé hier soir le radio de Pékin, captée à Hong Kong. Les unités stationnées à Kweichow, Tsingtao, Changhaï et dans d'autres villes, se sont mises à l'oeuvre le jour même où elles ont reçu la lettre du Comité central du parti, contenant cet appel.

Aquin

(Suite de la première page) mettes" mais qu'il faut aller à la racine du phénomène". Le régime qu'il proposerait au service de l'Etat à plein temps, pourrait ainsi suffire à l'exécution d'un dynamisme qu'il ne possède pas actuellement. Me Aquin croit pour sa part qu'il est devenu "pour le moins inconvenant" qu'un budget de \$3 milliards continue d'être administré par une vingtaine de ministres "forcément plus absorbés par les problèmes de la querelle parlementaire que par ceux de leurs ministères".

En outre, le régime présidentiel aurait l'avantage de permettre "l'insertion responsable et dynamique du technocrate dans la machine de l'Etat". Me Aquin croit en effet que "technique" et "politique" ne constituent plus à notre époque les termes d'une antinomie inconciliable et que l'Etat a plus que jamais besoin des hommes de sciences qu'on nomme les technocrates.

Depourvu des fonctions directrices qu'assume un ministre absorbé par le travail saisonnier et souvent tenté d'introduire un once d'électoralisme, le technocrate n'a pas la voie facile à l'intérieur du régime parlementaire actuel, a-t-il dit.

Ce qui, à son avis, explique la difficulté de recrutement de nos technocrates et l'efficacité moyenne qui est actuellement la leur. Le député de Dorion reconnaît que le système présidentiel peut aussi avoir ses défauts, mais il appartiendra à ceux qui l'élaborent de les diminuer au maximum.

Starr

(Suite de la première page) M. Diefenbaker est arrivé au congrès des jeunes conservateurs au moment où déjà un groupe de députés quittait le motel où ont eu lieu les assises. Il a serré des mains, et s'en est allé causer avec les autres députés dans la salle du congrès. Plusieurs députés n'avaient pas caché leur déception en apprenant que M. Diefenbaker leur avait faussé compagnie, retenu dans sa ville sembler-il par le carnaval d'hiver de Prince-Albert. Les jeunes conservateurs, qui au dernier avaient appuyé l'idée d'un congrès de nomination, disaient que M. Diefenbaker leur en voulait.

Chine

(Suite de la première page) Répondant à l'appel du président Mao Tse-tung, les soldats de l'armée de libération, dans toute la Chine, se sont répandus dans les campagnes pour aider les paysans aux semences de printemps, a annoncé hier soir le radio de Pékin, captée à Hong Kong. Les unités stationnées à Kweichow, Tsingtao, Changhaï et dans d'autres villes, se sont mises à l'oeuvre le jour même où elles ont reçu la lettre du Comité central du parti, contenant cet appel.

Le RN

(Suite de la première page) Que pense M. Grégoire de M. Bourgault? "Je ne le connais pas assez pour le juger", répond-il avec bienveillance. Le programme du RN est-il conciliable avec le manifeste RN de 1966? "Je suis en train de relire le programme du RN", se contente de répondre M. Grégoire avec le même sourire où l'on ne sait discernier entre l'ingénuité ou l'amusement.

De toute manière, l'insistance mise par M. Grégoire dans son discours de présentation sur le regroupement des "indépendantistes de bonne volonté" devait apparaître bientôt comme un morceau de sucre destiné à ces bêtes intelligentes qui s'appellent les journalistes.

Organisation, avec un grand "O"

Le reste de la réunion du RN a eu un tout autre caractère. On avait l'impression de se retrouver en pleine session intensive d'une école professionnelle où l'on forme de la main-d'oeuvre spécialisée destinée à l'industrie électorale. Une école qui a son directeur, Laurent Legault, son professeur, Gilles Grégoire, un professeur qui a sa pédagogie, qu'on pourrait dire inspirée du principe suivant: "Tapez toujours sur le même clou, ça finit par entrer".

M. Grégoire le disait lui-même à un moment donné: "Les gens, ça leur prend une idée simple. L'indépendance par exemple. Il faut la répéter, toujours. Le monde va l'avoir là, dans la caboche (signe du doigt). Il nous faut la rentrer dans la tête du peuple pendant trois ans. Ce qui tombe dans la tête de l'électeur est campagne électorale seulement, ce ne fait que créer de la confusion. Les autres partis n'ont pas une idée marrantes à leur mettre dans la tête".

M. Grégoire, dans cette veine, ridiculise ensuite M. Jean Lesage pour son comportement dans la série d'émissions radiodiffusées. "Jean Lesage vous parle". A une dame, par exemple, qui lui exposait un problème financier, le chef du parti libéral répondait habituellement ainsi: "En vertu de l'article X de la loi..."

Le député de Lapointe préfère l'idée simple, défendue simplement. Il est disposé à s'en charger pour une bonne part d'ailleurs, par la télévision en particulier. Déjà, le parti diffuse des émissions hebdomadaires de 15 minutes dans six régions, bientôt sept: Québec, Trois-Rivières, Saguenay/Lac-St-Jean, Cantons de l'Est, Rivière-du-Loup, Abitibi et, à partir de la semaine prochaine probablement, Rimouski. L'an prochain, on ajoutera Montréal, si on a l'argent voulu.

L'argent. Dans sa méthode simple, M. Grégoire arrive rapidement à faire comprendre à son auditoire que c'est le nerf de la guerre. Comment procéder? Les crédibilistes ont trouvé une formule géniale: vendre des stylos-billes au montant de un dollar chacun. Les stylos-billes ont occupé à peu près la moitié des assises de fin de semaine. Tant de stylos-billes par paroisse, ça fait tant de stylos-billes par comté; tant de stylos-billes par comté, ça fait tant de stylos-billes par région, etc.

Mais comment s'assurer qu'une fois éteinte demain matin la flamme d'admiration qui luit au fond de l'oeil des députés, ceux-ci montreront la même détermination à vendre des stylos-billes? Le génie tout simple du crédibilisme à la québécoise a prévu la faiblesse humaine: on vend les stylos-billes sur-le-champ et si les députés veulent être remboursés, ils n'ont plus maintenant qu'à vendre les stylos-billes dans leur entourage, ou à s'organiser pour les faire vendre. Avec 24.000 stylos-billes, on obtient 24.000 piastres et c'est ce qui a permis de financer les émissions de télévision l'an prochain.

Bon, voilà pour les stylos-billes. On passe ensuite à l'organisation proprement électorale. La structure régionale — 12 régions — a été mise sur pied



Un camion de la compagnie Brink's est vidé de son contenu: quelque \$275,000

Des voleurs armés se sont emparés samedi après-midi du contenu d'un camion de la compagnie Brink's, évalué à quelque \$275.000. Le vol a été commis vers 5 h. 30, quand le camion s'est arrêté devant le magasin IGA de la rue Villars (1275) pour permettre à des employés de la Brink's d'aller chercher les recettes de ce magasin.

On présume que les trois voleurs étaient attendus par un complice qui leur a facilité la fuite, après l'abandon du camion. (Photo Le Devoir, Donati)

Une première

(Suite de la première page) "Un grand nombre de gens à l'air et de compagnies très riches s'en sont tirés trop longtemps sans écoper", a dit le leader néo-démocrate, M. Douglas s'est réjoui des limites imposées aux dépenses d'affaires pour l'exemption de l'impôt. Le directeur de la Canadian Tax Foundation, M. Ronald Robertson, a déclaré que les commissaires ont mis quatre ans à rédiger le rapport Carter, mais que celui-ci ne sera probablement pas appliqué avant quatre autres années. M. Robertson a manifesté la crainte que le gouvernement n'applique qu'une partie du rapport, ce qui, à son sens, rendrait encore plus pitoyable qu'elle ne l'est déjà, la situation des payeurs de taxes.

Tousjours dans le secteur agricole, M. Lesage a rappelé que l'UN a promis d'exempter de la taxe foncière la terre et les bâtiments de ferme et de rembourser aux cultivateurs la moitié de leur contribution au régime des rentes. "Rien n'a été fait de cela, et les 2/3 de la contribution au régime de rente sont dus pour les cultivateurs depuis le 31 décembre dernier", a dit M. Lesage.

Par ailleurs, dans le domaine de la sécurité sociale, il a signalé que le gouvernement n'a pas encore réglé les allocations familiales comme il l'avait promis et qu'il en était de même des abattements d'impôts qu'il devait ajuster de façon telle que les célibataires gagnant moins de \$2.000 et les personnes mariées gagnant moins de \$4.000, ne paient désormais aucun impôt.

Il a expliqué que le fait que le gouvernement ait "tellement retardé" à faire une session, que l'ajournement pour la période de Noël s'est tellement prolongé, et que le gouvernement accuse irrégulièrement des retards à ouvrir les séances de la Chambre, prouve bien la détermination de l'équipe Johnson à ne rien faire, si ce n'est que projeter une élection générale.

Et, l'automne prochain, quelles seront les raisons qu'invoquera alors M. Johnson pour obliger l'électorat à se choisir une nouvelle administration? A cela, M. Lesage répondit que M. Johnson "prétendrait" la nécessité d'une plus forte représentation de la province plus efficacement, ou encore plaiderait-il selon lui, l'obstruction des libéraux en Chambre.

DÉCÈS

DA SILVA. — A Montréal, le samedi 25 février, à l'âge de 28 ans, est décédé M. Edouard Ribeiro da Silva, né Delvina Hoite. Sa femme, outre son époux, ses filles Stéphanie, madame Roland Aubry (Thérèse), et ses fils Roland, Paul-Emile, Jean-Marie et Guy, psychiatre. Et le laisse également quelques frères et sœurs, parents, oncles, tantes, neveux et petites-sœurs. Les funérailles auront lieu le mardi 28 février, à 10 heures, chez les funérailles Georges Godin, 528 rue Rachel, à Montréal, pour se rendre à l'église paroissiale, St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 10 heures, et de la sera inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'assister, sans autre invitation.

GARNEAU, Delia. — A l'hôpital de Lachine le 25 février, est décédée M. Delia Garneau, arrière-petite-fille de l'historien François-Xavier Garneau. Elle laisse sa femme, Jolita Assis, ses trois enfants, François-Xavier, Claire, Mme John Duckworth et Marie (Mme Allan Diaboy), son frère, M. Edouard Garneau, cinq petits-enfants. Il était membre de la société royale d'astronomie, le président de l'Association canadienne de la physique, et un membre du conseil d'administration de la DEVOIR. Il était aussi membre du conseil d'administration de la Ligue des femmes de la Côte-des-Neiges. Les funérailles auront lieu le mardi 28 février, à 10 heures, à l'église St. John Fisher, à Valois, à 9 h. 30, et l'inhumation aura lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges.

TREMBLAY, Imelda. — A Longueuil le 24 février, à l'âge de 77 ans, est décédée Imelda Falemet, épouse de M. Joseph Tremblay. Elle laisse dans le deuil ses beaux-fils, Mme Stanley O'Hara (sœur Blanche), Mme Emile Petit (Marie-Jeanne), son beau-frère, M. Lucien Tremblay, ses sœurs, Mme Alfred Tremblay, Marguerite Asselin, Mme Lucien Tremblay (Jeanne Martin), son gendre, M. Emile Petit, demeurant au 124 avenue Victoria à Longueuil. Les funérailles auront lieu le mardi 28 février, à 10 heures, à l'église St. Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h. et de la sera inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que J. Oscar Morin Limité dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal (Q.), a transporté ses actifs et passifs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 17e jour du mois de janvier 1967, et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 10e jour du mois de février 1967, sous le numéro 1968066. Date à Montréal, P.Q., ce 13e jour du mois de février 1967. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que LA CITE DE LASALLE s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi qui permettrait d'abroger l'article 1, chapitre 101 de la loi 10 George V; l'article 1, chapitre 99 de la loi 34 Elizabeth II; l'article 1, chapitre 93 de la loi 45 Elizabeth II D'amender pour elle l'article 57 de la Loi de la Régie des Alcools (S.R.Q. 1964, chapitre 44) et l'article 7, chapitre 93 de la Loi 45 Elizabeth II, pour y modifier les délais; d'établir une pension pour les membres du Conseil; et pour toutes autres fins. Montréal, le 1er février 1967. Les procureurs de la CITE DE LASALLE, LACROIX, VIAU, HEBERT, THIVIERGE, SYLVESTRE & VIAU.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 727-387 LEONIDE CORBIN, chauffeur, domicilié et résidant au numéro 9457, rue Lillie, appartement 3, dans la ville et le district de Montréal, demandeur, — vs — ANITA BYRAM, épouse contractuellement séparée de biens de LEONIDE CORBIN, domiciliée et résidant dans la ville et le district de Montréal, défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR La défenderesse ANITA BYRAM est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention. Montréal, le 23ème jour de février 1967. MARIO DUCLOS, notaire adjoint, c.s.m. Mes ROY, CHARBONNEAU & GEOFFRION, avocats, Suite 53, 484 rue McGill, Montréal, P.Q. Procureurs du demandeur.

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que J. Oscar Morin Limité dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal (Q.), a transporté ses actifs et passifs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 17e jour du mois de janvier 1967, et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 10e jour du mois de février 1967, sous le numéro 1968066. Date à Montréal, P.Q., ce 13e jour du mois de février 1967. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février 1967, sous le no. 1969532. Banque de Montréal, le 27 février 1967. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 février 1967, par lequel Lee-Son Inc

L'EXP



Demain il sera trop tard!

Demain, il sera trop tard pour acheter vos passeports au prix le plus avantageux. À partir du 1er mars, en effet, le prix du passeport de saison pour adulte passera de \$22.50 à \$25.00 (il coûtera \$35.00 pendant l'Expo). Pour ceux qui ont déjà eu la prudence d'acheter leurs passeports à \$22.50 valant à \$20.00 l'année dernière, le moment est venu de les faire valider.

La compagnie de l'Expo entame, en effet, aujourd'hui à la place Ville-Marie une première opération pilote de validation. L'organisation tâtonnera sans doute quelques jours, aussi n'est-il peut-être pas nécessaire de se précipiter dans la galerie marchande de l'immeuble cruciforme dès cet après-midi. Mais les services spécialisés espèrent bien, d'ici quelques jours, pouvoir réaliser cette opération avec un maximum de diligence.

D'autres kiosques seront installés un peu partout dans la région montréalaise particulièrement dans les grands magasins et autres centres commerciaux.

Voici donc ce qu'il y a lieu de faire pour valider les passeports de saison que vous possédez déjà :

- 1 — y apposer une photographie d'identité (les photos de distributeur automatique suffisent — 25 cents les quatre poses dans les zones et autres endroits publics); attention, il faut coller la photo, pas l'agrafer;
- 2 — compléter les renseignements d'identité de façon claire et lisible;
- 3 — le signer;
- 4 — se présenter au kiosque où un employé perforera une mention de validation et contrôlera l'authenticité du document aux rayons X.

Il est bon de noter qu'une seule personne peut aller faire valider les passeports de toute une famille pour autant que le résultat de ceux-ci réponde absolument aux conditions ci-dessus : que la photo soit collée, que tous les renseignements d'identité soient inscrits lisiblement, que le document soit signé.

Il est inutile d'envisager dès à présent de faire valider un passeport de sept jours. Celui-ci est, en effet, valable le jour de la première entrée et les six jours qui suivent. Or, fort probablement, bien peu d'usagers savent déjà quelle semaine ils consacreront à visiter l'Expo, advenant qu'ils aient décidé de n'y aller qu'une seule semaine.

Pour les habitants de la région montréalaise, en effet, le passeport de saison semble s'imposer sauf peut-être pour les enfants en bas âge qui se contenteront sans doute de quelques visites.

Prix des passeports de saison

Rappelons les prix des passeports qu'on peut encore se procurer jusqu'à demain aux prix indiqués dans la première colonne.

Catégories	Jusqu'au 28 février	Jusqu'au 28 avril (1)	Du 28 avril au 27 octobre
Adultes	\$22.50	\$25.00	\$35.00
Jeunesse (2)	\$20.00	\$22.50	\$30.00
Enfants (3)	\$11.75	\$12.50	\$17.50

(1) On pourra se procurer les passeports à ce prix même pendant l'Expo jusqu'à épuisement des stocks dans les dépôts, pas à l'entrée.



Lady Lintott, épouse de l'ambassadeur de Grande-Bretagne au Canada (du haut commissaire, si l'on préfère cette expression plus Commonwealth!) a donné vendredi un sérieux coup de main à Henry Moore. Mme Lintott, en effet, a participé à la mise en place d'une volumineuse sculpture du grand artiste britannique sur l'esplanade du pavillon de la Grande-Bretagne à l'Expo. La cérémonie se déroula fort rapidement, le froid devant repousser bientôt à l'intérieur du pavillon des invités et des journalistes transis. Le premier bronze de "Locking Piece" figure à Bruxelles, face à l'immeuble de la Banque Lambert. Celui de Montréal a été coulé à Berlin et c'est au champagne (français, bien sûr!) qu'il fut baptisé. Mais, est-ce souci de ne rien gâcher (souci, paraît-il, écossais), plutôt que de briser la bouteille sur la sculpture, le commissaire général adjoint, M. Scott, préféra la vider (avec quelques autres) dans les coupes de ses invités, qui ne s'en plainquirent point. (Photo Keystone, exclusive au Devoir)

Les ristournes sont-elles valables?

En même temps qu'elle metait en vente des passeports à des prix plus intéressants que ceux qui se pratiqueront durant l'Expo, la compagnie a lancé sur le marché des carnets de bons valables pour divers services et qui représentent des ristournes d'un tiers.

C'est ainsi qu'on peut acheter (et qu'on pourra acheter même pendant l'Expo dans les dépôts jusqu'à épuisement des stocks, des carnets de bons valant \$12.00 ou \$7.00 selon qu'ils comprennent ou non deux billets d'entrée (passeports d'une journée), mais qu'on ne paiera respectivement que \$8.00 et \$4.65. Les mêmes carnets pour enfants se vendent \$3.80 ou \$2.90 pour une valeur de \$5.25 et \$4.00.

A mon avis, ces carnets sont surtout intéressants pour les enfants qui feront évidemment à l'Expo une consommation plus grande de manèges et autres casse-croûtes que leurs parents. Ainsi, pour des enfants de leur âge n'entendant emmener qu'une demi-douzaine de fois à l'Expo durant les six mois, l'achat d'autant de carnets à \$3.80 (valeur \$5.25, y compris le billet d'entrée) semble un bon placement.

En plus du droit d'entrée, en effet, ils comprennent des bons de casse-croûte pour 75 cents et 13 bons de 25 cents donnant droit à des circuits sur les réseaux de transport secondaire (monorail et minirail) ou à des tours de manèges.

Les carnets pour adultes se partagent de la même façon à cette différence que les bons ont une valeur supérieure puisque aussi bien le tour de manège est généralement plus cher pour les adultes et qu'on a prévu pour ceux-ci des casse-croûtes d'une valeur de \$1.10 ainsi qu'une ristourne sur un billet d'entrée à n'importe quel spectacle du Festival.

Chacun décidera, bien sûr, de l'achat de ces livrets-primés en fonction de ses soucis budgétaires et aura le temps d'y penser puisque la vente s'en poursuivra même durant l'Expo. La ristourne, rappelons-le, est de 33 p.c. Il serait également question qu'on vende de ces livrets à l'entrée même de l'Expo, mais la ristourne, dans un tel cas, ne serait plus que de 20 à 25 p.c.

en devenir

Un modèle, grandeur nature, du "Concorde" est soumis aux suggestions des acheteurs possibles

LONDRES. — Une centaine de techniciens représentant 15 compagnies aériennes peuvent inspecter pour la première fois depuis la fin de semaine un modèle grandeur nature de l'avion super-sonique franco-britannique "Concorde" aux usines de la "British Aircraft Corporation" à Bristol.

Trois types de cabines de pilotes seront également exposées afin que les pilotes puissent faire connaître leur préférence. Les futurs acheteurs du "Concorde" auront ainsi l'occasion d'exprimer leur opinion en ce qui concerne l'aménagement intérieur, le décor, le système d'aération, etc. Ce qui permettra de mettre au point une formule de compromis susceptible de satisfaire la majorité des clients.

Les passagers de "Concorde" n'auront pas à disputer les places situées près des hublots. Ceux-ci ont en effet été notablement réduits sur les avions de série par rapport au prototype. Leur dimension est sensiblement celle d'un livre de poche.

"Sud Aviation" et la "British Aircraft Corporation",

constructeurs de l'avion franco-britannique, ont adopté cette solution pour répondre aux normes fixées par l'Agence américaine de l'aviation pour les appareils de transport super-soniques. L'Agence américaine de l'aviation a exigé en effet que le système de pressurisation de la cabine puisse conjurer non seulement une défaillance accidentelle de la structure, mais encore la destruction volontaire d'un hublot, par balle par exemple. Les hublots comportent trois épaisseurs de verre, dont un pare-chaleur extérieur pour le vol aux vitesses super-soniques. Ceux du futur appareil de transport super-sonique américain devront répondre aux mêmes exigences.

Cette réduction notable des hublots de "Concorde" sera l'une des premières constatations que feront les ingénieurs des compagnies aériennes qui lundi verront pour la première fois la maquette aménagée grandeur nature de l'avion.

Cette maquette a été présentée en avant-première aux journalistes spécialisés de la presse française et britannique. Construite en contreplaqué, elle pèse treize tonnes.

Elle représente un appareil au sol avec son plein de carburant et de bagages, prêt à quitter Londres pour New York. Le train d'atterrissage, en vraie grandeur lui aussi, situe la maquette à la hauteur normale de l'avion sur la piste d'envol. La porte d'accès est située à 4 m.70 du sol (une quinzaine de pieds). L'avion est légèrement incliné vers l'arrière. L'appareil est présenté dans la version série; il est donc légèrement plus long que le prototype. Il peut emporter 136 passagers.

Intérieurement, la maquette comprend tous les aménagements de l'appareil réel : fauteuils recouverts de broché bleu, rouge ou jaune, par rangées de quatre en classe touriste, de trois en 1ère classe, maquette assortie, kitchenettes, toilettes, porte-bagages, buses d'aération individuelles, bouton permettant aux passagers d'appeler les hôtesses, etc.

Durant une semaine, ce "Concorde" factice permettra aux ingénieurs des compagnies qui ont passé commande (à ce jour quinze compagnies ont commandé 69 appareils)

d'étudier les aménagements de la cabine, le poste de pilotage, les équipements électroniques, ceux de navigation, le chargement et le déchargement des bagages, la mise au point des dispositifs de sécurité et d'évacuation d'urgence, etc. . . .

Cette maquette d'étude ne représente toutefois qu'une partie de "Concorde": une seule aile est représentée. Il n'y a pas de moteur. Une autre maquette, complète celle-ci, est en construction chez Sud-Aviation à Toulouse: elle sera exposée au prochain Salon du Bourget (26 mai au 4 juin).

Dans son hangar principal, la BAC poursuit la fabrication du prototype 002 qui doit effectuer son premier vol le 30 septembre 1968, six mois après le 001 construit à Toulouse par Sud-Aviation.

Le prototype anglais est en avance de trois semaines environ sur le programme de travail. Pour être complet, il ne lui manque que les pointes avant et arrière de fuselage, ainsi que le bout des ailes. La structure doit être terminée pour le 30 juin. Celle du prototype 001 est pratiquement complète.

Ayant facturé \$1.43 de trop à un client, nous l'avons remboursé. Avant qu'il s'en aperçoive.



Nous faisons plus d'efforts. Oui, mais pas à ce point-là.

Chaque fois que nous pensons avoir enfin atteint la perfection, quelque chose nous ramène brusquement sur terre.

Comme cette erreur de \$1.43. Ce n'est peut-être pas grand-chose. Mais ça nous blesse dans notre amour-propre.

C'est pourquoi nous vérifions et revérifions et rerevérifions

les comptes de nos clients. Avec le même oeil de faucon que nous vérifions nos Pontiac Parisienne et nos autres voitures.

Nous espérons qu'ainsi ils seront aussi satisfaits de notre comptabilité qu'ils le sont de nos autos.

Mais nous ne sommes pas infailibles. Malgré tout.

A tel point que parfois nous faisons des erreurs en faveur du client.



AUTOS À LOUER AVIS RENT A CAR

Jetez l'ancre au

8^E SALON NAUTIQUE NATIONAL

Vous y verrez

- les nouveaux modèles de bateaux!
- de captivants défilés de modes nautiques!
- la plus petite voile à franchir l'Atlantique et l'auteur de l'exploit!

Plus sensationnel que jamais! Voyez les embarcations et accessoires les plus modernes, les défilés de modes nautiques Jantzen à 12:45 et à 5:30 du lundi au vendredi.

La Place Bonaventure, fabuleux nouveau centre d'expositions, est desservi directement par le métro.

Excellentes facilités de stationnement.

Du 25 FÉVRIER au 5 MARS

Hall Concordia
PLACE BONAVENTURE

Entrée

Enfants de moins de 12 ans: 50¢.
Adultes: \$1.50. Tous les jours (y compris le dimanche): de midi à 10:30 p.m. Le samedi de 10 a.m. à 10:30 p.m.

Bergeron: l'U. de M. devrait aspirer à un prestige égal à celui de McGill

par Gilles GARIÉPY

Le sous-ministre adjoint à l'éducation, M. Gilles Bergeron, a eu des paroles sévères pour l'administration de l'Université de Montréal, alors qu'il s'adressait au congrès de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, vendredi soir.

Traitant du rôle de l'action étudiante, M. Bergeron a ouvert une parenthèse dans son texte pour déplorer que les administrateurs de l'Université de Montréal n'aient pas fait en sorte que cette institution jouisse de la cote d'excellence.

"Dans aucun domaine, a-t-il dit, l'Université de Montréal n'est reconnue en tête au niveau national et à plus forte raison au niveau international, alors que votre université-sœur de langue anglaise, de l'autre côté de la montagne, occupe le premier plan sur la scène universitaire dans plusieurs disciplines."

"Je ne veux pas blâmer vos voisins, a-t-il ajouté, mais je pense que l'Université de Montréal manque de prévoyance, en négligeant de développer adéquatement un enseignement de calibre tel que les jeunes en seraient fiers et dont ils pourraient faire profiter la société."

M. Bergeron a souligné en particulier que l'Université McGill avait commencé à essaimer de nouveaux campus, en particulier au collège McDonald, alors que de côté des universités canadiennes-françaises on ne prend pas les mesures voulues qui s'imposent pour recevoir en 1971 les 75.000 étudiants qui se présenteront aux portes des universités.

"Si nous ne sommes pas en mesure de recevoir cette masse

d'étudiants en 1971, nous ne serons pas en mesure non plus d'espérer contrôler un jour l'économie du Québec", a-t-il commenté.

Le haut fonctionnaire, le plus jeune des six sous-ministres de l'éducation, s'est livré durant son allocution à une critique amicale mais incisive de l'action étudiante et en particulier de l'orientation des revendications étudiantes. "Ces revendications, a-t-il dit, sont de deux ordres. Vous revendiquez des bénéfices pour votre milieu et vous revendiquez aussi pour la société en général, une société dont vous faites partie de plus en plus."

"Mais j'ai eu nettement l'impression que vos revendications personnelles, celles qui avaient trait à vos bénéfices accrus comme étudiants, ont joué beaucoup plus que les autres de votre faveur. En effet vous avez revendiqué pour vous-mêmes, avec beaucoup, beaucoup plus d'insistance que pour les autres. C'est normal, me direz-vous, je crois toutefois que c'est un signe de bourgeoisie dont le Québec souffre grandement et dont le Québec devra se débarrasser prochainement, s'il doit entreprendre bientôt une autre phase de ce qu'on a qualifié de "révolution tranquille" dans certains milieux."

M. Bergeron a invité les étudiants à soutenir des revendications moins bourgeoises et à les inscrire en particulier à l'enseigne de la réforme de l'éducation.

Cette réforme, a-t-il enchaîné, est à peine commencée et dans certains cas même pas amorcée. Certes les rouages administratifs ont été mis en place, mais en ce qui concerne

le renouveau pédagogique, la coordination des programmes entre les divers niveaux d'étude et la grande priorité actuelle, la mise en place d'un niveau post-secondaire cohérent, on a à peine gratté la surface de ce qu'il faudra faire au cours des 25 prochaines années.

Interrogé par un étudiant sur la politique du ministère de l'éducation quant au projet de créer une université d'Etat au Québec, M. Bergeron a dit s'être réjoui d'avoir vu ce projet inscrit au programme des deux grands partis politiques provinciaux, mais il a reconnu "Pour l'instant, au ministère, nous en sommes toujours aux espérances. Ma conviction personnelle c'est qu'il ne faudra pas laisser passer 1968 sans faire démarrer l'affaire. En 1971 ce sera trop tard."

Un étudiant a demandé au sous-ministre si les technocrates du ministère avaient des remords à la suite de la grave crise scolaire qui a secoué le Québec. On sait que mercredi soir devant le même auditoire M. Raymond Laliberté, président de la C.I.C. avait fait porter la responsabilité de la crise au manque de courage des politiciens et à l'imprévoyance des technocrates.

"Dans une situation aussi pourrie que celle-là, a répondu le jeune fonctionnaire (qui avait esquivé des questions de la même farine quelques instants plus tôt, on ne se sent pas seulement un peu coupable, mais très coupable. Mais en ce sens, je crois que les professeurs, en tant qu'employés du secteur public, ont également à porter leur responsabilité dans cette crise. Personne ne doit avoir la conscience tranquille."

Johnson

(Suite de la première page)

Salon, les autres ayant pris place dans les nombreuses salades de l'étage des congrès. On avait même dressé des tables dans les couloirs et dans les halls. Pour permettre à toutes les personnes présentes de voir et d'entendre les orateurs, un circuit fermé de télévision retransmettait dans toutes les salles. Au total, 35 téléviseurs avaient été mis en place.

Dimanche prochain, à Québec, un autre dîner-bénéfice aura lieu. A cette occasion, M. Johnson compte parler de l'orientation du parti, de ses structures, de son plan et de ses moyens d'action.

LE DISCOURS

"Il est impossible en 1967 de vouloir planifier et gouverner sans les corps intermédiaires," a soutenu hier soir le premier ministre québécois, M. Daniel Johnson, alors qu'il s'adressait à un grand nombre de ses partisans lors d'un banquet au bénéfice du parti, "A moins de se contenter de démocratie de parade, a dit le chef de l'Union nationale, il serait impensable en 1967, de vouloir planifier et gouverner sans les corps intermédiaires."

Tout en relevant le fait que les corps intermédiaires s'étaient rapprochés du pouvoir ces derniers mois, M. Johnson a exprimé l'avis qu'il fallait par ailleurs que les partis politiques se hâtent de repenser leur rôle et de s'adapter aux exigences de la vie contemporaine.

Dans cette optique, le chef de l'Union nationale a précisé "qu'à l'heure de la démocratie de participation, à l'heure où l'opposition au sens le plus constructif du terme ne se fait pas surtout au Parlement, mais au sein même de la nation, il faut que les partis politiques soient structurés de façon à pouvoir engager le dialogue non seulement en Chambre, mais partout où s'élaborent les décisions qui engagent l'avenir de la collectivité."

M. Johnson voit par ailleurs un danger qui menace son parti alors qu'il est au pouvoir: "Le danger qui nous menace, a-t-il noté, avec tous les problèmes que nous avons recrus en héritage, ce n'est pas celui de verser dans la partisanerie ou le favoritisme, mais plutôt celui de perdre contact avec le peuple."

Il a alors rappelé que son parti, l'Union nationale, était profondément enraciné dans les couches populaires: "C'est un parti exclusivement québécois", a-t-il fait remarquer à ses convives.

Selon lui, contrairement à l'Union nationale, le parti libéral est ambivalent et équivoque qui a un œil sur Québec et l'autre sur Ottawa.

"Le parti libéral, a-t-il lancé, ne regarde pas où il marche et il ne marche pas où il regarde. Ce n'est d'ailleurs qu'une collection d'éléments disparates, n'ayant comme dénominateur commun qu'une vieille tradition aristocratique et autocratique."

Venit, au dire du chef de l'UN, la force de l'UN et la faiblesse de l'autre.

Pour appuyer davantage ses propos, M. Johnson a dit que le 5 juin dernier prouvait que son parti était issu même du peuple.

M. Johnson a lancé par ailleurs un appel à l'unité: "Nous voulons tous un Québec fort, libre et prospère et nous y arriverons en travaillant non pas les uns contre les autres, mais les uns avec les autres, dans un véritable esprit communautaire."

Plus tôt, le premier ministre québécois, parlant des corps intermédiaires, a fait mention de l'appartenance des partis politiques dans ce domaine.

Il avait dit en ces termes: "Nous sommes tous des partisans dans la construction d'un monde nouveau, que nous voulons plus humain, plus généreux et plus fraternel et les partis sont eux-mêmes des corps intermédiaires comme les autres, sauf qu'ils sont engagés plus directement dans l'action politique."

Finalement, M. Johnson a tenu à préciser qu'il n'y avait pas d'élections générales avant quatre ans. "Il n'y a aucune raison au monde, du moins je n'en vois aucune dans le moment, pour qu'il y ait d'autres élections avant quatre ans."

Découverte de deux nébuleuses

MARSEILLE. — Deux nouvelles nébuleuses viennent d'être découvertes par des savants français. Elles se situent dans la constellation d'Orion. La nouvelle a été annoncée à la réunion de la Société d'astronomie qui tient son assemblée générale à Marseille. La découverte de ces deux nébuleuses — qui n'ont pas encore reçu de nom — est l'oeuvre de deux éminents astronomes, le professeur Georges Courtes, directeur du Laboratoire d'astronomie spatiale de Marseille, et de son collaborateur Maurice Vilin. Elle est d'autant plus remarquable que c'est la première fois au monde que de tels amas de gaz sont décelés à l'aide de photographies, en ultra violet, prises par une caméra placée à bord d'une fusée.



Le directeur général de la Banque Canadienne Nationale, M. René Leclerc, a remis, en fin de semaine, au 15e Salon national de l'agriculture et de l'alimentation, le grand prix décerné annuellement à un agriculteur du Québec qui a visité le salon et qui s'est classé parmi les six finalistes ayant le mieux répondu à un questionnaire sur leurs connaissances agricoles. Ce prix, qui consiste en un voyage aller-retour à Paris pour deux personnes et une somme de \$500, a été remis, cette année, à Mme Jacqueline Lévesque, épouse d'un agriculteur de Mascouche. Les cinq autres finalistes, qui ont également reçu un chèque de la B.C.N., sont: M. Albert Lepage, de Foster, dans le comté de Brémé; M. Philippe Quéllette, de Stoke Center, comté de Richmond; M. Yves Lespérance, de St-Eustache; M. Gaston Charbonneau, de ville Laval, et Mme Bernadette Mallon, de St-Mathias de Rouville.

Rome accepte la démission de l'archevêque de Rimouski

CITE DU VATICAN — Le pape a accepté la démission pour raison de santé de Mgr Charles Eugène Parent, archevêque de Rimouski, et a nommé ce prélat archevêque titulaire de Vassina.

Bourassa souligne l'importance de l'assistance judiciaire

MOYENS CORRECTIFS

Le député de Mercier à l'Assemblée législative, M. Robert Bourassa, estime qu'il y a lieu, pour "démocratiser la justice", d'assurer un développement immédiat et important de l'assistance judiciaire au Québec.

Le député libéral, qui parlait vendredi au Congrès des affaires juridiques à l'Université McGill, a expliqué pourquoi il faut remédier le plus tôt possible à la situation présente. Soulignant le travail fort méritoire qui se fait présentement, particulièrement à Montréal, il a toutefois montré l'insuffisance des services actuellement offerts à cet égard.

Selon M. Bourassa, il est inadmissible que l'on ne puisse apporter aux citoyens incapables d'y pourvoir eux-mêmes un minimum de sécurité juridique car ceci constitue un droit fondamental de l'individu. En outre, l'application d'une telle mesure se ferait à un coût relativement minime, si l'on en juge par ce qui se fait ailleurs. Il n'en coûterait, selon des estimations faites par M. Bourassa, que quelque \$600.000 pour la province.

Le député considère qu'il n'y a pas de raison de ne point accorder autant d'importance à la sécurité juridique qu'on en accorde à la sécurité en cas de maladie, de chômage ou de vieillesse. Le manque de sécurité à cet égard fait souvent d'honnêtes citoyens des victimes à peu près sans défense d'une organisation judiciaire imparfaite.

L'un des principaux traits distinctifs, a noté M. Bourassa, entre la société totalitaire et une communauté démocratique, est la possibilité pour tous les membres de celle-ci de disposer des moyens de corriger une injustice de nature individuelle. Or, en pratique, dans le domaine juridique, à cause des insuffisances de l'assistance judiciaire actuelle, notamment son manque de publicité et son manque de personnel, il arrive très fréquemment que des citoyens subissent le même sort que s'ils vivaient en régime totalitaire. Lorsqu'on considère les modestes sommes qu'il suffirait de consacrer à l'établissement d'un régime approprié d'assistance judiciaire, on peut difficilement admettre tout délai dans l'application de cette mesure.

CE QUI SE FAIT

Actuellement, environ 6.000 dossiers sont ouverts chaque année et, selon des renseignements obtenus des autorités compétentes, le bureau de Montréal, pour prendre un exemple, devrait facilement, s'il est bien organisé, recevoir au moins le double de cas et probablement entre 15.000 et 20.000 dossiers par année.

Il y a donc lieu au Québec, selon M. Bourassa, de faire des efforts sérieux pour démocratiser la justice. Dans toute la question de la socialisation du Droit, il apparaît clairement, a-t-il dit, que la priorité doit être accordée au problème de l'assistance judiciaire.

Berlitz enseigne l'Allemand rapidement et efficacement

Berlitz est l'école de langues la plus expérimentée, la plus progressive et la plus universelle. Chez Berlitz, l'enseignement est de toute première valeur. A l'aide de ses techniques les plus nouvelles, Berlitz vous garantit la maîtrise de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien ou de l'allemand en un temps record. Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon-test gratuite.

ECOLES
Berlitz
Langues vivantes
288-3111

Une autre adepte de



GAGNE \$1000



Mme Marcel Faulkner, 2055, rue Lorraine, Ville de Laval, (Duvemay), P.Q., reçoit de M. Jean Morinval, représentant de Peter Jackson, le prix Peter Jackson de \$1.000 en argent. Des certificats de \$1.000 sont insérés dans des paquets de cigarettes Peter Jackson. Achetez-en aujourd'hui. Vous aussi vous pouvez gagner \$1.000.

pour plaire à ceux qui ont du flair! **Peter Jackson**
KING SIZE



Cette collection des pièces du Centenaire

EST À VOUS

quand vous ouvrez au Trust Royal un compte d'accumulation d'épargnes à 4 1/2% (dépot minimum: \$100)

Quel beau cadeau pour un enfant!

A l'occasion du Centenaire, toutes les pièces de monnaie canadienne ont été redessinées. D'autre part, Ottawa ayant décidé d'éliminer un jour l'emploi de l'argent dans notre monnaie, ces pièces deviendront vite très recherchées. C'est précisément une de ces collections qui vous attend, à la plus proche des succursales du Trust Royal... Allez y ouvrir un compte, ou bien postez immédiatement le coupon ci-dessous.

Un compte d'accumulation d'épargnes rapporte un intérêt annuel de 4 1/2%, calculé sur le solde mensuel minimum et versé deux fois par an: le 30 avril et le 31 octobre. Il ne permet pas de tirer de chèques de paiement; toutefois, vous êtes libre d'y faire des retraits à vue n'importe quand, en personne ou par la poste. Vous pouvez aussi ouvrir un compte d'épargne à 4% d'intérêt, utilisable pour tous vos paiements par chèques et vous donnant droit, lui aussi, à notre collection de pièces du Centenaire.

voyez le **TRUST ROYAL**
il y va de votre intérêt

Si vous préférez faire tous vos versements par la poste, demandez le nécessaire que le Trust Royal a fait faire spécialement à votre intention. Vous y trouverez des bordereaux de dépôts, des enveloppes affranchies et même... un stylo!

Ouvrez votre compte au plus tôt pendant qu'il nous reste des pièces du Centenaire!

A votre choix:

Trust Royal 630 ouest, boul. Dorchester Montréal	Trust Royal 4145 ouest, rue Sherbrooke Westmount
--	--

Je vous envoie ci-inclus un chèque de \$ _____

pour ouvrir () un compte d'accumulation d'épargnes à 4 1/2%
() un compte d'épargne à 4%

N., MME, Mlle, _____

ADRESSE: _____ APP.: _____

VILLE: _____ TÉL.: _____

SIGNATURE SPÉCIMEN: _____

Vous recevrez sous peu votre collection de pièces du Centenaire, avec le livret consignait votre premier dépôt.

Bourassa: les recommandations du rapport Carter sur le partage des impôts sont inacceptables pour le Québec

Le rapport de la commission royale d'enquête sur la fiscalité au Canada se distingue dans l'ensemble par un souci évident d'équité à l'égard des salariés, mais les recommandations relatives au partage des impôts entre le gouvernement central et les provinces sont inacceptables pour le Québec.

Telle est, en substance, l'opinion de M. Robert Bourassa, député de Mercier à l'Assemblée législative, ancien secrétaire de la Commission d'enquête Bélanger sur la fiscalité au Québec, et principal conseiller du chef de l'opposition sur les questions financières et fiscales.

M. Bourassa constate avec satisfaction que la Commission Carter redonne sensiblement l'écart qui existait entre le salarié et le non-salarié. En effet, le premier serait autorisé à réduire davantage de son revenu imposable les frais qu'il encourt pour gagner sa vie, tandis que la part admissible des frais de représentation du second serait notablement réduite. Au surplus, note M. Bourassa, le fardeau fiscal sera moins lourd pour près de la moitié des contribuables.

En outre, la commission recommande d'imposer les gains de capitaux et de supprimer les privilèges fiscaux dont jouissent les compagnies d'assurance, les entreprises d'exploitation minière et pétrolière. Les effets notés qui pourraient provoquer l'imposition des gains de capitaux sur le plan économique, souligne M. Bourassa, sont compensés par l'intégration des impôts, c'est-à-dire l'abolition de la double taxation qui, d'une part, frappait les profits des compagnies et, d'autre part, les dividendes versés par ces compagnies.

Après avoir noté la similitude de plusieurs recommandations avec celles de la Commission Bélanger, M. Bourassa précise qu'il ne peut souscrire à la proposition visant les caisses populaires.

CAISSES POPULAIRES

Sur ce point, il a rappelé ce que la Commission Bélanger avait conclu : les caisses populaires rendent des services sociaux à la communauté, par exemple en procurant des services à des milliers de citoyens qui seraient complètement privés de services bancaires sans la présence des caisses populaires dans leurs milieux respectifs.

Au sujet de la taxe de vente — qui passerait de 11 à 7 p.c. et qui serait imposée aux consommateurs — M. Bourassa estime que cette recommandation est irréaliste. En effet, a-t-il dit, il appartiendrait à la province de la percevoir ; or, le contribuable du Québec est déjà frappé d'une taxe de 6 p.c. qui passera bientôt à 7 p.c. « Nous aurions donc une taxe de vente de 14 p.c., entièrement perçue par la province, et les contribuables n'y verraient qu'une seule et même taxe provinciale. »

Quant au taux d'imposition des sociétés commerciales — présentement fixé à 21 p.c. à l'égard de la première tranche de \$35,000 — M. Bourassa constate que la Commission Carter préconise de fixer à 50 p.c. la part imposable du revenu. Certes, il est proposé d'accorder des allocations de dépréciation plus grande, mais plusieurs compagnies, notamment dans le secteur des services, ne profiteraient pas de ces allocations, de sorte que ce traitement serait souvent injuste à l'égard des petites compagnies. Aussi, cette recommandation lui paraît-elle « très discutable ».

Le député de Mercier aborde ensuite celles des recommandations qui intéressent les relations fiscales entre les deux ordres de gouvernement. On se souvient, dit-il, qu'une projection établie lors de la dernière conférence fédérale-provinciale fixait à près de \$3 milliards le déficit total que tous les gouvernements du pays accumuleraient au cours des cinq prochaines années. Rien dans le rapport, dit-il, ne permet de prévoir par quels moyens seront comblés ces déficits. Le rendement des impôts, d'après la commission, ne sera pas sensiblement supérieur à la moyenne actuelle.

L'assiette fiscale, note encore M. Bourassa, sera considérablement élargie et, ce qui est très important, sera la même pour tous les gouvernements selon la Commission. Voilà, a-t-il

dit, qui contredit la conception que se faisait le ministre des finances, M. Sharp, pour qui il peut y avoir autant d'assiettes fiscales qu'il y a de gouvernements qui taxent.

Les recommandations relatives au partage des impôts ne sont pas réalistes et, surtout, ne tiennent pas compte de l'évolution actuelle des dépenses et des responsabilités. Il serait très difficile, par exemple, de demander au Québec de renoncer à sa part de l'impôt sur le revenu des sociétés, car, suivant l'usage que l'on fera de cet impôt, le développement économique du Québec peut en dépendre largement.

La Commission Carter recommande, au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, de ne pas augmenter la part pré-

sement attribuée aux provinces, part qui s'établit à 50 p.c. dans le cas du Québec depuis la dernière conférence fédérale-provinciale. « Je suis contre un tel gel dans le partage », a dit M. Bourassa qui, quant à lui, estimerait raisonnable et réaliste de prévoir que la part du Québec dans ce champ, atteindra éventuellement 65 ou 70 p.c.

Il est évident, fait observer M. Bourassa, que ces recommandations (qui n'occupent qu'une partie mineure du rapport) devront faire l'objet de conférences et de consultations entre Ottawa et les provinces. Pour diverses raisons bien connues, d'ordre politique et culturel, d'ordre financier aussi, il serait très difficile au Québec d'accepter pareilles recommandations.

Deux membres de la Commission Carter ont rejeté deux des recommandations majeures: l'assiette globale et les gains de capital

De notre envoyé spécial, Jules LEBLANC

OTTAWA — Deux des six membres de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité au Canada ont soumis chacun un rapport minoritaire dans lesquels ils s'opposent à diverses recommandations de la Commission Carter.

Emile Beauvais, de Québec, et M. Donald G. Grant, de Halifax, s'opposent à la recommandation clé du rapport qui concerne l'établissement d'une assiette fiscale globale. Ils s'opposent tous deux à une autre recommandation majeure, celle qui demande d'imposer aux pleins taux tous les gains de capital. M. Beauvais s'oppose en outre à une autre recommandation majeure, celle qui concerne l'intégration de l'impôt des particuliers et des sociétés.

M. Beauvais, le seul membre canadien-français de la Commission Carter, qui est un ancien gouverneur de la Canadian Tax Foundation et qui détient un doctorat en affaires financières de l'université Laval, s'oppose encore à une dizaine d'autres recommandations. M. Grant, pour sa part, qui est président de la Société de fiducie de la Nouvelle-Écosse, s'oppose à quatre autres recommandations : dans trois de ces quatre cas, il a l'appui partiel ou total de M. Beauvais.

Le rapport de la Commission d'enquête sur la fiscalité au Canada comprend 2,600 pages réparties en six volumes : il a été déposé en Chambre vendredi soir, après la fermeture des institutions financières pour le week-end. Cette étude a duré quatre ans et demi, a coûté plus de \$3,500,000 et a porté sur tous les aspects des impôts fédéraux, sauf le tarif douanier ; elle ne traite pas des impôts provinciaux et municipaux. Quelque 150 chercheurs ont participé à cette étude.

La commission était présidée par M. Kenneth LeMessurier Carter, un expert comptable torontois de 60 ans qui a déjà présidé le conseil d'administration de la Canadian Tax Foundation et qui était président du Conseil canadien du bien-être lors de sa nomination en 1962.

Outre M. Carter, Beauvais et Grant, la commission comprenait M. J. Harvey Perry, de York Mills (Ont.), directeur général de l'Association des banquiers du Canada ; Mme Eleanor Milne, de Winnipeg, qui s'occupe activement de la question financière de plusieurs organismes ; et M. Charles E. Walls, de Victoria, gérant de la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique.

Dans la préface de son rapport minoritaire de six pages, M. Grant dit qu'il se dissocie d'un petit nombre de recommandations du rapport principal « surtout parce que je ne puis accepter toute la notion du revenu envisagée dans l'assiette globale de l'impôt et parce que je ne puis souscrire entièrement à la sagesse d'appliquer une telle notion au système fiscal à l'heure actuelle ».

Le rapport principal soutient que l'imposition à des taux progressifs de tout ce qui ajoute au pouvoir de consommer des biens et des services est la seule base équitable de l'impôt. M. Grant souligne que l'adoption complète de ce principe détruirait certains éléments de notre

système actuel qui devraient être conservés. De son côté, M. Beauvais déclare, au sujet de l'assiette fiscale globale, qu'il ne peut accepter que cette assiette, telle qu'elle est suggérée, soit définie de façon à inclure tous les accretissements du pouvoir économique des contribuables, y compris les soi-disant gains de capital.

M. Beauvais et Grant ne s'opposent pas à un impôt sur les gains de capital mais ils considèrent que le vœu majoritaire de la commission à ce sujet est trop rigoureux. M. Beauvais dit que cet impôt ne devrait frapper que les gains provenant de la vente de certains actifs désignés dans une liste, surtout en ce qui concerne les valeurs mobilières et immobilières détenues pendant un certain temps. Il préconise la méthode américaine : l'impôt sur les gains de capital serait imposé sur le montant qu'un montant équivalent à la moitié du gain serait imposable au taux marginal progressif du contribuable, le taux maximal ne devant pas excéder 50 p.c.

Il souligne que, dans la plupart des pays, les gains de capital sont imposés à des taux spéciaux et que, si les recommandations du rapport majoritaire étaient adoptées, « le Canada deviendrait le seul pays du monde où les prétendus gains de capital seraient frappés aux pleins taux progressifs ».

De son côté, M. Grant recommande que certaines catégories de gains de capital soient imposées à des taux préférentiels, selon la nature de la transaction et la durée de la période au cours de laquelle le gain a été réalisé. La solution de rechange de M. Grant est la suivante : a) imposer aux pleins taux tous les gains réalisés dans un délai d'un an à compter de la date de leur acquisition s'il s'agit de biens mobiliers et tous les gains réalisés dans un délai de trois ans s'il s'agit de biens immobiliers ; b) prévoir une disposition spéciale pour un terrain exproprié ; c) au terme des délais d'un et trois ans, imposer les gains de capital entre les mains du particulier à la moitié de son taux marginal d'impôt (donc, pas au-dessus de 25 p.c.) et entre les mains des sociétés à la moitié du taux des sociétés (soit 25 p.c.) ; d) déduire les pertes sur une année antérieure et les reporter indéfiniment sur les années à venir, en fonction des gains de capital.

M. Grant considère que les dispositions du rapport principal visant à minimiser les injustices qui résulteraient de l'imposition pleine des gains de capital — l'abaissement du taux supérieur d'impôts des particuliers, l'étalement des revenus, l'intégration complète des taux d'impôts des sociétés commerciales et des particuliers, la déduction des pertes de capital de toutes les formes de revenus, etc. — n'adouciennent pas assez cette mesure rigoureuse.

De plus, ajoute-t-il, cette mesure est de nature à restreindre les investissements faits au Canada par des Canadiens à un moment où on devrait encourager de tels investissements. Il continue : « L'élément inflationniste est toujours présent dans les gains relatifs aux valeurs mobilières et aux biens immobiliers ; imposer aux pleins taux tous les gains de capital qui résulteraient d'un relèvement général des niveaux de prix ne serait pas équitable ».

M. Beauvais et Grant s'opposent tous deux à ce que les gains de capital non réalisés soient considérés comme ayant été réalisés (et donc imposables) lors de la dissolution de l'unité familiale ou au décès du conjoint survivant. Tous deux affirment qu'on ne devrait imposer les gains de capital qui renonce à sa citoyenneté dans le cas d'un contribuable que renonce à se citoyenneté canadienne en quittant le pays.

M. Beauvais suggère également que les héritages soient considérés comme des dons et soient imposés comme des gains de capital selon la méthode qu'il préconise.

Contre l'intégration

M. Beauvais s'oppose en outre à l'intégration de l'impôt des particuliers et des sociétés en vertu de laquelle les actionnaires résidents peuvent déduire de leur impôt sur le revenu les impôts versés en leur nom par des sociétés canadiennes. Cette mesure peut constituer un gain fortuit pour les actionnaires à gros revenus, déclare-t-il.

La classe des personnes aisées, surtout si l'on ne préleve aucun impôt spécial durant la période de transition ou encore si un tel impôt spécial était prélevé quand la période de transition sera terminée.

Il suggère plutôt d'adopter la formule préconisée par le « Comité des quatre » qui a été formé par le ministre des finances en 1960, à savoir : imposer les sociétés comme elles le sont actuellement et assujettir toutes les distributions effectives ou présumées de dividendes à un impôt de 15 p.c. ; abolir le dégrèvement actuel de 20 p.c. à l'égard des dividendes ; ne grever les dividendes reçus par les actionnaires d'aucun autre impôt et accorder des remboursements aux actionnaires à bas revenus.

Le rapport principal signale que le régime qu'il propose stimulerait l'acquisition de titres canadiens par les résidents à bas revenus ou à revenus moyens et rendrait la possession d'actions de sociétés canadiennes plus alléchante pour ces mêmes résidents et moins alléchante pour les Canadiens disposant de revenus élevés.

« Je ne puis partager cette opinion », dit M. Beauvais, car il me semble que les capitaux dont le Canada a besoin provien-

nent surtout de la vente de titres aux résidents disposant de revenus élevés plutôt qu'à ceux qui sont moins fortunés. Trois autres questions MM. Beauvais et Grant s'opposent tous deux au retrait de la déduction spéciale actuelle de \$500 du revenu imposable pour les personnes qui ont plus de 70 ans ; cette disposition doit demeurer tant que des ajustements appropriés ne seront pas faits par le versement de paiements de transfert équivalents, disent-ils.

Ils s'opposent tous deux à une exemption annuelle de \$250 à l'égard des dons faits aux proches parents en dehors de l'unité familiale d'imposition. Ils favorisent tous deux une exemption de \$1,000. M. Beauvais ajoute une exemption de \$500 par année à l'égard de tous les autres dons et une exemption de \$10,000 à l'égard des cadeaux de no-
 Ils s'opposent tous deux au rapport principal quand celui-ci propose de limiter la déduction du revenu imposable des contributions à un plan reconnu d'épargne-retraite de façon que la prime soit déduc-

LE DEVOIR

MONTRÉAL, LUNDI, 27 FÉVRIER 1967 CAHIER 2 / Pages 9-16

Le commissaire Emile Beauvais prévoit que Québec s'opposera à certaines recommandations

QUEBEC — M. Emile Beauvais, qui faisait partie de la commission fédérale Carter sur la fiscalité, s'est dit d'avis hier soir que le Québec s'opposerait à l'application de certaines recommandations du rapport, notamment en ce qui concerne le mode de perceptions des impôts et de la taxe de vente.

M. Beauvais, un homme d'affaires de Québec, tout en présentant avec son collègue de Halifax, M. Donald G. Grant, un rapport minoritaire, s'est cependant dit d'accord à l'ensemble du rapport sur la fiscalité.

Au cours d'une entrevue hier soir il a exprimé l'avis que le gouvernement canadien ne devrait pas céder plus que 50 pour cent du champ de l'impôt sur le revenu des particuliers aux provinces.

« C'est déjà trop, a-t-il commenté, et Ottawa devrait au moins conserver le statu quo s'il veut continuer à exercer son contrôle sur l'économie canadienne ».

Toutefois, l'homme d'affaires admet que certaines des recommandations de la commission d'enquête pourraient constituer un empê-

chement sur des prérogatives provinciales, principalement en ce qui a trait aux modes de perceptions de l'impôt sur les revenus des particuliers et sur les profits des entreprises.

« Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit que d'une suggestion, dictée par un souci d'économie et il est certain que la perception des impôts provinciaux coûterait moins cher entre les mains d'un même pouvoir qui en ferait ensuite la distribution aux provinces », a-t-il ajouté.

D'autre part, il a souligné que la proposition de la commission ne touche pas les taux de l'impôt provincial à être fixés et qui relèveraient toujours du pouvoir provincial.

Il croit toutefois que la province ne se pliera pas à cette recommandation.

Dans son rapport minoritaire, M. Beauvais s'oppose à ce que l'on calcule dans la somme des revenus d'un contribuable, les bénéfices sociaux accordés par une entreprise, sous forme d'abattement de frais de pension, de logement et d'instruction parce que cela pourrait, selon lui, nuire au recrutement des travailleurs dans certaines régions défavorisées.

De même, il prétend que l'impôt sur les dividendes d'une police d'assurance-vie ne devrait s'appliquer qu'aux nouveaux contrats souscrits, autrement, cette disposition « serait en fait, rétroactive », dit-il.

Il s'oppose également à l'imposition des gains imputables au décès et du produit des polices d'assurance-vie.

JAPONAIS? OUI!

QUI VEUT SE COMPARER?

Voici ce que TOYOTA CROWN vous offre!

Sedan 4 portes de luxe

Longueur 181.5" - largeur 66.7" - Hauteur 57.5"

Empalement 105.9" - Poids 2,790 livres

1900 c.c. • 95 c.v. • Synchronisé sur toutes vitesses • Signaux de direction • Laves-vitres 2 vitesses • Cendriers avant-arrière • Tableau de bord rembourré • Lumières de recul • Chauffeferrettes • Dégivreur • Briquet • Couvre-roues chromés • Tapis • Bras d'appui • Deux pare-soleil • Roue de rechange • Outils • Cric.

PRIX : \$2,195.00

QUI PEUT SE COMPARER?

TOYOTA vient de construire son 31ème million de voitures en 22 mois alors qu'il avait fallu 33 mois pour le 21ème million et 26 ans et 8 mois pour le premier million.

QUI PEUT SE COMPARER?

Venez constater chez

DESBIENS & BOUDREAU Automobile Inc.

4590, St-Denis 844-2661

CINZANO

sur glace

Vermouth rouge, doux—importé d'Italie

Vermouth blanc, sec—importé de France

SERVICE NATIONAL DE LOCATION DE VÉHICULES

LOCATION À LONG TERME

Pourquoi louer une voiture?

Parce que:

- ...sans immobiliser du capital, vous pouvez vous procurer une voiture neuve (ou 1,000)
- ...le prix de la location comprend l'assurance et l'immatriculation
- ...si vous le voulez, l'entretien peut être inclus dans la location
- ...aucun dépôt en argent n'est nécessaire
- ...vous n'avez qu'à signer un contrat et verser les mensualités.

Les compagnies de location sont-elles toutes pareilles? Presque — mais pas tout à fait.*

*Pour savoir ce qui fait la différence, écrivez à: FALS, The Canadian Road, Oakville, Ontario

SERVICE FORD DE LOCATION AUTORISÉ chez certains vendeurs Ford et Mercury

FORD MERCURY

Les enfants doués, source de joies ou de problèmes?

"On pense souvent que les enfants très intelligents et doués ont toujours une vie facile et heureuse. Vite repérés par leurs maîtres et loués par eux, ils passent avec aisance tous les examens, leur nom paraît au tableau d'honneur, les employeurs se les disputent pour les postes hautement rémunérés, ils font de brillantes carrières qui les conduisent aux postes leur donnant pouvoir et privilèges.

"Heureusement, le contraire est souvent vrai. Ils irritent parfois leurs parents autant que leurs professeurs; peut-être se croient-ils forcés de dissimuler leurs qualités exceptionnelles pour éviter les ennuis; peut-être sont-ils rebutés par les programmes scolaires et le type normal des examens, qui mettent nécessairement l'accent sur la docilité et le conformisme. Leur expérience générale de la vie, de l'école et du travail peut faire naître en eux un sentiment d'insatisfaction, et de déception qui les rend très malheureux."

UTILITE DE L'AIDE A CES ENFANTS

Ces premiers paragraphes du livre de Margaret Branch et Aubrey Cash ("Enfants doués" ou *Gifted Children*) expliquent pourquoi plus de cent parents, étudiants et éducateurs réunis à Londres le mois dernier ont décidé qu'il était nécessaire de créer une organisation destinée à repérer les enfants exceptionnels — c'est-à-dire ceux dont le quotient intellectuel est de 140 ou plus — et à évaluer le problème qu'ils représentent pour leurs parents, leurs maîtres et leurs camarades.

L'organisation servira de centre collecteur et disseminateur des informations relatives à ces enfants et aux possibilités pédagogiques qui existent pour eux. Il fournira également aux parents la possibilité de se communiquer entre eux leur expérience respective et de consulter des spécialistes. L'organisation est maintenant constituée sous le nom d'Association nationale en faveur des enfants doués (*National Association for Gifted Children*). Elle est soutenue par les personnes directement intéressées, parents et maîtres, par exemple, mais aussi par de nombreuses personnalités de premier plan. En 1966, elle a organisé un séminaire à l'occasion duquel les parents se sont réunis pour procéder à des échanges de vues, et les enfants en ont rencontré d'autres d'une intelligence comparable.

Les parents ont ainsi eu l'occasion d'exposer leurs problèmes. Cela peut être déconcertant pour les parents de voir leurs enfants encore tout jeunes les dépasser en intelligence. Tous ces enfants ne sont pas nécessairement des intellectuels. Mme Margaret Branch, assistante sociale de psychiatrie qui a vu se manifester la nécessité d'une organisation de ce genre au cours de ses 15 ans d'expérience les divise en quatre catégories.

Une première catégorie s'intéresse aux idées et aux principes abstraits; ce sont des intellectuels purs. Un second groupe témoigne d'une préférence pour les solutions pratiques et peut être une pépinière d'inventeurs et de créateurs d'appareils nouveaux. Un troisième groupe a le don de la création artistique: il comprend peut-être les grands musiciens ou les grands peintres de demain. Le quatrième groupe possède une maturité sociale exceptionnelle et peut-être une source de grands administrateurs.

GROUPES REGIONAUX

L'Association possède déjà ses groupes régionaux et ses bureaux reçoivent une quantité surprenante de renseignements, parmi lesquels des nouvelles relatives aux recherches visant à la création de tests dont le but est de différencier les enfants de 8 à 14 ans aux niveaux supérieurs d'aptitudes, et les adresses d'écrits disposées à admettre que ces enfants ont besoin de programmes scolaires individuels ou plus étendus.

Entre l'un de ceux que Platon appelait les "enfants d'or" n'est pas d'un grand secours si vous trouvez vos camarades trop "bébés", vos parents déçus et vos maîtres ennuyés parce qu'ils répètent une leçon que vous avez tout de suite comprise. Beaucoup de ces enfants s'évadent dans la délinquance. L'Association nationale en faveur des enfants doués peut empêcher cette malheureuse déviation en aidant ces enfants à trouver pour leurs talents des champs d'application dignes d'eux et en veillant à ce que ces talents ne soient pas perdus pour la société.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur cette association en s'adressant à la fondatrice Mme Margaret Branch, 95 Mortimer Street, Londres.



Le sérieux dictateur de la mode masculine à Londres, Saville Row, présente une collection qui devrait plaire à l'homme mûr tout autant qu'à l'adolescent. A gauche, un tissu à larges carrés de teinte mastic, veste longue à trois boutons. A côté, le complet classique auquel l'on a ajouté une poche à revers. Au centre,

le manteau dans le vent, court, taille légèrement cintrée, avec galon pour marquer les coutures. Enfin, à droite, le manteau de printemps léger et confortable sous le soleil comme sous la pluie. Une mode masculine bien peu révolutionnaire.

L'échec matrimonial devrait être cause de divorce selon l'Eglise anglicane du Canada

OTTAWA — L'Eglise anglicane du Canada est d'avis que toute nouvelle loi fédérale en matière de divorce devrait reconnaître l'existence d'échecs matrimoniaux au lieu d'offenses de même nature. L'Eglise anglicane se rallie donc à l'Eglise unie du Canada et à plusieurs autres groupes importants en insistant pour l'adoption du principe des échecs dans la vie du couple marié.

Cependant, dans son mémoire présenté à l'enquête parlementaire sur le divorce, les évêques anglicans soutiennent que leur Eglise continue de croire que le mariage ne se dissout qu'à la mort de l'un des deux conjoints.

Mais les évêques anglicans rappellent que les lois de l'Eglise anglicane en matière de mariage n'obligent que ses propres membres.

Ce qui n'empêche pas les Anglicans de croire que les lois sur le divorce, au Canada ne sont pas satisfaisantes et entraînent des problèmes qui parfois précipitent l'échec matrimonial.

Les auteurs du mémoire soulignent que les Anglicans songent à modifier leur propre loi canonique de façon à rendre possible le remariage, en certaines circonstances, de personnes divorcées du vivant même du premier époux.

La nouvelle loi établirait la possibilité de remariage dans ces conditions non pas sur la culpabilité ou l'innocence de l'un ou l'autre conjoint, mais sur des raisons motivant suffisamment un deuxième mariage.

Le mémoire des Anglicans a été présenté par l'évêque d'Ottawa, le Révérend Reed et l'évêque de Montréal, le Très Révérend Maguire.

Quand les pédiatres retournent au berceau

Un extrait de la revue PREUVES, livraison de janvier 67 étonnera plusieurs parents. Voici le résumé que fait un commentateur à la suite d'un congrès de pédiatres qui avait lieu récemment en France.

"Miam-Miam. Il en a une bonne soupe, cocotte! Il va me faire un riri et puis il ira sur le popot."

Ce langage de gâteaux par lequel certains parents rétrogrades s'adressent à leur progéniture, Montherlant le nommant — Montherlant et beaucoup d'autres. "On doit parler normalement aux enfants. Pas de langage spécial, abstrait, capable de les traumatiser pour la vie!"

Les femmes seront chez elles au pavillon de l'hospitalité

Les femmes ne seront pas oubliées sur la Terre des hommes, nous dit un communiqué officiel de l'Expo. Le pavillon de l'hospitalité sera consacré spécialement aux activités et aux intérêts féminins. Ce pavillon sera commandité par quatre compagnies de gaz naturel: Trans-Canada Pipe Lines, Consumers Gas, Northern and Central gas and Union gas.

Ce pavillon a été conçu en fonction du public qui pourra s'y reposer entre les visites des divers pavillons de l'Expo et y rencontrer des amis mais ce sera aussi le lieu de rencontre des associations et des groupements féminins qui pourront y organiser des réunions comptant de 150 à 200 personnes à des fins variées: défilés de

modes, conférences, diners et autres manifestations. L'on prévoit que plus de 400 groupements féminins venant du Canada, des Etats-Unis et d'autres pays se serviront des aménagements du Pavillon de l'hospitalité. Des organismes nationaux et des clubs comme la Junior League, l'I.O.D.E. et les Women's Institutes of Canada ont déjà retenu la salle d'assemblée pour des réunions importantes. Toutes les associations qui désiraient se réunir au Pavillon au cours de l'Expo sont priées de communiquer avec Mme Louise Stuart, Directrice des activités féminines, Pavillon de l'hospitalité, Expo 67, Montréal, pour connaître les dates où la salle sera libre.

Le pavillon est très bien situé, sur la jetée Mackay (appelée désormais la Cité du Havre), tout près de la route pour les piétons qui mène de la Place d'Accueil (entrée "Rendez-vous 67") à l'Habitat 67.

Les terrains avoisinants sont superbement aménagés et des arrangements de pièces d'eau mettront le pavillon en valeur. Le pavillon a deux entrées, l'une à l'est et l'autre à l'ouest. Du foyer spacieux, on passe aux salles de réception à la salle d'assemblée et aux salons de réception pour les grandes personnalités. Il y a également des vestiaires et des salles de toilette.

La construction proprement dite est terminée. D'ici quelques semaines, les éléments de

décoration et d'exposition seront installés — des murales attrayantes, tout aussi instructives que décoratives, qui illustrent l'exploitation du gaz naturel, du moment où il est récupéré au moment où il est transporté par gazoducs sur une distance de plusieurs milliers de milles, jusque dans l'est du Canada.

Le programme d'activités féminines et de manifestations a été préparé pour le Pavillon de l'hospitalité, sous la direction du Comité consultatif féminin de l'Expo; ce Comité compte des représentants de toutes les provinces. D'autres renseignements sur ces activités seront communiqués au public dans quelques semaines.

Par suite des arrangements qui ont été pris, les entreprises commerciales peuvent désormais obtenir des droits de commandite de certaines manifestations, par exemple, prévoir des rafraîchissements, des défilés de modes, des conférences et des démonstrations. Des arrangements doivent être faits par l'intermédiaire du bureau de Mme Stuart pour l'obtention d'une commandite.

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
27 février	Conférence, à 20h, pour les membres de l'Association des femmes célibataires, en la salle de la Fédération nationale St-Jean-Baptiste et non à la bibliothèque municipale de Montréal. Sujet: "L'hôtesses à table".	853 est, rue Sherbrooke
27 février	Présentation, à 20 h. 15, de la collection printemps-été des maisons Lana et La Jeunesse. Commentaires: Mme Nicole Germain. Artiste invité: Fernand Gignac. Orchestre: Noël Talario.	Grands salons de l'hôtel Reine Elizabeth.
28 février	Conférence, à 13 h. 45 à la Société d'étude et de conférences. Mme Eva Kushner a intitulé sa causerie "La poésie est-elle vivante?". Le café sera servi.	Hôtel Windsor
28 février	Conférence, à 20 h., pour les parents de langue française de l'association "L'aide aux insuffisants visuels du Québec". Mme Georges Grégoire a intitulé sa causerie: "Une mère devant son enfant demi-voyant." Un ophthalmologiste répondra aux questions de l'auditoire. Renseignements 937-5892.	4023, rue Tupper, 2ème étage.
28 février	Troisième d'une série de cinq causeries animées par le père Mercier, o.p. spécialiste en catéchèse pour adultes. Sujet: "L'Eglise romaine". Organisée par le comité de catéchèse de l'école St-Michel, le grand public est invité à cette causerie qui a lieu à 20 h. 15.	41, rue Lorne, St-Lambert.
28 février	Partie de cartes organisée au profit des Loisirs du Bon-Pasteur, à 20 h. Nombreux prix de présence. Renseignements: 669-9093 et 669-8189.	Ecole secondaire, 150, rue LeGrand, Laval-des-Rapides.
1er mars	Le service des Loisirs St-Fabien entendrait à compter de cette date un cours de charme et de maintien. Les intéressées sont priées de s'inscrire le plus tôt possible en s'adressant à Mme M. Dumont, tél.: 256-9948.	
1er mars	Défilé de mode printanière organisé par le club social féminin St-Barthélemy, à 20 h. 30. Commentaires: Mme Janine Viallette. A l'orgue: M. Pierre Ravel. Renseignements: 721-8396.	Sous-sol de l'église St-Barthélemy.

Les guides accueilleront les jeunes à Expo 67

Parmi les nombreux projets des Guides catholiques du Canada en cette année du centenaire de la Confédération et de l'Expo, la commissaire générale nous signale la participation des guides sur le terrain même de l'Expo. Elles seront responsables de l'accueil des jeunes et des personnalités guides canadiennes et étrangères. En plus, les guides

ont offert leurs concours au comité consultatif de la jeunesse; on sait que ce comité doit orienter les activités offertes aux jeunes sur le terrain de l'Expo. En plus afin de venir en aide aux groupes qui viendront de l'étranger, les Guides canadiennes mettront à la disposition des jeunes visiteurs un terrain de campisme situé à St-Léonard de Port-Maurice, sur l'île de Montréal. Ce terrain sera accessible à toutes les guides du Québec tout autant que de l'étranger qui visiteront l'Expo.

Un camp national appelé "camp Héritage" aura lieu en juillet 67.

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT LAMY
DECORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

G. PAIEMENT & ASSOCIES INC.

Décoration intérieure
Esthétique Industrielle
1550-A, boul. St-Joseph, MtL
525-4222

VIAU, MORISSET INC.

décorateurs - ensembleurs
Jacques Viau Bernard Morisset
Laurent Bérubé Marguerite Senay
Luc Sauvé Pierre Leduc
(assistant)
720 boul. Décarie
Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal — 937-9324

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL — 866-9854

PAUL-O. TREPANIER

ARCHITECTE
GRANBY — 372-8888
MONTREAL — 276-6013

Les architectes

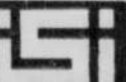
Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24 842-9528

Suzanne Dupuis gagne maintenant autant qu'un homme Vous le pouvez aussi! Voici comment

Suzanne Dupuis est sténopiste de carrière. Grâce à la sténopie "International" elle peut prendre des dictées à plus de 200 mots/minute. L'International Stenotype Institute s'est chargée de sa formation; elle est maintenant en mesure d'occuper une situation de prestige des plus rémunératrices. Elle est maintenant détentrice du poste très intéressant de secrétaire judiciaire. A vous aussi, il est possible de devenir secrétaire de conférence, secrétaire juridique et même de travailler à l'échelle internationale, grâce à une formation de sténopiste. Si vous n'avez pas encore débuté dans la carrière de secrétaire, l'International Stenotype Institute vous enseignera l'usage de la machine à écrire, du dictaphone et de la sténopie. Détachez et postez ce coupon. I.S.I. vous transmettra tous les renseignements.

Aucun contrat à signer — Aucun livre à acheter
Paiement échelonné — Cours le jour et le soir

Pour recevoir le prospectus gratis, prière de remplir le coupon ci-dessous ou de composer 878-9186, poste 3, entre 9 hres A.M. et 10 hres P.M.



Pour recevoir tous les renseignements et profiter d'une démonstration personnelle, prière de composer 878-9186 poste 3 ou encore de renvoyer ce coupon. Aucune obligation de votre part.

International Stenotype Institute
1015, Côte du Beaver Hall, Montréal

NOM
ADRESSE
VILLE PROV.
NO DE TEL:
INTERNATIONAL STENOTYPE INSTITUTE
Téléphone: 878-9186, poste 3 LP-21-2-67

NETTOYEUR P.M.

Service d'une heure
au comptoir
Service de chimiques
8309 ST-DENIS
381-1322

Un camp de vacances pour les fillettes néo-canadiennes

Sœur Thérèse Routhier, sbe invite les familles néo-canadiennes à inscrire leurs fillettes de 6 à 11 ans au camp Françoise Cabrini. On commencera à prendre les inscriptions à compter du 1er mars. Pour tous renseignements: 932-0152.

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DE L'HOMME



TOUT SUR L'ÉTIQUETTE DU MARIAGE

Edition revue et augmentée
Nouvelle liturgie
par Marcelle Fortin-Jacques et Jeanne St-Denis-Farley

174 pages
Seulement \$2.00

LA LIBRAIRIE DUCHARME

418 ouest, rue Notre-Dame — 849-1146
Distributeur: L'Agence de Distribution Populaire
1130 est, rue Lagacchière, Montréal

BRUNET DE COTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT
ECONOMISEZ LA COMMISSION
AYANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyage
J. BRUNET Liée
Angle Desclées et Reine-Marie
Fondée en 1877

COURS DE FORMATION SOCIALE

par correspondance
Reconnu par le Ministère de l'Éducation
Annexé à l'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Diplôme en fin d'études
Pour renseignements:
INSTITUT DE FORMATION SOCIALE
DU QUÉBEC INC.
(Séminaire Social Pie XII)
C.P. 610, Nicolet, P.Q.
ou
Montréal: 2650 est, rue Sherbrooke
Téléphone: 527-8831

déjeuner dans le

Rapido

Montréal-Québec

déjeuner:
Départ de la gare Centrale à 07 50h
(7h 50 a.m.)
Arrivée à Québec à 11 00h (11h a.m.)
Le samedi, départ à 09 00h (9h a.m.)
Arrivée à Québec à 12 10h (12h10 p.m.)
Le déjeuner est servi dans le train.
Le dimanche, aucun départ.

souper:
Départ de Québec à 17 15h (5h 15 p.m.)
Arrivée à Montréal à 20 30h (8h 30 p.m.)
Le souper est servi dans le train.
Tous les jours sauf le samedi.

Voyage idéal pour les affaires
Service parfait. Un arrêt à Sainte-Foy.

potins financiers

Les Bourses de Montréal, Toronto, Londres, New-York et Paris étaient fermées en fin de semaine, de même que les marchés de Chicago et de Winnipeg.

Le service d'études de Bouchard & Cie Ltée vient de publier un bulletin d'une page non interligée sur Giant Mascot Mines jouissant d'une administration saine et dynamique, y lit-on.

Il sera intéressant de voir ce matin les repercussions de la présentation, vendredi soir, du rapport de la Commission Carter à Ottawa. Quel qu'il en soit, ce sera 2 rapports de moins (car celui de la Commission Porter a été connu, en partie,

en fin de semaine) de suspensions sur la tête de nos marchés, comme un véritable épe de Damocles.

Le dernier bulletin de Raymond Camus Inc. renferme une liste de valeurs rapportant entre 7% et 7,50%, soit des rendements attrayants, particulièrement vu la tendance à la baisse du loyer de l'argent modéré.

Selon la dernière compilation de A.E. Ames & Co. Ltd., il a été lancé sur notre marché des obligations depuis le début de l'année jusqu'au 20 février pour \$478,613,956 d'obligations vs \$590,076,270 durant la même période l'an dernier et comparativement à \$790,207,679 durant le même espace de temps au 2 mars 1965.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Lemoyne vend une émission de \$345,500 de titres à René-T. Leclerc Inc.

La ville de Lemoyne, comté de Chambly, a vendu, récemment, à René-T. Leclerc Inc., à un prix de \$7,305, \$345,500, de titres à 6 1/2% remboursables en séries en 10 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7,0829%. L'emprunt comporte un solde de \$19,000, à renouveler en 1977 pour un terme additionnel de 10 ans. Dates du 1er mars 1967, les nouvelles obligations échouent en séries du règlement 27 et de 20 ans pour les règlements 82, 84, 85, 86 et 87, mais émis en 1937 pour un terme de 10 ans seulement, pour des travaux d'épaves et de trottoirs. L'évaluation imposable de la ville, pour 1966, s'élevait à \$15,600,000. Le 31 décembre 1966 la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$978,000.

Etat pour les dossiers de la Bourse, soumis par Mount Wright Iron Mines Co.

Mount Wright Iron Mines Co. Ltd a soumis à la Bourse Canadienne un état pour ses dossiers. Il y est divulgué ce qui suit: 1) un accord de souscription et d'option dont les détails ont déjà été publiés; 2) un acte en vertu d'un accord, conclu avec The Quebec Geophysics Limited, de Ste-Genèveville P.Q., la compagnie a acquis une option d'achat de 98 claims miniers non brevetés, embrassant approximativement 9,400 acres, situés dans les rangs II et III du canton Jeanne, P.Q., au moyen de l'émission de 25,000 actions libères de son capital-actions. Selon les clauses de l'accord précité, la compagnie serait requise de poursuivre des travaux d'exploitation représentant une dépense d'un million \$30,000, et comme l'option doit être exercée dans les 2 ans, elle devra émettre en outre 175,000 actions libères de son capital-actions.

Lacolle adjuge une émission de \$270,000 d'obligations à Dominion Securities Corp. Ltd.

Le village de Lacolle, comté de St-Jean, a vendu, récemment, à Dominion Securities Corp. Ltd., à un prix de \$9,09, \$270,000, de titres à 7% remboursables en séries en 20 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7,2982%. L'emprunt comporte un solde de \$206,000, à renouveler en 1987 pour un terme additionnel de 20 ans. Dates du 1er mars 1967, les nouvelles obligations échouent en séries du 1er mars 1968 au 1er mars 1987 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Autorisé par le règlement No. 125, l'emprunt est contracté pour des travaux d'acqueduc. L'évaluation imposable du village, pour 1965, s'élevait à \$1,159,300. Le 31 décembre 1966, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$417,500.

En marge de maints avis, transmis aux autorités de la Bourse Canadienne

Hastings Mining and Development Co. Ltd et sa filiale ont propriété exclusive Solbec Copper Mines Ltd ont avisé la Bourse Canadienne qu'elles ont vendu à Capra Mines Ltd, le 16 février 1967, le moulin de Solbec, les actifs, incluant l'usage des droits de surface sur certaines propriétés situées dans le comté de Québec, P.Q., et le droit de passage, nécessaire à l'exploitation dudit moulin, pour la considération de \$1,000,000 comptant. La Bourse Canadienne a été notifiée que Pope and Company a Canadian Minerals Holdings Ltd, résidant en Europe, d'échanger leurs actions de West Canadian Minerals pour les actions de Milton Brick Co. Limited, à raison de 1 action de cette dernière pour chaque 4 actions de West Canadian. La Bourse précitée a été avisée, en outre que Pope and Company a amendé son offre aux actionnaires, le prolongant jusqu'au 27 mars, date finale de l'offre et cette offre d'échange est maintenant de 1 action de Milton Brick pour chaque 3 actions de West Canadian. La Bourse Canadienne a été notifiée que Mount Pleasant Mines Limited a présenté une proposition, en vertu de la loi des faillites, le 6 février 1967. Selon cette dernière, la compagnie, bien qu'insolvable, ne serait pas en faillite, si la proposition est acceptée par 75% des créanciers de la compagnie. Clarkson and Company Limited, de Toronto, agit comme syndic en vertu de ladite proposition. Une assemblée des créanciers, selon la loi des faillites a été convoquée pour le 9 mars 1967.

Marcel CLEMENT



M. WILLIAM L. HAWKINS La Ford Motor Company of Canada annonce la nomination de M. W. L. Hawkins, 42 ans, de Hamilton, au poste de directeur de la région est de la compagnie, avec bureaux à Montréal. Il succède à M. P.T. Hart qui sera dorénavant chargé de missions spéciales relevant du vice-président de la section marketing. M. Hawkins est entré au service de la Société Ford-Canada en 1950. Il a occupé plusieurs postes dans le service des pièces et accessoires et dans celui de la vente des véhicules de la compagnie. De 1963 à 1966 il fut directeur général du marketing de la compagnie Ford-Australie avant de retourner au Canada. Sa récente nomination a été annoncée par M. John B. Naughton, vice-président, marketing.

À noter...

Les droits de Cassiar Asbestos seront rayés de la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à la fermeture de cette dernière, aujourd'hui.

Ce sera probablement mercredi le 1er mars que sera annoncé la fusion d'une importante maison de valeurs de placements de cette ville (Pittfield, McKay & Co.) avec la firme Ross, Knowles de Toronto, aussi intéressée depuis plusieurs années dans la commerce des valeurs mobilières.

C'est en fin de semaine que nous publierons le rapport annuel d'Aeterna-Vie et que nous ferons ressortir les principaux points du message présidentiel.

La C.S. de Bécancour, emprunterait sous peu.

Les actions de Cessland Corporation Limited seront transférées sur une base régulière sur la Bourse Canadienne à son ouverture aujourd'hui.

On peut transférer, depuis le 21 courant, sur une base régulière sur la Bourse de Montréal sur les actions de Harding Carrels Limited.

Rockwell-Standard Corporation réunira ses actionnaires en assemblée à 10,00 a.m.

Les stocks suivants se vendront aujourd'hui sur la Bourse de Montréal ex-dividende tant par action: Abitibi Paper Company Ltd., ordinaire 14c l'action; British American Tobacco Company, ordinaire 15c 1/2; Canada Safeway Limited, 44c 1/2 ordinaire, privilégiée \$1.10 l'action; Denison Mines Ltd., ordinaire 35c l'action; Dornier Limited, ordinaire, privilégiée 25c l'action; Husky Oil Canada Ltd., 6c privilégiée, série "A" 75c l'action, 6c privilégiée, série "B" 75c l'action, 5 1/2c privilégiée, série "C" 71 1/2c l'action; Nova Scotia Light & Power Co. Ltd., ordinaire 10c l'action; Ronalds-Federated Limited, ordinaire 12 1/2c l'action; Sala Foods Limited, ordinaire 10c par action.

C'est le 1er mars qu'Inspiration Limited paiera 32c et l'action aux détenteurs de ces dernières.

Magistrale allocation de Me Marcel Faribault

(suite et fin) Une autorité législative de bon aloi

Nous voici ainsi amenés à notre troisième point de l'autorité législative qu'il faut toujours se garder d'exercer trop tôt ou trop tard et où, plus que partout ailleurs, l'excès est un défaut et le défaut un excès. En particulier tout gouvernement qui légifère hors de sa juridiction encourt-il une responsabilité exceptionnelle et il nous faut ici indiquer clairement nos objections à des lois fédérales récentes. Après avoir attendu deux ans et plus une nouvelle loi fédérale, celle qu'examine maintenant le parlement, avec son corollaire de l'assurance-dépôt, est un exemple presque parfait d'empirisme politique poussé à l'extrême. A la suite en effet de délibérations prolongées en caucus, comme si ceux-ci n'étaient pas les pires laboratoires législatifs, on a proposé un texte qui, non satisfaisant ni aux souhaits de la théorie ni aux desiderata de la pratique, a été fort mal accueilli par tous les banquiers aussi bien nationaux qu'internationaux, les premiers avec d'ailleurs plus de raison que les seconds. Pour notre part, nous nous élevons avec énergie contre cette disposition qui prohibe tout intérêt de fiducie, banques et compagnies de fiducie sous le fallacieux prétexte qu'elles seraient des concurrentes naturelles ou des complices involontaires, en leur reprochant dans le premier cas de ne pas se faire ouvertement de guerre au couteau et dans le second de se faire au fond une guerre en dentelles. L'exces qui est de croire au laisser-croître qui existe et doit exister en ces matières une concurrence parfaite telle qu'imaginée des économistes. C'est toujours une exagération de voir dans l'économie la seule gestion des biens comme s'il n'y avait pas d'hommes, dans la culture la seule direction des hommes comme s'il n'y avait pas de biens, et dans la politique la direction des hommes et la gestion des biens comme s'il n'y avait pas d'hommes de bien.

Cette nouvelle loi des banques ouvre à celles-ci le champ hypothécaire et celui des émissions de debentures et les incite à accroître leurs dépôts d'épargne en réduisant les exigences de liquidité à propos de ces derniers. Les compagnies de fiducie vous diront à ce propos que depuis l'adoption de l'hypothèque prétaux longteurs, elles en connaissent les forces et les faiblesses, qu'on leur interdit à elles l'émission de debentures et que si on réduit les exigences de liquidité pour les banques, elles voient fort mal pourquoi on accentuerait celles qu'on leur impose et qu'elles s'imposent elles-mêmes. Elles n'ont cependant pas voulu intervenir officiellement devant les Chambres, dans l'attente du projet sur l'assurance-dépôt, à propos duquel elles avaient tous les droits de s'attendre à être entendues. Certaines banques qui ne sont heureusement pas du Québec, ayant toutefois réclamé les pouvoirs de fiduciaires, votre président se doit aujourd'hui de répéter les objections formelles qu'il a présentées naguère à la Commission Porter tout autant dans l'intérêt de nos administrés que pour le respect de la constitution. Nous n'avons pas le moindre doute qu'autant les banques doivent, en régime fédératif, continuer d'être régies par la législation fédérale sans devenir des compagnies de fiducie, autant les compagnies de fiducie, chargées de l'administration des biens, des fiducies et des successions et qui ne sont pas et ne veulent pas devenir des banques, doivent demeurer de juridiction provinciale. L'abus initial a consisté dans la prétention du gouvernement fédéral de créer et contrôler lui-même des compagnies de fiducie. Parmi celles qui ouvrent au Canada, il y en a quatre-vingt-dix pour cent qui relèvent des provin-

ces et seulement sept qui tombent ainsi sous la loi fédérale mais on se sert évidemment aujourd'hui de cette dernière comme d'un coin pour s'insérer dans un domaine qui n'est pas le sien. Non seulement en effet le système bancaire canadien n'a-t-il aucun besoin d'assurance-dépôt, ni en bonne doctrine économique ni en saine pratique financière, et nous mettons quiconque au défi de nous contredire à ce propos, mais encore les compagnies de fiducie qu'on prétend y assujettir n'en ont pas davantage besoin, n'ayant connu aucune faillite ni fait perdre un sou à aucun déposant de plus que de cinquante ans. Quant à elles, cette législation d'ailleurs totalement anticonstitutionnelle et l'est peut-être même quant aux banques. Quelle attitude doit prendre à ce sujet une compagnie de fiducie à charte provinciale comme la nôtre, dont les opérations se poursuivent uniquement dans le Québec, mais qui a, comme toute entreprise canadienne et sans vouloir y renoncer, une vocation à l'envergure du pays tout entier? Nous ne pouvons ignorer que si cette loi d'assurance-dépôt défavorise les banques au premier abord, elle défavorise plus encore les compagnies de fiducie les plus anciennes et les mieux établies, dont la nôtre, au profit des plus récentes et de celles dont les fonctions de fiduciaires sont les moins étendues. La Commission Porter avait déjà souligné ce fait en se prononçant formellement contre l'assurance-dépôt et ce n'est pas la moindre contradiction ni la moindre exagération de voir ignorer ici une déclaration aussi formelle. Mais nous ne pouvons ignorer davantage qu'en dressant derrière les compagnies à charte fédérale toute la puissance du gouvernement central, celui-ci en a le bénéfice de ces dernières un privilège et une préférence qui vient dans leur racine même toutes les belles déclarations sur les vertus de la concurrence dont a fait un si grand état l'honorable M. Sharp.

Voter une loi de cette nature à la vapeur, sans que les compagnies de fiducie aient le loisir de s'y opposer sans qu'aucun témoin soit entendu en comité ni à la Chambre ni au Sénat autre que le seul ministre des Finances, le tout étant bâclé en cachette pour cacher quelque défaut ne fait honneur à personne.

Si la protestation que je fais entendre aujourd'hui est véhémement, c'est qu'en l'absence de définition des dépôts, nous ne savons même pas ce qu'on attend de nous et ce que nous pouvons attendre d'Ottawa. Au premier abord il ne devrait être ni impossible ni même difficile de nous astreindre à cette législation. Le rapport du conseil d'administration dont vous venez de prendre connaissance est en est la démonstration frappante. Mais parce que cette loi est mauvaise en soi il nous faut bien dire ici que c'est à coup de législation pareille qu'on énerve et discrédite la constitution canadienne, tous les partis fédéraux portant à ce sujet la même responsabilité. L'exces dont nous nous plaignons ici est le manque de respect du gouvernement fédéral pour la constitution qui nous régit.

Un empiètement à demander

En face de ce nouvel empiètement, certains gouvernements ont tenté de le combattre, d'autres ont essayé de le neutraliser, d'autres ont essayé de le contourner. Le passage de l'assurance-dépôt dans les conditions que je viens d'indiquer ne prend d'ailleurs toute sa signification qu'en regard de la demande faite par le gouvernement de la province de Québec d'une conférence fédérale-provinciale sur toutes les matières d'ordre financier ou la protection du public entre en jeu, qu'il s'agisse de dépôts, d'acquéreurs de valeurs mobilières, d'emprunteurs de petites sommes et autres espèces analogues. Attitude dont l'a-propos et la modération sont à elles seules une condamnation silencieuse de la hâte fédérale.

Dans le concret, que sortira-t-il de cette conférence? On peut envisager quatre possibilités.

Le gouvernement fédéral peut retirer sa loi sans condition à la demande d'une ou plusieurs provinces. Cette possibilité est écartée et peut être écartée.

Il peut réviser la loi à la cour suprême de son chef, soit à la demande des provinces, ou encore grâce à l'intervention d'une des institutions visées obligatoirement, savoir soit une banque, soit une compagnie de fiducie à charte fédérale. Les débats aux Communes ont montré que de nombreux députés, et surtout les hommes de loi, ont des réserves sérieuses sur la validité de la loi que nous considérons comme nous l'avons dit, comme nettement ultra vires.

Il peut en troisième lieu soutenir l'opposition de son intervention pour prévenir une crise ou une panique. Il lui faudrait alors admettre qu'il n'a pu aller de l'avant, que son projet n'est pas admissible en faveur de ses créatures et consentir par conséquent à ce que celles-ci passent sous la juridiction de la province de leur siège social en renonçant lui-même pour l'avenir à conférer des pouvoirs fiduciaires ni aux banques ni à d'autres compagnies de création fédérale. Cette solution pourrait être acceptable à deux conditions: la première que les sociétés et les provinces ainsi mises en cause y consentent, ce à quoi nous ne voyons guère

NOMINATION À NATIONAL TYPEWRITER INC.



Philippe Amiot M. Martin Rubin, vice-président de National Typewriter Inc. et directeur général des ventes, vient d'annoncer la nomination de M. Philippe Amiot au poste de représentant spécial des ventes, section des meubles de bureau de cette société. M. Amiot est diplômé de l'Institut des Arts Appliqués. Il est membre de la Société des Décorateurs Ensembliers et il était jusqu'à ce moment associé à une importante compagnie canadienne, M. Amiot aura la responsabilité de la liaison entre la section concept de N.T.I. et la section des meubles de bureau de N.T.I.

MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC. Administrateur



Jean Rheault Morgan, Ostiguy & Hudon Inc. annonce que M. Jean Rheault a été élu au Conseil d'administration. M. Rheault, qui est associé à la compagnie depuis dix ans, est le directeur du Service de souscriptions des obligations municipales.

Cours du dollar

NEW YORK. — Le dollar canadien a cédé 1-16 hier et cotait à 92-13/32 en fonds américains. Il cotait à 92-35/64 une semaine plus tôt. La livre sterling a haussé de 3-64 et cotait à \$279 1-4.

MONTRÉAL. — Le dollar américain a majoré de 1-16 hier et cotait à \$1.08 7/32 en fonds canadiens. La livre sterling a profité de 3-16 et cotait à \$3.02 3-16.

A. BELANGER (DÉTAIL) LIMITEE

Obligations première hypothèque 5 1/2% datées du 1er septembre 1955

AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLÉE DES DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS

Prenez avis qu'une assemblée des détenteurs des obligations première hypothèque, 5 1/2%, (ci-après désignées les "Obligations") de A. Belanger (Détail) Limitée (ci-après dénommée la "Corporation") émisses conformément aux dispositions d'un acte de fiducie (ci-après désigné "Acte de Fiducie") en date du 29 septembre 1955 enregistré à la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 1161708 souscrit par la "Corporation" en faveur du Trust Général du Canada en qualité de fiduciaire (ci-après dénommé le "Fiduciaire") sera tenue au bureau du fiduciaire sis au No 34 ouest, rue Notre-Dame, à Montréal, le 14 mars 1967 à quatre heures de l'après-midi aux fins de considérer et si jugé opportun d'adopter comme Résolution Extraordinaire telle que définie à l'Acte de Fiducie, une résolution visant à autoriser le paiement par le fiduciaire à la Corporation, d'une somme d'environ \$188,000.00 étant le produit provenant partie d'une vente d'un immeuble spécifiquement hypothéqué et partie d'un immeuble acquis subsequmment à la signature de l'acte de fiducie, sans que la Corporation ait à se conformer aux dispositions des paragraphes 6 et 8 de l'article VI de l'Acte de Fiducie ou autres Résolutions aux mêmes fins, aux conditions arrêtées par l'assemblée, et à autoriser le Trust Général du Canada ou toute autre partie à souscrire à tout autre document et à faire tout ce qui sera jugé nécessaire aux fins de donner effet à la ou aux dites Résolutions.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Acte de Fiducie qui stipule que toute Résolution Extraordinaire adoptée lors de la tenue d'une assemblée ou de tout autre document d'icelle, sera tenue en compte, à moins qu'elle ne soit présentée par un ou plusieurs détenteurs d'obligations ainsi que le fiduciaire seront tenus d'y donner effet.

Conformément aux dispositions de l'Acte de Fiducie, tout détenteur d'obligations non immatriculés qui désire assister à l'assemblée et y voter, sans être tenu de produire les obligations qu'il détient, pourra ce faire, s'il est porteur d'un certificat émis par une banque ou une compagnie de fiducie, attestant qu'il a déposé auprès de l'une de ces institutions les obligations qui y sont mentionnées. Le porteur de ce certificat aura alors la qualité pour prendre part et voter ou se faire représenter aux mêmes fins par fondé de pouvoir, à l'assemblée des obligataires ou à tout ajournement d'icelle tout comme s'il était le détenteur des obligations en vertu desquelles un certificat a été ainsi émis et ses avoir produits à l'assemblée ou tout ajournement d'icelle. Les obligations non périodiques équivalents à 15 cents l'action au regard de 8 cents l'action en 1963.

Fruits et légumes

MONTRÉAL. — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 7h. ce matin au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 est boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes de fantaisie Wolf River, \$2.25. McIntosh \$3 à \$3.50, Russet \$4.50 à \$5. Cortland \$2.25 à \$2.50, Délicieuses \$4 la boîte à vergier.

Betteraves: en sac de 50 livres \$1.25 à \$1.50, petites \$1.75.

Carottes: \$1.25 les 50 livres, \$2.25 à \$2.50 les 24 pelons de 5 livres.

Choux: Verts, gros moyens Savoie, \$1.75 à \$2 le cagnot de 50 livres.

Navets: \$1.75 à \$2 le sac de 50 livres, \$2.25 le boisseau.

Poireaux: 75 à 90 la douzaine.

Pommes de terre: 90 à \$1 les 50 livres.

Rapports financiers

Bethlehem Copper Corporation Ltd, 10 cents l'action, 23 mars, inscription 1er mars.

Bullock's Ltd, 25 cents l'action de classe A, 20 cents l'action de classe B, 1er mai, inscription 14 avril.

Canadian General Securities, 22 1/2 cents l'action de classe A, 22 1/2 cents l'action de classe B, 15 mars, inscription 28 février.

Central Fund of Canada Ltd, 20 cents l'action de classe A, 1er avril, inscription 15 mars.

Fraser Companies Ltd, 30 cents l'action, 27 avril, inscription 31 mars.

La Luz Mines Ltd, \$1 l'action ordinaire, 15 mars, inscription 3 mars.

Western Broadcasting Co. Ltd, 15 cents l'action, 31 mars, inscription 28 février.

Canadian Jamieson Mines Ltd, pour les neuf mois ayant pris fin le 31 décembre 1966, \$763,122 soit l'équivalent de 30.4 cents l'action.

Codville Distributors Ltd, pour les 39 semaines ayant pris fin le 31 décembre 1966, \$161,103 soit l'équivalent de 32.1 cents l'action au regard de \$154,234 ou 30.8 cents l'action en 1965.

Teck Corp. Ltd, pour les trois mois ayant pris fin le 31 décembre 1966, \$412,707 soit l'équivalent de 8.9 cents l'action au regard de \$512,142 ou 11 cents l'action en 1965.

Emco Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1966, \$1,973,000 soit l'équivalent de \$1.56 l'action au regard de \$1,746,000 ou \$1.39 l'action en 1965. La compagnie a également rapporté des bénéfices non périodiques équivalents à 15 cents l'action au regard de 8 cents l'action en 1963.



SUIVANTE DU MÉTRO

- EDIFICE TOUT A L'ELECTRICITE
• ELECTRICITE RAYE
• CLIMATISEUR
• VASTE ESPACE SANS COLONNE
• 4000 PI CARRES PAR PLANCHER
• PEUT ETRE SUBDIVISEE
• 1400 LE PIED CARRE

450 EST, RUE SHERBROOKE 842-3819

L'EXCELLENCE

Compagnie d'assurance-vie ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de L'EXCELLENCE, Compagnie d'assurance-vie sera tenue à 215 ouest, rue Saint-Jacques, au Cercle de la Place d'Armes Inc., suite 811, Montréal, le lundi 6 mars 1967, à 11 heures a.m. aux fins de recevoir et étudier le bilan et l'état des revenus et dépenses ainsi que le rapport des vérificateurs, procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs et discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

Il n'est pas requis qu'un détenteur d'obligations non immatriculés ainsi que des formules de production peuvent être obtenues sur demande adressée au Trust Général du Canada.

DONNE A MONTRÉAL, ce 20e JOUR de février, 1967. A. BELANGER (DÉTAIL) LIMITEE. Par: le secrétaire.

GABRIEL LAPOINTE, secrétaire.

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse de Montréal

Table with columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for 'CETTE SEMAINE' and 'ANNEE' with sub-columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Frm.', 'Haut', 'Bas'.

Advertisement for E. A. Whitehead Limitée, Courtiers et conseillers en assurances et sa filiale Gunning & Company Limited. Includes address: Place du Canada, Montréal 3, P.Q. and telephone: 878-4331.

SOMMAIRE DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES AU COURS DE LA SEMAINE DERNIÈRE À LA BOURSE DE TORONTO

(Cours fournis par la Presse Canadienne)

Table with multiple columns: N.O.M., SEMAINE PASSEE, 1967, Net, Haut, Bas. Lists various stocks and their performance metrics.

LES VALEURS LES PLUS ACTIVES AU COURS DE CETTE SEMAINE

Table listing top active values with columns: N.O.M., Ventes, Hautes, Bases, Net, Haut, Bas.

MARCHÉ ÉTRANGER

Table listing foreign market data with columns: N.O.M., Dernier, Chgmt, Volume.

INDUSTRIELS

Table listing industrial stocks with columns: N.O.M., Dernier, Chgmt, Volume.

MINES & PÉTROLES

Table listing mining and petroleum stocks with columns: N.O.M., Dernier, Chgmt, Volume.

VIREMENT TOTAL

Au cours de cette semaine: 14,617,708. Au début de la semaine dernière: 15,034,038. Au début de l'année à ce jour: 138,474,731.

75e anniversaire de E.A. Whitehead Limited

Depuis ce matin, elle est le premier locataire de la Place du Canada

Quoique très nombreux, les courtiers d'assurance sont rarement l'objet de publicité dans les nouvelles quotidiennes. L'opinion que se fait le public diversifie maisons de courtage en assurance est acquise à force de contacts personnels.

Cette étape, pour E.A. Whitehead Limited, représente plus qu'un simple déménagement. Cette firme, fondée en 1892, a subi depuis quelques années d'importantes transformations. Quoique le déménagement du siège social soit une lourde tâche et compréhensible l'acquisition d'un nouveau mobilier et d'accessoires neufs pour chacun des quelque soixante-dix (70) employés, cet anniversaire coïncide avec d'autres réalisations non moins importantes. Une succursale sera ouverte à Vancouver vers le début de mars; la succursale de Toronto établie depuis un an est en pleine expansion; une importante maison locale a été jointe à E.A. Whitehead Limited en juin 1966; une augmentation du personnel de tous les services du nombre de trente-huit (38) en 1966. Enfin, E.A. Whitehead Limited est fière de posséder à tous les niveaux administratifs et dans tous ses services un bilingue parfait qui lui permet de servir adéquatement tous ses clients dans la langue de leur choix.

Historiquement, la compagnie fut fondée en 1892 par M. E.A. Whitehead et a prospéré à travers soixante-quinze (75) ans sous la direction de divers membres de la famille Whitehead. En janvier 1966, cette firme s'est transformée en compagnie à capital-actions. E.A. Whitehead Limited a toujours été et sera toujours, selon l'avis de ses administrateurs, la propriété de Canadiens. L'un des administrateurs nous disait: "Nous croyons qu'il devrait exister un plus grand nombre de maisons canadiennes d'importance, comme la nôtre, afin de pourvoir aux besoins toujours grandissants de l'économie de notre province et de notre pays. Les firmes américaines ont depuis très longtemps dominé le secteur des assurances commerciales et industrielles, quoique leurs services techniques et leurs méthodes de mise en marché ne sont franchement pas meilleurs que ceux des firmes canadiennes telles que la nôtre. Nous désirons renverser cette situation et devenir un facteur important dans notre pays, comme à l'étranger."

La First National City Bank se déclare satisfaite

NEW YORK. — La banque new-yorkaise First National City a manifesté sa satisfaction devant la décision canadienne de permettre à sa filiale canadienne, la Banque Mercantile du Canada, de poursuivre quelque temps encore ses opérations comme institution américaine.

VENDEUR CANADIEN-FRANÇAIS possédant de l'expérience dans L'INVESTISSEMENT afin d'occuper des postes importants des institutions dans la province de Québec

Tel. 842-5252

COMPTABLES AGRÉÉS

Advertisement for BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE, Lucien Dahmé, C.A. with contact information.

PROVOST & PROVOST VIAU & ROBIN

Advertisement for PROVOST & PROVOST, VIAU & ROBIN with contact information.

MAURICE BUISSIERE, c.a.

Advertisement for MAURICE BUISSIERE, c.a. with contact information.

DOMINION COAL COMPANY, LIMITED

Advertisement for DOMINION COAL COMPANY, LIMITED with details about the company and its services.

THORNE, GUNN, HELLWELL & CHRISTENSON

Advertisement for THORNE, GUNN, HELLWELL & CHRISTENSON with contact information.

Un Canadien errant, banni de son forum, blanchi 5-0

Les Rangers de New York, que l'on aurait pris pour les Canadiens d'hier, ont servi une leçon de hockey au Tricolore samedi soir en le blanchissant au compte de 5-0 devant plus de 15,000 spectateurs.

Les New-yorkais, sans s'essouffler, sans Reggie Fleming, sans Jean Ratelle et sans Rodrigue Gilbert, leur meilleur compte de francs buts, n'ont fait qu'une bouchée d'un Canadien endormi et lymphatique.

Orland Kurtenbach a compté deux buts dès la première période pour les vainqueurs; les autres sont allés à Bob Nevin, Ken Schinkel et Earl Irgarfield.

Ed Giacomini, dans les filets des Rangers, a été solide à souhait aux moments opportuns et il a maintenant accompli le tour de force d'avoir blanchi ses adversaires au cours des 166 dernières minutes et 12 secondes de jeu. C'était samedi soir son huitième blanchissage de la saison.

Un Canadien amorphe

La soirée durant le Canadien s'est comporté comme une équipe de dixième ordre. La défensive du Tricolore a été poreuse comme une éponge et la défensive avant inexistante, avec le résultat

que des joueurs de calibre fort ordinaires tels qu'Orland Kurtenbach et Schinkel ont volé la vedette aux Richard, Béliveau et autres.

Une équipe sans étoile

L'instructeur Emile Francis, des Rangers, a peut-être quelque peu exagéré en disant après la partie qu'il n'y avait pas d'étoile parmi son équipe, mais que des joueurs qui formaient une équipe unie et solidaire. Il a toutefois indirectement souligné la faiblesse

actuelle du Canada où les joueurs semblent peu se soucier de ce que font leurs coéquipiers et jouant "par oreille". Jacques Plante, commentant la partie à la fin des hostilités — si on peut parler d'hostilités, le Canadien se soumettant à la façon d'un mouton bien docile — a relevé à peu près toutes les erreurs qu'un club amateur peut faire au cours d'une joute et a dit simplement que le Tricolore venait de les illustrer à la perfection.

ALIGNEMENTS

MONTRÉAL — But, Vachon; défenses, Laperrière et J.-C. Tremblay; centre, Backstrom; ailes, Larose et G. Tremblay. Substituts: Hodge, Béliveau, Duff, Harris, Provost, Richard, Talbot, Balon, Ferguson, Price, Roberts.

NEW YORK — But, Giacomini; défenses, Howell et Brown; centre, Goyette; ailes, Nevin et Marshall. Substituts: Maniago, Hillman, Geoffrion, MacNeil, Ingarfield, Hadfield, Neilson, Ratelle, Schinkel, Berenson, Kurtenbach, Micky.

Arbitre, Vern Buffey. Juges de lignes, Bob Frampton et Claude Béchar.

Première période

1—New York: Kurtenbach, 8e (Schinkel, Brown) 6:18
2—New York: Kurtenbach, 9e (Schinkel, Hillman) 10:49
Punitions: Kurtenbach (11:43).

Deuxième période

3—New York: Nevin, 16e (Goyette, Geoffrion) 12:37
Punitions: McNeil (2:17), Hillman (9:50), Larose (11:24).
Lancers par Rangers 15, Canadien 11.

Troisième période

4—New York: Schinkel, 2e (Hillman, Kurtenbach) 15:13
Punitions: Hadfield (2:36), McNeil (8:25).
Lancers par Rangers 10 (31), Canadien 10 (31).



La sensation de l'heure dans la ligue Nationale de hockey: Ed Giacomini. Les Rangers lui font une grande partie de leurs succès cette saison. Il vient de tenir en respect complet tous ses adversaires au cours de 166 minutes et 12 secondes.

Chicago vogue allégrement vers son 1er championnat

CHICAGO — Les Black Hawks de Chicago, s'acheminent en vitesse vers leur premier championnat de ligue de leur histoire, ont infligé un revers de 6-3 aux Bruins de Boston samedi soir alors que Bobby Hull a enregistré ses 39ème et 40ème buts de la saison.

Bobby Hull a maintenant à son palmarès quatre saisons de 40 buts ou plus et deux de 39. Phil Esposito, Chico Maki, Pierre Pilote et Red Hay ont marqué les autres buts des vainqueurs.

Chez les Bruins, Skip Krake a compté deux buts, Ed Westfall reculant l'autre.

Phil Esposito et Chico Maki ont amassé chacun trois assistances en plus de leur but. C'était la 32ème victoire des Hawks cette saison. A la suite de cette victoire, Chicago a maintenu son avance de dix points sur les Rangers de New York en tête du classement de la ligue Nationale.

L'arbitre a infligé 17 punitions, dont neuf aux Black Hawks.

PREMIERE PERIODE

1—Chicago, R. Hull 8:42
Esposito, Maki 8:42
2—Boston, Krake, Williams, Bucyk 12:30
3—Chicago, Esposito, Ravlich, Maki 18:56
Punitions: Hodge 3:58, Krake 6:49, Hodge 15:12.

DEUXIEME PERIODE

4—Boston, Krake, Williams 0:56
5—Chicago, R. Hull, sans aide 6:45
6—Chicago, Pilote, Esposito, Maki 11:45
7—Chicago, Hay, Hodge, Jarratt 14:23

Punitions: Esposito 2:37, Marotte 7:33, Esposito 7:33, Orr 8:13, Orr 10:31, punition de banc à Boston, trop de joueurs sur la glace (servie par Connelly) 15:33, Marotte (majeure), 18:34, Ravlich (majeure), 18:34, Van Impe 19:26.

TROISIEME PERIODE

8—Boston, Westfall, sans aide 0:30
9—Chicago, Maki, Esposito, Maki 3:44
Punitions: Doak 3:08, Pilote 4:07, Van Impe 9:12, Murphy 10:58, Stepleton 15:16.

Lancers

Chicago 12 13 9—34
Boston 16 8 10—34

Sawchuk blanchit les Red Wings 4-0

TORONTO — Les Maple Leafs de Toronto qui, il y a quelques semaines menaçaient de s'effondrer, sont maintenant confortablement installés en troisième place au classement de la ligue Nationale, avec une avance de trois points sur le Canadien, à la suite de leur victoire de 4-0 sur les Red Wings de Detroit, samedi soir.

Bob Pulford a marqué deux buts, les deux autres allant à

Brian Conacher et Jim McKenny.

Terry Sawchuk, qui en était à sa deuxième partie depuis son retour au jeu à la suite d'une blessure au dos, a ainsi décroché le 96ème blanchissage de sa carrière dans la ligue Nationale.

Sawchuk s'est grandement mis en vedette en bloquant d'une façon parfaite pas moins de 39 lancers.

Un pilote qui touche du bois par le temps qui court est nul autre que Frank King Clancy qui remplace actuellement Punch Imlach à la direction des Leafs et qui vient de connaître une troisième victoire d'affilée. Au train où vont les Leafs il vaudrait peut-être mieux pour Imlach de demeurer à l'hôpital.

TORONTO — But, Sawchuk; défenses, Hoston, Stanley; centre, Keon; ailes, Armstrong, Conacher. Substituts: Hillman, Pronovost, Kelly, Ellis, Stankowski, Walton, Pappin, Pulford, Shack, McKenny, Mahovich, Bower.

DETROIT — But, Gardner; défenses, Bergman, Mashall; centre, Hampson; ailes, Smith, Prentice. Substituts: Boivin, Wall, Jarratt, Howe, Delvecchio, McGregor, Watson, Henderson, Bathgate, Young, Peters, Crozier.

Arbitre: Bill Friday. Juges de lignes, Neil Armstrong, Wil Norris.

PREMIERE PERIODE

1—Toronto, Pulford, Horton, Stankowski 2:18
2—Toronto, Conacher, Keon 15:48
Punitions: Pappin (5:40), Young (11:00), Pronovost 15:59.

DEUXIEME PERIODE

3—Toronto, Pulford, Stankowski, Horton 10:12
Punitions: Young (4:16), Mahovich 4:40, Howe 10:58, Horton 12:37.

TROISIEME PERIODE

4—Toronto, McKenny, Mahovich, Walton 18:06
Punition: Hillman 8:42.

Lancers

Toronto 8 14 11—33
Detroit 11 15 13—39

Les Aigles ont éliminé les Gaulois

SAINT-HYACINTHE — Les Aigles de Drummondville ont disposé des Gaulois de St-Hyacinthe au compte de 4 à 3, hier après-midi, remportant par la même occasion la série semi-finale des éliminatoires dans la ligue Provinciale senior de hockey. Les Aigles se mesureront maintenant en finale aux Tigres de Victoriaville.

Bagotville, champion du Québec

QUÉBEC — Earl Carson, de Bagotville, réussit à garder son record intact, malgré l'opposition extrêmement serrée que lui servit l'équipe de Mark Kremer de Matacam, pour ainsi gagner la ronde finale de samedi soir, par une marge d'un point seulement, et s'adjuger le Championnat de Curling Mixte O'Keefe du Québec 1967.

La lutte Carson-Kremer s'engagea par une forte avance de trois points pour Bagotville à la fin de la première manche. Matacam reprit les devants dans la quatrième, et le groupe Carson ne put faire mieux que d'égaliser le quart Kremer jusqu'au moment où deux pierres bien protégées valurent à Bagotville le point nécessaire pour obtenir le championnat, à la dernière manche.

La partie fut contestée à tel point que l'avantage changea de côté où la partie devint égale pas moins de six fois, durant les dix manches.

CURLING MIXTE

Bagotville, champion du Québec

Les membres de l'équipe du capitaine Carson de Bagotville sont Grace Carson, première, Syd Rennick, deuxième et Pat Beauchamp, troisième. Ils représenteront la province lors du Championnat National de Curling Mixte O'Keefe 1967, qui sera aussi tenu dans la capitale provinciale, du 13 au 18 mars.

La ronde des contrats

CLEARWATER, Floride — Le joueur de deuxième but Cookie Rojas a signé son contrat hier avec les Phillies de Philadelphie, ne laissant que le joueur de troisième but Richie Allen et le lanceur Jim Bunning comme recruteurs. Rojas se présentera au camp d'entraînement le deux mars.

Chez les Sénateurs de Washington, le joueur de champ extérieur Frank Howard et le gérant général George Selkirk se sont entretenus pendant une couple d'heures avant de pouvoir en venir à une entente. Finalement Howard aurait accepté une légère diminution de son salaire de \$41,500 qu'il retirait l'an dernier. Chez les Sénateurs, trois recruteurs manquent encore à l'appel. Ce sont Camilo Pascual, Bob Priddy et Jim Dueschworth.

Si les Yankees ne peuvent utiliser cette saison le jeune Murcer réclamé pour fins de service militaire, ils se réjouissent tout de même du fait que Joe Pepitone a consenti enfin à signer son contrat en bonne et due forme. Pepitone recevra aux environs de \$37,500 pour la saison.



Les membres de l'équipe de Bagotville, gagnants du Championnat de Curling Mixte O'Keefe du Québec 1967 (de gauche à droite): Ray Malenfant, président de l'Association de Curlers de la Province de Québec; Earl Carson, capitaine; Pat Beauchamp, troisième; Syd Rennick, deuxième; Yvon Bonin, gérant de la promotion O'Keefe (présentant la Coupe d'Or O'Keefe); et Grace Carson, première.

Seize villes des Etats-U. veulent les Jeux en 76

CHICAGO, Illinois — Pas moins de 16 villes des Etats-Unis ont emise le désir de poser leur candidature pour obtenir l'organisation des jeux olympiques d'été ou d'hiver en 1976, à l'occasion du 200ème anniversaire de l'indépendance de ce pays.

C'est ce qu'a révélé samedi à Chicago M. Newbold Black, membre du comité olympique américain et président de la commission chargée des sites, qui a donné lecture de la liste des villes candidates de la façon suivante:

Pour les jeux olympiques d'été: Baltimore (Maryland), Chicago, Cleveland (Ohio), Detroit, Los Angeles, New York, Philadelphie, San Francisco, Washington et Saint-Louis.

Pour les jeux olympiques d'hiver: Denver (Colorado), Lake Placid (Etat de New York), Mt. Bigelow (Maine), Salt Lake City (Utah), Seatle et Waterbury (Vermont).

M. N. Black a ajouté que le comité olympique des Etats-Unis ferait son choix fin 1967 début 1968 parmi ces candidatures afin de présenter les plus susceptibles d'avoir le plus de chances d'obtenir l'organisation des jeux au cours de la réunion du comité international olympique en 1970.

1er gain du Sorel

SOREL — Les Black Hawks de Sorel ont infligé un revers de 4 à 2 aux As Juniors de Québec, hier après-midi, dans la ligue junior "A" du Québec. C'était la première partie des quarts de finale des éliminatoires de ce circuit.

Mario Andretti gagne à Daytona

DAYTONA BEACH, Floride — Mario Andretti, de Nazareth, Pa., a décroché les honneurs de la plus importante course de "stock cars" au monde, hier, la Daytona 500, au volant d'une Ford 67, encaissant une somme de \$35,000 pour sa victoire, plus un imposant montant d'argent en boni.

Fred Lorenzen, d'Elmhurst, Illinois, également au volant d'une Ford 67, s'est classé deuxième tandis que James Hylton, dans une Dodge 65, a pris le troisième rang.

Une foule de plus de 95,000 spectateurs a assisté à la plus riche course de stock cars en Amérique.

Des tours de piste ont été réalisés à des vitesses de 178 et 180 milles à l'heure, mais les drapeaux signalisateurs de danger ont réduit la vitesse moyenne des participants à 146 milles

à l'heure, soit en deçà du record de piste.

Parmi ceux qui ont dû abandonner tôt en raison de troubles mécaniques à leurs voitures, on relève les noms de A. J. Foyt et Curtis Turner.

Les neuf participants encore en lice après les 129 premiers tours se sont échangé la tête du peloton à tour de rôle, mais alors qu'il ne restait qu'une dizaine de tours, Mario Andretti s'est lestement échappé du peloton pour voguer allégrement vers une éclatante victoire.

Un nouveau trophée offert cette année pour la meilleure recrue de la course a été remis à Donnie Allison, de Hueytown, Alabama.

Andretti a déclaré à l'issue de sa victoire "qu'il n'avait jamais vu une aussi belle journée, tout se déroulant tel qu'il l'avait prévu et espéré".

TENNIS

Pros et amateurs s'en donneront à coeur joie à N.-Y.

NEW YORK — La majeure partie des meilleurs joueurs de tennis amateurs et professionnels seront réunis cette semaine à New York, qui va connaître une activité digne de la quinzaine de Forest Hills.

Les professionnels, dont l'Américain Dennis Ralston et l'Australien Fred Stolle qui, tous deux, feront leurs débuts aux Etats-Unis depuis qu'ils ont quitté les rangs amateurs, disputeront un tournoi doté de 15,000 dollars de prix. Les autres principaux engagés dans cette compétition qui aura lieu sur une surface caoutchoucée très rapide sont les Australiens Ken Rosewall et Rod Laver, les grands favoris, l'Espagnol Andres Gimeno et le Français Pierre Barthès.

Les amateurs disputeront, quant à eux, le tournoi du Vanderbilt Club selon une formule assez inhabituelle, les joueurs répartis en deux divisions s'affrontant à tour de rôle en matches de 31 jeux, les deux vainqueurs de chaque division se rencontrant pour la finale, également en un set de 31 jeux.

pour la finale, également en un set de 31 jeux.

Murcer est perdu pour les Yankees

NEW YORK — Les Yankees de New York, qui tentent de rebâtir leur dynastie qui leur a valu tant de victoires célèbres et de prestige, voient aujourd'hui l'Oncle Sam leur mettre des bâtons dans les roues. En effet les Yankees viennent d'apprendre que le jeune joueur d'arrêt-court sur lequel ils comptaient tant, Bobby Murcer, rejoindra les forces armées du pays pour y faire son service militaire d'une durée de deux ans dès aujourd'hui.

Murcer a évolué avec le Toledo en 1966 et a conservé une moyenne de .268 au bâton. Il a frappé 15 circuits et fait compter 62 points.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

AVOCATS

MCCARTHY, MONET & JOHNSTON
Avocats et Procureurs
Edifice IBM
5, Place Ville-Marie
Suite 445, Montréal 2
Gerald McCarthy, Donald J. Johnston, Peter M. Blaikie
Jean Monet
Tél.: 878-4581
Adresse télégraphique: CIECOM

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
co-tenants
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 — 288-2152

ATTENTION

Notre bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont aménagés
914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de remous, de montage, espaces de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notes notre nouveau téléphone: 861-5771

Lisez et faites lire Le Devoir

ASSURANCES

EN ASSURANCES
POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER
FIEZ-VOUS TOUJOURS A:

Horace Labrecque & Fils Limitée

(fondée en 1911)

1411, RUE CRESCENT, MONTREAL — Tél. 849-2371

Courtiers d'Assurance Agréés

POUR LES JEUNES!

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous allons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VILLE DE LAVAL

CHOMEDEY — VIMONT — RENAUD
AUTEUIL — STE-ROSE — DUVERNAY
PONT-VIAU — LAVAL-DES-RAPIDES
ST-VINCENT-DE-PAUL

Appeler Michel Gravel à:

844-3364

SERVICE DU TIRAGE



Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTELEMENT

- Parent ou autre au Québec
- Amène l'intimité chez soi — A la périphérie
- Sorties — Fait fondre la neige
- Ras quand il est couvert — Mini-jeu pour homme — Connu
- Laisse dans l'assiette — Très matres
- Ancienne mesure pour les grains
- Pile — Note — Théâtre bien connu du Québec
- Cherchions à copier — Pronom
- Note — Dans — Signe de richesse quand on en a dans ses bottes
- Marque un lieu proche — Protégé par la chaussette
- Ville du nord
- En musique — Elle peut se mesurer au pied

VERTICALEMENT

- Au Lac Saint-Jean
- Existe seulement en raison de l'eau — Bien intentionné
- Placée — Note — Au-dessus du niveau de l'eau
- Pour aiguiser
- Du Moyen Age
- Ville de l'Ouest
- Apprêt — En cet endroit — Possessif

8—Ont leurs quartiers à Montréal

- 9—Équivalent à rien — Trois fois — Dont les contours sont vagues
- 10—A l'état naturel — En colle
- 11—Epreuve
- 12—Parcouru — Ne pas dire la vérité

Solution de samedi

- Horizontalement: —
1—YAMACHICHE
2—AMATEUR — DI
3—MI — STRIE
4—ACCELERATEUR
5—SALIE — LEVRE
6—KLONDIKE — EN
7—IDAHO — PRES
8—SBIRE
9—PAREE — ENONCE
10—IRE — SE — DUC
11—ET — SAUVEUR
12—CHATEE — SA
- Verticalement: —
1—YAMASKA — PIED
2—AMICAL — ART
3—MA — CLOITRE
4—ATTENDRE — AH
5—CE — LEDA — EST
6—HURE — IHS — EST
7—IR — KOBE — AI
8—SALE — INDE
9—HUTE — PROUVE
10—REFERENCE
11—DIURNE — US
12—BIERE — SIERRA

Richard permet au Tricolore de faire match nul à Chicago

CHICAGO — Henri Richard a joué le rôle de héros, hier soir à Chicago, en réussissant à provoquer une égalité en troisième période, ce qui devait être suffisant pour assurer un match nul de 2 à 2 aux Canadiens contre les Black Hawks.

Il a déjoué DeJordy à 15:29 en troisième période, remettant pour ainsi dire la polaire aux Hawks qui, au début de l'engagement, avaient repris les devants 2 à 1 dans le match grâce à un but de Phil Esposito.

Les deux gardiens Rogatien Vachon et DeJordy se sont livrés une lutte serrée, pendant toute la durée du match, et ils furent tout aussi brillants l'un que l'autre dans les moments opportuns.

Les Canadiens ont semblé avoir repris leur aplomb dans ce match, après avoir fait piètre figure, samedi au Forum, contre les Rangers.

Carol Vadnais a évolué hier soir.

PREMIÈRE PÉRIODE
1-Chicago, Mohr (20)
2-Montréal, J. C. Tremblay (3)
Laperrière, Bellevue 13:10

DEUXIÈME PÉRIODE
Aucun but
Punitions: Ferguson 10:41, D. Hull 16:12, Vadnais 19:27

TROISIÈME PÉRIODE
1-Chicago, Esposito (14)
(Phote, B. Hull) 4:15
2-Montréal, Richard (10) 13:29
(Harris)

Les deux gardiens Rogatien Vachon et DeJordy se sont livrés une lutte serrée, pendant toute la durée du match, et ils furent tout aussi brillants l'un que l'autre dans les moments opportuns.

C'était le septième triomphe consécutif des Leafs, lequel mettait fin à une série de quatre gains des locaux.

Les Rangers avaient pris une avance de 2-1 dans la deuxième période grâce à des buts de Phil Goyette et Bernard Geoffrion lorsque Walton et Pappin ont profité d'avantages numériques.

Walton a été crédité d'un but à 8:50 lorsque le lancer de Frank Mahovlich a dévié sur son patin pour prendre Ed Giacomin en défaut, puis Pappin l'a imité 2:26 minutes plus tard.

C'était les deux premiers buts sur des jeux de puissance réussis aux dépens des Rangers en six parties.

Bob Pulford avait mis fin à une série de plus de neuf pé-

riodes sans point, enregistrée par Giacomin, en déjouant ce dernier vers la fin du premier engagement. Giacomin avait tenu ses rivaux en respect pendant 182 minutes et 32 secondes avant ce but.

Johnny Bower a effectué 39 arrêts dans la cage des Leafs tandis que Rod Kelly complétait le total des vainqueurs sans aide alors qu'il restait moins de trois minutes dans le match.

PREMIÈRE PÉRIODE
1-Toronto, Pulford (10) 16:30
(Goyette, Stenkowski)
Punitions: Horton 10:14

DEUXIÈME PÉRIODE
1-New York, Goyette (11) 1:09
(B. Marshall, Brown)
2-New York, Geoffrion (15) 7:37
(Goyette, Stenkowski)

TROISIÈME PÉRIODE
1-Toronto, Kelly (11) 17:01
(Lance, Stenkowski)
Lancers: Toronto 8 à 13-29
New York 13 à 11-41

Les directeurs de la CAHA ont rencontré le président Clarence Campbell de la LNH, pendant trois heures samedi, afin de discuter point par point la nouvelle entente proposée entre les deux organisations.

Après la réunion, Campbell et Gordon Jukes, secrétaire-général de la CAHA, ont convenu que le seul point encore à régler concerne l'âge au sein des juniors devant être soumis au repêchage universel des pros.

L'entente pro-amateur comprend un fonds de développement qui débitera la saison prochaine et par lequel la LNH fournira des fonds à la CAHA afin de diriger les ligues juniors à travers le pays.

Ce fonds de développement commencera avec une contribution de \$250,000 de la LNH à la CAHA qui les distribuera à ses diverses filiales à travers le Canada.

Ce fonds doit augmenter jusqu'à \$600,000 au cours des cinq prochaines années.

Age junior
Par ailleurs, le problème encore irrésolu est la demande de la LNH à la CAHA voulant que celle-ci établisse la limite de l'âge junior au pays à 20 ans au 31 décembre de toute saison de hockey. La CAHA avait convenu de cette limite lors de son assemblée semi-

annuelle à Winnipeg le 21 janvier dernier, mais avait demandé que la présente limite d'âge soit 20 ans au 31 mai, demeure en vigueur au cours de la saison 1967-68.

On tentera d'en venir amicalement à un compromis à ce sujet au cours des semaines futures, simplement par correspondance et sans nécessité d'autres assemblées.

LMCHJ
Par ailleurs, la LMCHJ de l'Ouest a vu sa demande, dans le but de revenir au sein de la CAHA, remise à mai, lors de l'assemblée annuelle de la CAHA à Saskatoon.

Selon Jukes: "... nous croyons juste de retarder notre décision jusqu'à ce que l'entente pro-amateur soit ratifiée afin de ne pas créer d'autres mésententes au sujet de l'âge limite des juniors."

Frank Boucher, président du circuit suspendu, a accusé la CAHA, samedi, d'abus de discrimination à l'endroit du hockey junior dans l'Ouest.

et qui a été marquée par de piètres conditions atmosphériques.

L'Autriche a pris la 3e place, suivie de la Suisse, les E.-U., le Canada et le Japon.

Les Suédois ont mérité les honneurs individuels quand Sjoberg s'est avéré le meilleur sauteur senior pendant les deux jours de la compétition tandis que son partenaire Maehler s'affirmait le meilleur junior. Sjoberg a réussi le meilleur saut du tournoi avec une distance de 202 pieds.

Le record de 212 pieds, établi par Gerry Gravelle, de Hull, n'a pas été menacé, car les skieurs ne songeaient qu'à rester en piste samedi et se plaignaient des conditions de la neige hier.

EXPLOITS
Grâce à son expérience internationale, Sjoberg a pu exécuter des sauts de 194 et 179 pieds samedi, récoltant 197,7 sur un maximum de 240.

Hier, il a récolté 213,5 grâce à des sauts de 202 et 198 pieds. Raska s'est classé deuxième samedi et dimanche et Hubac, troisième au cours des deux jours de la compétition.

CANADIENS
Le jeune Pat Morris, d'Ottawa, âgé de 17 ans, a brillé chez les Canadiens, en se classant quatrième chez les juniors avec des sauts réussis de 156, 150, 187 et 159 pieds, mais il a perdu beaucoup de points à la suite d'une chute lors de son deuxième essai.

Dans l'ensemble, les Canadiens n'étaient pas dans la même classe que leurs rivaux européens.

Max Felt, de Verdun, champion canadien l'an dernier, a dû se contenter du 13e rang.

Jacques Charland, de Trois-Rivières, s'est classé 25e hier avec deux sauts de 162 pieds, faisant une chute lors de son deuxième essai.

Art Wall a encaissé la somme de \$2,000, pour sa deuxième place; il a joué une ronde finale de 70 pour un total de 277.

Bert Weaver 69-65-69-71-274
Art Wall Jr. 69-69-69-70-277
Wes Ellis Jr. 70-71-70-68-279

Lab. Harris Jr. 67-71-70-71-279
Al. Bohorquez 70-69-72-69-280
Ramon Sota 69-74-71-67-281
Don Massingale 71-68-72-70-281

Stan Mosel 72-70-69-74-283
Wif. Homenuik 71-72-73-70-286
David Jimenez 70-71-71-74-286

Bob Benning 73-68-75-71-287
Bob McCallister 70-74-74-68-287
DeWitt Weaver 70-70-75-72-287

Dick Whetzel 67-71-69-70-289
M. de la Torre 69-72-75-72-289
D. Finsterwald 70-71-72-75-289

Dick Shaiper 73-72-72-72-289
John Cusano 72-76-72-76-290

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

PENTE 69 SAINT-SAUVEUR
MERC., 1er MARS 1967 à partir de 10h.30 a.m.

Courtoisie de WESTMOUNT REALTIES CO.

"Une clinique sur votre technique de ski" par PAT PARÉ

EN PLUS:

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correctives pour le coût nominal de \$4.00 par personne

Repas, monte-pente et instructions correct

Les É.-Unis accentuent leur effort militaire au Nord et au Sud-Vietnam

SAIGON — Le commandement américain au Vietnam va tenter de démontrer au cours des prochains mois qu'une victoire militaire est possible, ou tout au moins que les opérations militaires actuelles ne sont que le début d'une campagne de libération et de Hanoi à faire les concessions que Washington attend avant d'interrompre les bombardements au Nord.

C'est ainsi, déclare-t-on, dans les milieux informés de Saïgon, qu'il faut interpréter l'effort sans précédent que le général Westmoreland vient de demander à ses troupes, engagées depuis le "Tet" dans une vingtaine d'opérations importantes.

On considère que l'infrastructure étant en place, cet effort pourra être maintenu indéfiniment. Le général Westmoreland dispose actuellement pour ses opérations offensives de 415.000 Américains, 55.000 Coréens et Australiens et d'une dizaine de bataillons de choc vietnamiens. Il disposera dans quelques mois, surtout pour renforcer ses effectifs dans le delta, de 470.000 hommes.

Il se lasso avant nous

L'intensification de l'offensive terrestre au sud du dix-septième

parallèle, sera accompagnée, dès que les conditions atmosphériques le permettront, d'une pression accrue au Nord. Déjà deux centrales thermiques ont été bombardées près de Hanoi et de Haiphong et l'artillerie terrestre est pour la première fois autorisée à bombarder librement le Nord-Vietnam.

La tactique du commandement américain au Sud-Vietnam est d'interdire au Vietcong tous les refuges que celui-ci considèrerait comme impénétrables. "Nous irons chercher les Vietcong dans leurs bases les plus secrètes, dans leurs tunnels les plus profonds. Nous détruirons systématiquement en quelques heures des installations qu'il a mis des années à creuser. Il sera lassé avant nous", telle est, exprimée par un officier général, l'opinion actuelle des milieux militaires américains.

Le commandement admet que l'objectif principal de ces vastes opérations est de "rechercher et détruire" les unités Vietcong mais que cet objectif n'est atteint en moyenne que dans une opération sur dix. En raison peut-être du changement de tactique des Vietcong l'objectif secondaire qui, à longue échéance, s'avèrera, selon la

conception actuelle des milieux américains, le plus payant, est la destruction systématique des camps de bases et "zones Vietcong" sur toute l'étendue du territoire. Ces destructions entraînent la saisie d'importants stocks d'armements, de vivres et des documents.

La terre brûlée

Mais cette tactique de la terre brûlée déborde les camps Vietcong et s'étend progressivement à tout le pays. La région à l'ouest de Saïgon autrefois, verte et riche, offre sur des dizaines de kilomètres l'aspect désolé d'un sol inculte couvert de poussière, des forêts prises ou le feu consume les feuilles desséchées, tombées au sol, de plantations abandonnées d'où ne s'élève que des troncs d'arbres tout nus, défoliés. Des incendies brûlent de loin en loin pour interdire aux Vietcong toute frondaison ou se cacher du soleil ou des avions d'observation.

De toutes les opérations en cours dans ce paysage lunaire, "Junction City" dans la province de Tay Ninh, sur la frontière cambodgienne est la plus ambitieuse. C'est, tout au moins sur les rapports des ser-

La terre brûlée

Mais cette tactique de la terre brûlée déborde les camps Vietcong et s'étend progressivement à tout le pays. La région à l'ouest de Saïgon autrefois, verte et riche, offre sur des dizaines de kilomètres l'aspect désolé d'un sol inculte couvert de poussière, des forêts prises ou le feu consume les feuilles desséchées, tombées au sol, de plantations abandonnées d'où ne s'élève que des troncs d'arbres tout nus, défoliés. Des incendies brûlent de loin en loin pour interdire aux Vietcong toute frondaison ou se cacher du soleil ou des avions d'observation.

De toutes les opérations en cours dans ce paysage lunaire, "Junction City" dans la province de Tay Ninh, sur la frontière cambodgienne est la plus ambitieuse. C'est, tout au moins sur les rapports des ser-

La terre brûlée

Mais cette tactique de la terre brûlée déborde les camps Vietcong et s'étend progressivement à tout le pays. La région à l'ouest de Saïgon autrefois, verte et riche, offre sur des dizaines de kilomètres l'aspect désolé d'un sol inculte couvert de poussière, des forêts prises ou le feu consume les feuilles desséchées, tombées au sol, de plantations abandonnées d'où ne s'élève que des troncs d'arbres tout nus, défoliés. Des incendies brûlent de loin en loin pour interdire aux Vietcong toute frondaison ou se cacher du soleil ou des avions d'observation.

De toutes les opérations en cours dans ce paysage lunaire, "Junction City" dans la province de Tay Ninh, sur la frontière cambodgienne est la plus ambitieuse. C'est, tout au moins sur les rapports des ser-

La terre brûlée

Mais cette tactique de la terre brûlée déborde les camps Vietcong et s'étend progressivement à tout le pays. La région à l'ouest de Saïgon autrefois, verte et riche, offre sur des dizaines de kilomètres l'aspect désolé d'un sol inculte couvert de poussière, des forêts prises ou le feu consume les feuilles desséchées, tombées au sol, de plantations abandonnées d'où ne s'élève que des troncs d'arbres tout nus, défoliés. Des incendies brûlent de loin en loin pour interdire aux Vietcong toute frondaison ou se cacher du soleil ou des avions d'observation.

De toutes les opérations en cours dans ce paysage lunaire, "Junction City" dans la province de Tay Ninh, sur la frontière cambodgienne est la plus ambitieuse. C'est, tout au moins sur les rapports des ser-

La terre brûlée

Mais cette tactique de la terre brûlée déborde les camps Vietcong et s'étend progressivement à tout le pays. La région à l'ouest de Saïgon autrefois, verte et riche, offre sur des dizaines de kilomètres l'aspect désolé d'un sol inculte couvert de poussière, des forêts prises ou le feu consume les feuilles desséchées, tombées au sol, de plantations abandonnées d'où ne s'élève que des troncs d'arbres tout nus, défoliés. Des incendies brûlent de loin en loin pour interdire aux Vietcong toute frondaison ou se cacher du soleil ou des avions d'observation.

De toutes les opérations en cours dans ce paysage lunaire, "Junction City" dans la province de Tay Ninh, sur la frontière cambodgienne est la plus ambitieuse. C'est, tout au moins sur les rapports des ser-

services de renseignements, celle qui, au départ, promettait le plus.

L'objectif principal est le secteur où, selon les services américains, le "Front national de libération" avait le 10 février dernier ses organismes centraux, sa radio et ses archives. Dans quelques jours les 30.000 soldats américains engagés dans cette opération devraient avoir atteint leur objectif. Mais jusqu'à présent le bilan est décevant: 68 Vietcong tués après quatre jours de l'opération la plus importante.

Des unités de "Marines" vietnamiens et des éléments blindés légers américains convergent vers cet objectif à l'intérieur d'un immense fer à cheval de trente km de long, et dont l'ouverture, au sud, a environ vingt kms de large.

Quinze bataillons sont installés sur ces positions en fer à cheval pour couper toute route de repli vers la frontière cambodgienne contigue à l'ouest et au nord.

L'intérieur est ratisé par six bataillons partis du sud, et remontant lentement vers le nord, vers le "coeur de la zone "C" et le "Quartier général du FLN".

Mais jusqu'à présent aucune trace des fameux "bataillons de protection du Comité central", annoncés par les services de renseignements. Les installations découvertes sont modestes et ne peuvent se comparer au réseau qui sillonnait le "triangle de fer".

Cette semaine le commandement américain saura si l'opération est un succès ou un échec. Mais il est prêt, le

Thant cherche une nouvelle méthode de méditation

RANGOON — Le secrétaire général des Nations unies, M. Thant, a demandé à un sage bouddhiste de lui enseigner une méthode de méditation qui conviendrait à un homme occupé de 9 heures du matin à 9 heures du soir aux affaires du monde. M. Thant, qui fait à Rangoon un séjour de caractère familial et privé, s'était rendu, vêtu de la traditionnelle robe birmane, au centre de méditation bouddhiste du sage abbé Sunlunshin U Vinaya.

Le sage a proposé à M. Thant une technique de contrôle des perceptions et des sensations corporelles qui permet, dit-il, une concentration mentale rapide et efficace. Il lui a recommandé également de maintenir une attitude de bonté et d'amour.

Auparavant, M. Thant avait fait l'offrande des fleurs et pria pour la paix du monde devant les autels de la pagode de Shwedagon, le plus vénéré des sanctuaires bouddhistes de la capitale birmane.

Cap Kennedy: l'accident serait dû à une défectuosité électrique

WASHINGTON — L'incendie de la cabine spatiale "Apollo-1" qui coûta la vie de trois cosmonautes en janvier dernier pourrait avoir été provoqué par un mauvais fonctionnement des installations électriques, déclare un rapport provisoire publié samedi par la commission d'enquête de la NASA sur l'accident.

Il s'agit là de "la source la plus probable" de l'incendie, ajoute le rapport; cependant, la source exacte de l'étincelle ayant provoqué l'incendie n'a pas été identifiée et il est possible qu'elle ne le soit jamais.

La commission d'enquête considère toujours des réactions chimiques entre matériau à bord de la cabine, une combustion spontanée de certains matériaux et différents phénomènes électriques comme d'autres causes possibles de l'accident.

La NASA estime que l'enquête sera terminée vers la fin mars.

Le rapport préliminaire ne spécifie pas la cause exacte de l'incendie mais cite comme facteurs y ayant contribué; la soudure des joints du système d'aération de la cabine qui ont fondu sous l'effet de la chaleur relâchant du combustible liquide et de l'oxygène qui alimentent le feu — la difficulté d'utilisation de la sortie de secours en cas d'urgence — l'agencement des matériaux combustibles à l'intérieur de la cabine qui permit la propagation des flammes.

Le rapport déclare que par conséquent un grand nombre de pièces constituant l'appareillage de la cabine devront être soigneusement examinées et qu'il sera peut-être nécessaire de remanier complètement les plans de construction des cabines "Apollo".

Le rapport ne réclame pas l'abandon du système d'alimentation à l'oxygène pur mais recommande qu'on étudie les avantages comparés d'un système d'atmosphère à un gaz ou à une combinaison de deux gaz (ce qu'utilise les Soviétiques). Le rapport recommande d'autre part l'abandon de l'oxygène sous pression en cours des manœuvres préliminaires à terre, le remplacement des matériaux combustibles par des substances ininflammables, l'agencement

des structures non métalliques de façon à pouvoir constituer un obstacle à la propagation d'un incendie, la construction des systèmes d'oxygène et de combustible liquides en des matériaux ignifuges, l'installation d'une sortie de secours plus facile à ouvrir et enfin l'obligation d'effectuer des tests anti-incendie avec toutes ces nouvelles structures.

l'air et par l'oxygène fuyant à travers les joints fondus.

La commission d'enquête déclare enfin pouvoir éliminer comme causes de l'incendie l'utilisation de lithium-hydroxyde pour purifier l'air ainsi que les piles à combustible.

Précisions sur l'incendie

Le rapport donne d'autre part des précisions sur la façon dont l'incendie s'est développé. Il y a eu trois phases:

1) Le feu a commencé à gauche, près du siège du pilote, sous le sol de la cabine. Il a brûlé quelques secondes sans être remarqué. Quand il se propagea, la pression monta dans la cabine.

2) 15 secondes après que l'équipage signala l'incendie la cabine se rompit. Les gaz et les flammes enveloppèrent les cosmonautes et passèrent à l'extérieur.

3) La cabine ayant explosé, la quantité d'oxygène baissa rapidement. Cependant, l'incendie continua accompagné d'une épaisse fumée. Pendant cette phase, il fut alimenté par du glycol échappé du système de refroidissement de

H. Bogny souhaite que le Canada se rapproche encore plus de l'Afrique

ABIDJAN — M. Albert Frédéric Hart, ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire a présenté en fin de semaine dernière ses lettres de créance au président Houphouët Bogny. Le diplomate canadien a évoqué à cette occasion les contacts fréquents qui se sont engagés en divers domaines entre son pays et la Côte d'Ivoire.

Autres informations internationales à la page 2

Le principe de la liberté religieuse est finalement reconnu en Espagne

MADRID. — L'adoption vendredi soir par le Conseil des ministres espagnols du projet de loi sur la liberté religieuse représente une victoire des éléments libéraux du gouvernement du général Franco, estimant les observateurs politiques de Madrid.

Le projet, qui comporte dix-huit articles, est divisé en quatre chapitres et 42 articles. Il proclame le principe de la liberté religieuse et "garantit la pratique publique et privée de tous les cultes" (on compte 35.000 protestants, Israélites et musulmans en Espagne). Néanmoins l'exercice de ce droit "devra, en tout état de cause, être compatible avec la reconnaissance du statut spécial de l'Eglise catholique en Espagne".

Tous les citoyens, sans distinction de confession, pourront prétendre à des fonctions officielles, à l'exception de celles de chef de l'Etat. Les non-catholiques ne seront plus contraints d'assister aux offices du culte catholique dans l'armée et les prisons, de suivre les cours de catéchisme dans les écoles, et surtout d'obtenir de l'évêque catholique de leur diocèse l'autorisation de se marier.

Les non-catholiques disposeront de leurs propres cimetières. Ils pourront faire édifier des livres religieux et se réunir librement dans leurs temples, leurs cimetières ou autres locaux autorisés. Hors de là, ils devront obtenir une autorisation spéciale du gouverneur civil de la province, qui est en droit de la refuser s'il estime qu'elle "n'est pas conforme au respect dû à la religion catholique ou aux exigences de l'ordre public".

Les religions non-catholiques pourront demander la personnalité juridique sous forme d'associations confessionnelles, à même de recevoir des dona-

limitée par le respect dû à la religion catholique et aux autres religions. Il cite comme "actes notamment contraires à l'ordre public ceux qui supposeraient le recours à la force physique, ou à la contrainte morale, la séduction, la menace, la corruption ou toute autre forme illégale de persuasion dans le dessein de rallier des adeptes à une confession ou de les détourner d'une autre".

Le pasteur Jose Cardona, secrétaire général de "la commission de défense évangélique espagnole", souvent consulté pendant l'élaboration du projet de loi, a déclaré que l'approbation du projet satisfait les protestants espagnols.

La conférence des PC des pays de l'Est sur la sécurité de l'Europe aura lieu fin avril

VARSOVIE. — La conférence des partis communistes européens sur la sécurité en Europe se réunira du 24 au 27 avril 1967 à Karlovy Vary, en Tchécoslovaquie.

Le communiqué officiel qui l'annonce ne contient que peu d'indications sur les travaux que la "Commission de rédaction" chargée de préparer cette conférence a poursuivis à Varsovie du 22 au 26 février. Il précise néanmoins que les documents élaborés seront "transmis pour examen aux partis communistes et ouvriers européens", ce qui paraît signifier que les partis qui étaient absents seront sa-

sis des projets, et impliquer que la conférence au sommet sera précédée d'une réunion préparatoire pour une ultime mise au point des textes.

Le problème qui se pose est de savoir si ces deux partis reviendront sur leur décision et seront présents à Karlovy Vary à la fin d'avril. La plupart des observateurs estiment que les motifs qui les ont conduits à "ignorer" la session de la commission de rédaction, les amèneront, à plus forte raison, à ne point prendre part à la conférence plénière — mais leur absence présenterait alors un tout autre caractère de gravité.



1917 1967

Cinquante Ans

Au service de la famille canadienne




Il est deux symboles qu'on aura souvent sous les yeux cette année — la feuille d'érable du Centenaire et le symbole de la Terre des Hommes de l'Expo 67. Tous deux figurent des humains... le peuple canadien et les hommes, femmes et enfants de toutes origines qui participeront chez nous aux manifestations du Centenaire du Canada.

On verra également un autre symbole... le nôtre. Lui aussi représente des humains.

C'est aux innombrables mères et pères de famille, aux fils et aux filles qui nous ont fait confiance et nous ont accordé fidèlement leur appui que nous devons ce demi-siècle de progrès.

En conséquence, et parce que tant de ce qui est grand au Canada tient à la solidité des liens familiaux en ce pays, nous avons choisi comme symbole de notre Cinquantenaire la famille canadienne.



VISITEZ la grande exposition annuelle de l'habitat de Montréal... MAINTENANT DANS SA 18^e FABULEUSE ANNÉE!

SALON de la MAISON MODERNE

PALAIS DU COMMERCE
1600, rue Berri, Montréal

1er au 6 MARS MERCREDI A LUNDI

VOYEZ ses centaines d'étalages et démonstrations les dernières nouveautés en matériaux de construction d'habitations, équipements et décoration les meubles, tournitures, appareils et accessoires les plus modernes

Voyez une intéressante avant-première de la maison Châtelaine de l'Expo — une présentation graphique de la maison modèle de l'Expo et de son aménagement.

EVITEZ LE GARAGE - PRENEZ LE MÉTRO!
Accès direct au Salon à partir de la station Berri-Demontigny

HEURES D'OUVERTURE: Tous les jours de 1 P.M. à 10.30 P.M.

Entrée — Adultes: \$1, enfants (accompagnés d'un adulte) 25¢

VENEZ SANS FAUTE!!!